

Synopse

Statuts du FRED -révision partielle 2025

Actes législatifs concernés par ce projet (RS numéros)

Nouveau: –
Modifié: 1.7-6
Abrogé: –

Version validée par le Conseil communal le 18.02.2025 et soumise en première lecture au Conseil de Ville le 30.06.2025	Version adaptée en langage égalitaire pour la deuxième lecture au Conseil de Ville
	[Titre projet]
	[Auteur] arrête:
	I.
	Aucune modification principale.
	II.
	Statuts du FRED du 29 septembre 2014 ¹⁾ (Etat 1 janvier 2026) est modifié comme suit:
Statuts du FRED	
du 29 septembre 2014	
Le Conseil de Ville	
arrête:	
1 Nom et but	
Art. 1 But	

¹⁾ RS 1.7-6

Version validée par le Conseil communal le 18.02.2025 et soumise en première lecture au Conseil de Ville le 30.06.2025	Version adaptée en langage égalitaire pour la deuxième lecture au Conseil de Ville
¹ Le «Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Municipalité de Delémont», dénommé ci-après FRED, est une institution de prévoyance pour la vieillesse, l'invalidité et les survivants de droit public au sens de l'art. 331 CO et de l'art. 48 al. 2 LPP. Le FRED est domicilié à Delémont et son but est la prévoyance professionnelle des employés de la Municipalité de Delémont, ainsi que la prévoyance de leurs survivants après leur décès, conformément aux dispositions de ces statuts, du règlement de prévoyance et de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP).	¹ Le «Fonds de prévoyance et de retraite en faveur du personnel de la Municipalité de Delémont», dénommé ci-après FRED, est une institution de prévoyance pour la vieillesse, l'invalidité et les survivantes et survivants de droit public au sens de l'art. 331 CO et de l'art. 48 al. 2 LPP. Le FRED est domicilié à Delémont et son but est la prévoyance professionnelle du personnel de la Municipalité de Delémont, ainsi que la prévoyance de leurs survivantes et survivants après leur décès, conformément aux dispositions de ces statuts, du règlement de prévoyance et de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP).
Art. 2 Personnalité juridique ¹ Le FRED possède la personnalité juridique propre; il est formellement une institution de la Commune de Delémont dont les comptes sont tenus séparément des comptes communaux ordinaires.	
Art. 3 Caisse de pensions ¹ Le FRED gère une Caisse de pensions. Les droits et les obligations des bénéficiaires de la Caisse de pensions et ceux de l'employeur sont définis par ces présents statuts et le règlement de prévoyance du FRED. D'autres règlements utiles au bon fonctionnement de la Caisse de pensions peuvent être édictés.	¹ Le FRED gère une Caisse de pensions. Les droits et les obligations des personnes bénéficiaires de la Caisse de pensions et ceux de l'employeur sont définis par ces présents statuts et le règlement de prévoyance du FRED. D'autres règlements utiles au bon fonctionnement de la Caisse de pensions peuvent être édictés.
Art. 4 Enregistrement selon la LPP ¹ Le FRED participe à la prévoyance obligatoire et est inscrit au Registre de la prévoyance professionnelle selon l'article 48 LPP. Il fournit au moins les prestations minimales selon la LPP. Il est soumis à l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale (ASSO).	
Art. 5 Organisation ¹ Le FRED est libre de définir les prestations de prévoyance et de régler son organisation dans le cadre de ses statuts et de la LPP.	

Version validée par le Conseil communal le 18.02.2025 et soumise en première lecture au Conseil de Ville le 30.06.2025	Version adaptée en langage égalitaire pour la deuxième lecture au Conseil de Ville
Art. 6 Primauté ¹ Les prestations du FRED sont définies selon le système de la primauté des cotisations.	
2 Dispositions générales	
Art. 7 Cercle des personnes assurées ¹ Sont admis au FRED tous les employés de la Municipalité de Delémont, ainsi que ceux d'employeurs affiliés, qui remplissent les conditions d'admission. ² Sur la base d'une convention d'affiliation, le FRED peut accepter l'affiliation du personnel d'autres employeurs de droit public ou d'employeurs d'organismes d'intérêt public, dans lesquels les autorités de Delémont ou des communes affiliées ont au moins un droit de regard.	¹ Est admis au FRED tout le personnel de la Municipalité de Delémont, ainsi que celui d'employeurs affiliés, qui remplit les conditions d'admission.
Art. 8 Age de la retraite ¹ L'âge de la retraite est atteint le 1^{er} du mois suivant celui où l'assuré atteint l'âge de 65 ans. Une retraite anticipée est possible.	¹ L'âge de la retraite est atteint le 1^{er} du mois suivant celui où la personne assurée atteint l'âge de 65 ans. Une retraite anticipée est possible.
Art. 9 Salaire assuré ¹ Le salaire assuré correspond à 12 fois le salaire mensuel de base tel que fixé dans l'échelle des traitements en vigueur. Pour les personnes travaillant à l'heure ou ayant un horaire de travail irrégulier, le salaire assuré est fixé sur la base du salaire annuel perçu l'année précédente. Les éléments de salaire de nature occasionnelle ne sont pas pris en compte.	
Art. 10 Fonction	

Version validée par le Conseil communal le 18.02.2025 et soumise en première lecture au Conseil de Ville le 30.06.2025	Version adaptée en langage égalitaire pour la deuxième lecture au Conseil de Ville
¹ L'organe directeur du FRED est le Comité. Il dirige le FRED conformément à la loi (art. 51a LPP), à ses statuts et règlements ainsi qu'aux directives de l'Autorité de surveillance.	
3 Comité	
Art. 11 Composition ¹ Le Comité est constitué paritairement. Il se compose de 8 membres, 4 membres désignés par les employeurs et 4 membres représentants les employés.	 ¹ Le Comité est constitué paritairement. Il se compose de 8 membres, 4 membres désigné-e-s par les employeurs et 4 membres représentant-e-s du personnel.
Art. 12 Représentants ¹ Les représentants des employeurs sont désignés par ce dernier, lequel peut révoquer ou remplacer à tout moment les représentants nommés par lui. ² Les employés élisent leurs représentants directement ou par l'intermédiaire de délégués. ³ Le règlement d'organisation fixe les détails de la gestion paritaire et la pondération de la représentation des employeurs affiliés au sein du Comité.	 ¹ Les représentantes et représentants des employeurs sont désigné-e-s par ce dernier. Il peut les révoquer ou remplacer à tout moment. ² Le personnel élit ses représentantes et représentants directement ou par l'intermédiaire de personnes déléguées.
Art. 13 ...	
4 Financement	
Art. 14 Principe ¹ Le FRED est géré selon le principe du bilan en caisse fermée et de la capitalisation complète. Le financement doit respecter les principes actuariels. Il doit garantir que les prestations puissent être fournies dès qu'elles sont exigibles.	

Version validée par le Conseil communal le 18.02.2025 et soumise en première lecture au Conseil de Ville le 30.06.2025	Version adaptée en langage égalitaire pour la deuxième lecture au Conseil de Ville
² Le Comité du FRED est compétent jusqu'à hauteur de 2% de la masse salariale du FRED pour des mesures d'assainissement temporaires.	
Art. 15 Compétences du Conseil de Ville ¹ La cotisation totale de l'employeur (cotisation épargne et cotisation supplémentaire) ne peut pas être modifiée sans l'accord du Conseil de Ville.	
Art. 16 Cotisation ¹ La cotisation totale se compose de la cotisation d'épargne et de la cotisation supplémentaire. ² La cotisation d'épargne sert à constituer le capital épargne. Elle est prélevée dès le 1^{er} janvier qui suit le 24ème anniversaire. ³ La cotisation supplémentaire est affectée au financement du risque décès et invalidité. Le Comité peut, sur recommandation de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, l'augmenter jusqu'à 4.5% au maximum. La cotisation supplémentaire est prélevée dès le 1^{er} janvier qui suit le 17ème anniversaire. ⁴ Le montant des cotisations, ainsi que la répartition entre employé et employeur, sont fixés en annexe. Dans le cadre des prescriptions légales, un employeur affilié peut convenir avec le FRED une répartition différente.	⁴ Le montant des cotisations, ainsi que la répartition entre personnel et employeur, sont fixés en annexe. Dans le cadre des prescriptions légales, un employeur affilié peut convenir avec le FRED une répartition différente.
Art. 17 Droit acquis, Changement de primauté ¹ Afin d'atténuer la réduction des prestations de vieillesse, des droits acquis sont accordés aux assurés actifs âgés de 45 ans ou plus au moment du passage à la primauté des cotisations (1^{er} janvier 2015) moyennant un capital épargne supplémentaire. Le montant du capital est déterminé en fonction de l'âge et des années de service de l'assuré. Ces droits acquis sont financés par une cotisation de l'employeur de 1.80% du salaire assuré.	¹ Afin d'atténuer la réduction des prestations de vieillesse, des droits acquis sont accordés aux personnes assurées actives âgées de 45 ans ou plus au moment du passage à la primauté des cotisations (1^{er} janvier 2015) moyennant un capital épargne supplémentaire. Le montant du capital est déterminé en fonction de l'âge et des années de service de la personne assurée. Ces droits acquis sont financés par une cotisation de l'employeur de 1.80% du salaire assuré.
5 Conditions et modalités des mesures d'assainissement	

Version validée par le Conseil communal le 18.02.2025 et soumise en première lecture au Conseil de Ville le 30.06.2025	Version adaptée en langage égalitaire pour la deuxième lecture au Conseil de Ville
Art. 18 Découvert ¹ Un découvert limité dans le temps est autorisé si le FRED prend des mesures appropriées pour y remédier en temps voulu et que les prestations peuvent être fournies dès qu'elles sont exigibles.	
Art. 19 Information ¹ En cas de découvert, le FRED doit informer l'Autorité de surveillance, les assurés, les bénéficiaires de rentes et les employeurs, et indiquer les mesures prises.	¹ En cas de découvert, le FRED doit informer l'Autorité de surveillance, les personnes assurées, les bénéficiaires de rentes et les employeurs, et indiquer les mesures prises.
Art. 20 Mesures ¹ Le FRED doit combler lui-même le découvert par des mesures tenant compte de son degré de découvert et de son profil de risques. Le FRED peut prendre notamment les mesures suivantes – dans le cadre autorisé par la loi: a) examen de la politique de placement; b) exemption d'intérêts ou rémunération du compte épargne à un taux inférieur que celui prévu par la LPP; c) versement de l'employeur; d) réduction des prestations futures. ² Si les mesures selon a à d ne permettent pas d'atteindre l'objectif, les mesures suivantes peuvent être prises: a) cotisations d'assainissement des employés et de l'employeur. La cotisation de l'employeur doit être au moins aussi élevée que le total des cotisations des employés;	a) cotisations d'assainissement du personnel et de l'employeur. La cotisation de l'employeur doit être au moins aussi élevée que le total des cotisations du personnel;

Version validée par le Conseil communal le 18.02.2025 et soumise en première lecture au Conseil de Ville le 30.06.2025	Version adaptée en langage égalitaire pour la deuxième lecture au Conseil de Ville
b) cotisations d'assainissement des bénéficiaires de rentes. Les prestations LPP ne doivent pas être réduites à cette occasion. ³ Les cotisations d'assainissement de l'employé ne sont pas prises en considération dans le calcul du montant minimal de la prestation de libre passage selon art. 17 LFLP. Pendant la durée d'un découvert et si les mesures d'assainissement prévues aux lettres e et f se révèlent insuffisantes, le taux d'intérêt utilisé pour calculer le montant minimal de la prestation de libre passage selon art. 17 LFLP peut être réduit de 0.5 point. ⁴ La hauteur des cotisations d'assainissement est réglée par le Comité et fixée dans un avenant au règlement.	³ Les cotisations d'assainissement de la collaboratrice ou du collaborateur ne sont pas prises en considération dans le calcul du montant minimal de la prestation de libre passage selon art. 17 LFLP. Pendant la durée d'un découvert et si les mesures d'assainissement prévues aux lettres e et f se révèlent insuffisantes, le taux d'intérêt utilisé pour calculer le montant minimal de la prestation de libre passage selon art. 17 LFLP peut être réduit de 0.5 point.
6 Disposition spéciale	
Art. 21 ¹ Toute modification des présents statuts est de la compétence du Conseil de Ville de Delémont. Le Comité aura auparavant consulté les employeurs affiliés. Leur avis sera communiqué par écrit aux membres du Conseil de Ville.	
A1 Annexe 1: Cotisations	
Art. A1-1 Cotisations d'épargne et supplémentaires (Cotisations en % du salaire cotisant) ¹ Cotisations d'épargne: <i>Tableau 1</i> ² Cotisations supplémentaires: <i>Tableau 3</i> ³ Total:	<i>Tableau modifié. Tableau 2</i> <i>Tableau modifié. Tableau 4</i>

Version validée par le Conseil communal le 18.02.2025 et soumise en première lecture au Conseil de Ville le 30.06.2025	Version adaptée en langage égalitaire pour la deuxième lecture au Conseil de Ville
<i>Tableau 5</i>	<i>Tableau modifié. Tableau 6</i>
A2 Annexe 2: Règlement transitoire de définition et de gestion des droits acquis	
Art. A2-1 ¹ Des mesures de droits acquis sont mises en place pour les assurés actifs présents dans le fonds de prévoyance le 31.12.2014 et âgés de plus de 45 ans à cette date. Ces droits acquis consistent en l'attribution d'un capital épargne supplémentaire au 1.01.2015. ² Ce capital épargne supplémentaire correspond au montant capitalisé de la réduction de la rente de vieillesse assurée au 31.12.2014 par suite du passage à la primauté des cotisations pondéré avec un facteur dépendant de l'âge et des années de services. ³ Le capital épargne supplémentaire est définitivement acquis au moment de la survenance d'un cas de prévoyance, soit départ à la retraite ordinaire ou anticipée, décès et invalidité. Le montant attribué est déduit de la prestation de sortie en cas de sortie prématurée du fonds de prévoyance. Il est également réduit en cas de retrait de la prestation de vieillesse sous forme de capital, de versement compensatoire par suite de divorce ou de versement anticipé pour le financement d'un logement. ⁴ Pondération des droits acquis en fonction de l'âge: <i>Tableau 7</i> ⁵ Pondération des droits acquis en fonction des années de cotisations: Le capital épargne supplémentaire déterminé selon le tableau ci-haut est attribué si la personne assurée compte au moins dix années de cotisations au 31.12.2014. Le capital est réduit de 10% par année de cotisations manquante.	¹ Des mesures de droits acquis sont mises en place pour les personnes assurées actives présentes dans le fonds de prévoyance le 31.12.2014 et âgées de plus de 45 ans à cette date. Ces droits acquis consistent en l'attribution d'un capital épargne supplémentaire au 1.01.2015.
	III.

Version validée par le Conseil communal le 18.02.2025 et soumise en première lecture au Conseil de Ville le 30.06.2025	Version adaptée en langage égalitaire pour la deuxième lecture au Conseil de Ville
	<i>Aucune abrogation d'autres actes.</i>
	IV.
	Les présents statuts entrent en vigueur le 1er janvier 2026.
	Delémont, ... Pour le Conseil de Ville: Le président: Michel Rion La secrétaire parlementaire: Lucie Üncücan-Daucourt

Tableau 1

Âge	Employé	Employeur	Total
18–24	-	-	-
25–29	5.40	5.40	10.80
30–34	6.40	6.40	12.80
35–39	7.40	7.40	14.80
40–44	8.10	9.20	17.30
45–49	8.30	11.60	19.90
50–54	8.80	13.90	22.70
55–59	9.20	16.30	25.50
60–65	10.00	18.50	28.50

Tableau 2

Âge	Employé-e-s	Employeur	Total
18–24	-	-	-
25–29	5.40	5.40	10.80
30–34	6.40	6.40	12.80
35–39	7.40	7.40	14.80
40–44	8.10	9.20	17.30
45–49	8.30	11.60	19.90
50–54	8.80	13.90	22.70
55–59	9.20	16.30	25.50
60–65	10.00	18.50	28.50

Tableau 3

Âge	Employé	Employeur	Total
18–24	0.75	1.00	1.75
25–29	0.75	1.00	1.75
30–34	0.75	1.00	1.75
35–39	0.75	1.00	1.75
40–44	0.75	1.00	1.75
45–49	0.75	1.00	1.75
50–54	0.75	1.00	1.75

Âge	Employé	Employeur	Total
55–59	0.75	1.00	1.75
60–65	0.75	1.00	1.75

Tableau 4

Âge	Employé-e-s	Employeur	Total
18–24	0.75	1.00	1.75
25–29	0.75	1.00	1.75
30–34	0.75	1.00	1.75
35–39	0.75	1.00	1.75
40–44	0.75	1.00	1.75
45–49	0.75	1.00	1.75
50–54	0.75	1.00	1.75
55–59	0.75	1.00	1.75
60–65	0.75	1.00	1.75

Tableau 5

Âge	Employé	Employeur	Total
18–24	0.75	1.00	1.75
25–29	6.15	6.40	12.55
30–34	7.15	7.40	14.55

Âge	Employé	Employeur	Total
35–39	8.15	8.40	16.55
40–44	8.85	10.20	19.05
45–49	9.05	12.60	21.65
50–54	9.55	14.90	24.45
55–59	9.95	17.30	27.25
60–65	10.75	19.50	30.25

Tableau 6

Âge	Employé-e-s	Employeur	Total
18–24	0.75	1.00	1.75
25–29	6.15	6.40	12.55
30–34	7.15	7.40	14.55
35–39	8.15	8.40	16.55
40–44	8.85	10.20	19.05
45–49	9.05	12.60	21.65
50–54	9.55	14.90	24.45
55–59	9.95	17.30	27.25
60–65	10.75	19.50	30.25

Tableau 7

Âge	Facteur de pondération
65	100%
64	95%
63	90%
62	85%
61	80%
60	75%
59	70%
58	65%
57	60%
56	55%
55	50%
54	45%
53	40%
52	35%
51	30%
50	25%
49	20%
48	15%
47	10%

Âge	Facteur de pondération
46	5%
45 et moins	0%

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 18 février 2025 ;
 - l'article 29, let. g) du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - le préavis favorable du Comité du Fonds de prévoyance en faveur des employés de la Municipalité de Delémont (FRED) ;
 - le préavis favorable de la Commission de gestion et de vérification des comptes ;
- sur proposition du Conseil communal :

arrête

1. La révision des statuts du FRED est acceptée.
2. L'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} janvier 2026.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La secrétaire :

Michel Rion

Lucie Üncücan-Daucourt

Delémont, le 27 octobre 2025

Rapport de gestion 2024 du Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Commune de Delémont (FRED)

1. FORME JURIDIQUE, BUT ET ORGANISATION

La Municipalité de Delémont a créé le 1^{er} janvier 1953 le "Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Commune de Delémont", dénommé ci-après FRED, qui a pour but d'assurer le personnel de la ville de Delémont et celui des employeurs affiliés au FRED contre les conséquences économiques de l'invalidité, de la vieillesse et du décès.

Le FRED possède une personnalité juridique propre, qui lui a été accordée par le Conseil de Ville. Le FRED est une institution de la Commune de Delémont, dont le rapport de gestion est soumis à l'approbation du Conseil de Ville.

Le 27 octobre 2014, le Conseil de Ville a accepté la modification des statuts du FRED. Dès le 1^{er} janvier 2015, le fonds de prévoyance est financé selon le principe de la primauté des cotisations.

Au 31 décembre 2024, le FRED enregistre les affiliées suivantes :

- | | |
|---------------------------------|--|
| - Municipalité de Delémont | - Municipalité de Courroux |
| - Municipalité de Courrendlin | - Municipalité de Val-Terbi |
| - Municipalité de Courtételle | - Perlavita SA, ex Fondation Clair-Logis |
| - Paroisse réformée de Delémont | - Bourgeoisie de Delémont |
| - Patinoire régionale SA | - Service des Eaux du Val-Terbi |
| - Triage forestier Val-terbi | - Sacen SA |
| - SEOD | |

Régiogaz SA s'est retiré du Fonds de prévoyance au 31 octobre 2024.

La gestion du FRED en 2024 était confiée à un comité composé de 6 membres et 3 suppléants :

Représentants des employeurs : Damien Chappuis, (Ville de Delémont) Président
Patrick Chappuis, (Ville de Delémont)
Claude-Alain Chapatte, Val Terbi (employeurs extérieurs)

Représentants des assurés : Marchand Jacques (employés de Delémont) V-président fin 30.06.2024
Jolidon Jean-Claude (employés extérieurs)
Olivier Jost (employés de Delémont)
Crelrier Katia (suppl. empl. Delémont) Titulaire et v.-présidente 1.7.2024
Willemin-Schindelholz Mélanie(suppléante extérieur) dès 1.08.2024
Schneeberger Laura (Suppléante employés Delémont) dès 1.06.2024
Migy Romain, (Suppléant employés de Delémont) dès 1.06.2024

Gérant : Jean Froidevaux
Agent administratif 10 % Jordane Veya

Les représentants des assurés ont renoncé à assurer la présidence conformément au tournus prévu dans le règlement.

2. ORGANE DE CONTRÔLE

Le mandat d'organe de contrôle du FRED est confié à la succursale de Delémont de Fidag Audit SA. Le mandat d'expert agréé en prévoyance professionnelle est attribué depuis le 1^{er} janvier 2020 à Prevanto SA, à Lausanne qui a réalisé le bilan actuariel. Un mandat d'analyse est confié à PPCmetrics.

Le FRED est placé sous la surveillance de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale - AsSo, dont le siège est à Lausanne.

3. ASSURÉS EFFECTIFS *

L'effectif des assurés actifs au 31 décembre 2024 se composait de 406 membres.

Effectif au 31 décembre						
2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
345	371	347	359	374	417	406

4. BENEFICIAIRE DE RENTES *

Au 31 décembre 2024, le FRED servait des rentes à 175 personnes (172 en 2023).

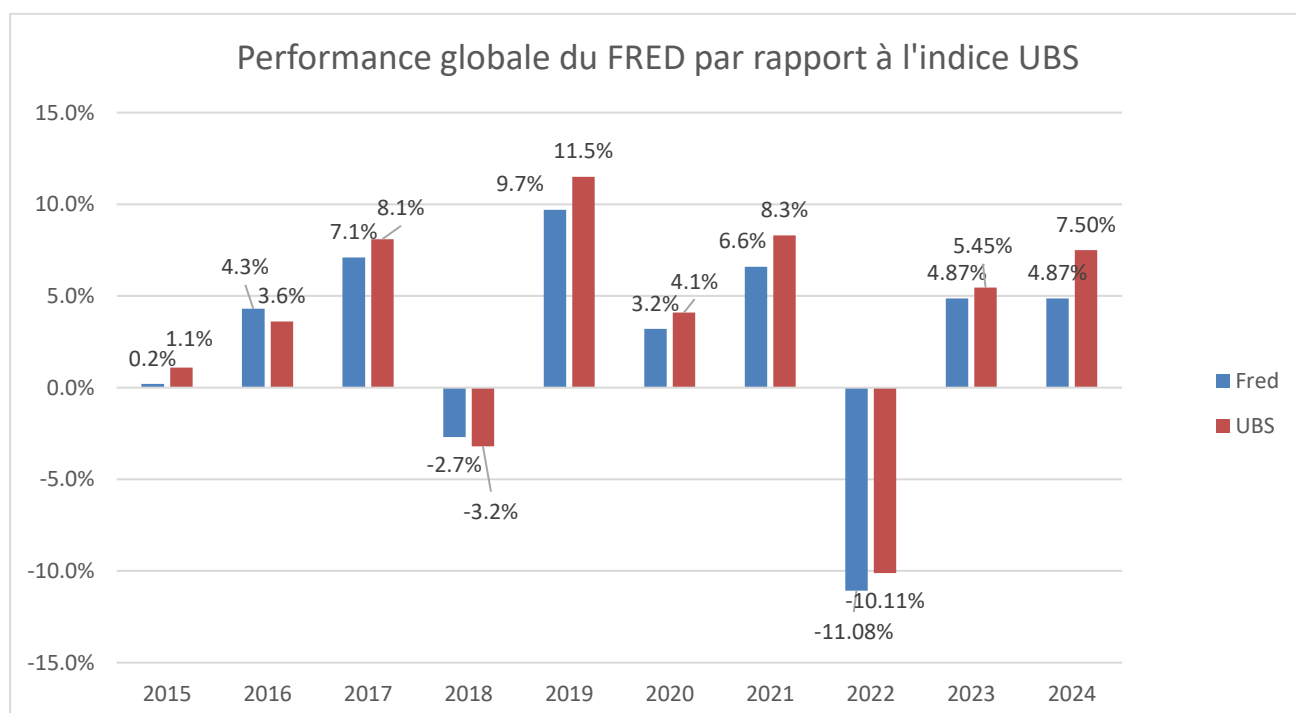
Les rentes annuelles en cours ont atteint CHF 3'428'369.-. Il a été versé CHF 799'660.- de prestations en capital à la retraite. L'allocation de renchérissement à charge des employeurs s'est élevée CHF 48'236.-

Il y a un rentier pour 2.32 actifs et l'âge moyen des rentiers est de 72.15 ans (variation de - 1,59).

La rente totale moyenne s'élève à CHF 19'209.- (variation négative de CHF 224.-). Cette information devient obsolète vu que de nombreux retraité-es retirent le 50% du montant disponible en capital.

5. RENDEMENTS

Le résultat net des placements 2024 est positif et il est identique à celui de 2023, soit 4,87 %. Ce résultat est inférieur à la moyenne des performance 2024. Il s'explique par un amortissement extraordinaire de 2,5 millions de francs sur l'immobilier direct. Sans cette opération, le résultat aurait atteint 7,30 % de rendement. La vétusté des appartements de la rue des Champois pose des problèmes de gestion. Le comité suit ce dossier de près et il en a fait une priorité pour les années 2025 et 2026. Le refus réitéré de la Bourgeoisie de Delémont de vendre le droit de superficie complique également le développement de ce groupe d'immeubles.



Les gestionnaires de fortunes sont les banques « Crédit Suisse SA » et « UBS AM Switzerland SA ». Ce dernier gère uniquement le secteur des infrastructures et reprendra l'ensemble de la gestion dès le 1^{er} janvier 2025.

6. ETUDE ALM

Sur mandat du Comité, PCmétrics a réalisé une étude de congruence actifs-passifs (ALM) en 2024. Cette étude conclut :

- Qu'il n'y a pas d'inadéquation, en moyenne, entre le rendement net attendu à long terme de la stratégie d'investissement (2,71 %/an) et le besoin de rendement minimal net pour maintenir un degré de couverture de 100 % (1,98%/).
- A long terme, le maintien d'une différence entre ces deux indicateurs permet, en principe, de financer des prestations supérieures.
- Cependant, à court terme, la constitution de la RFV devrait être privilégiée avant de procéder à des éventuelles distributions supplémentaires.

7. ACTIVITES

Le Comité s'est réuni à 8 reprises en 2024. Il a notamment traité les dossiers suivants :

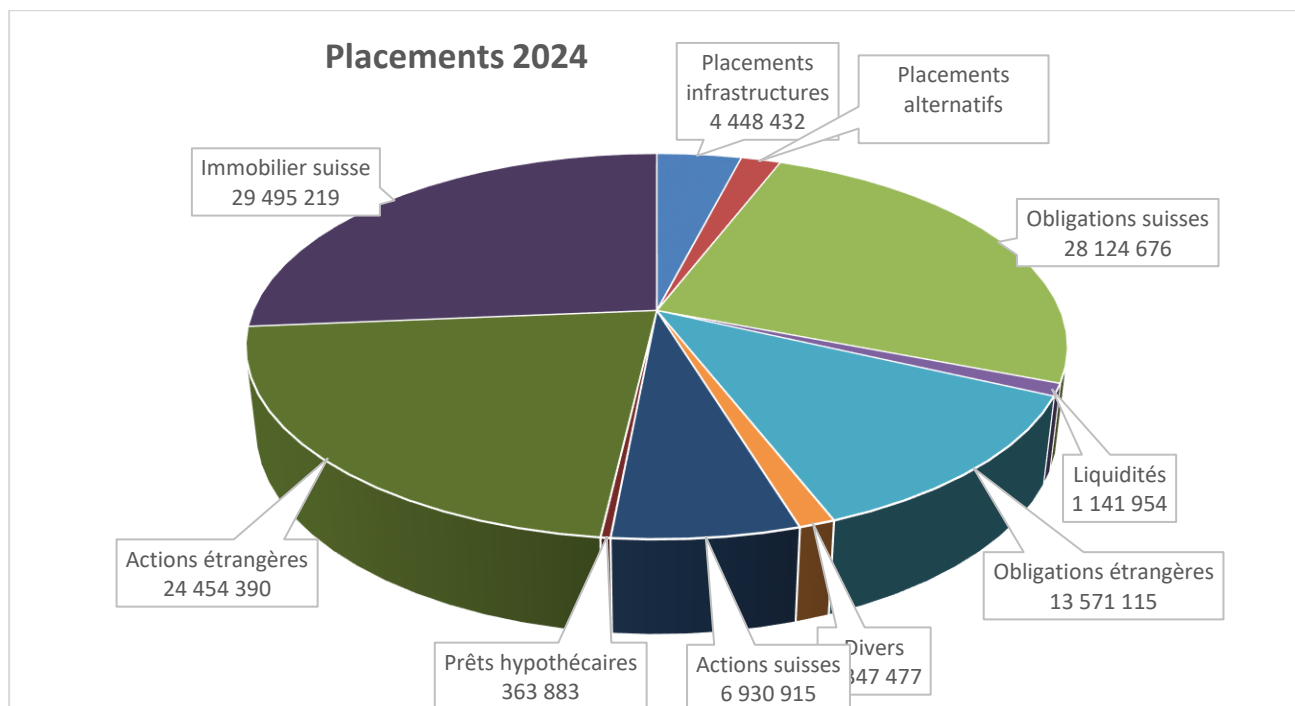
- les rapports de la Commission de placements et du gestionnaire de fortune ;
- les rapports de la Commission immobilière ;
- le bilan actuariel au 1^{er} janvier 2024 ;
- l'externalisation de la gestion administrative et technique du FRED au 1^{er} janvier 2025.
- La possibilité de vendre le parc immobilier. Toutefois, il est fort probable que cette option sera abandonnée. La décision sera prise dans le 1^{er} trimestre 2025 ;
- l'entretien courant des immeubles ;
- l'acceptation des comptes 2023 ;
- validation de la nouvelle étude ALM.

8. PLACEMENTS

La présentation des placements par catégorie est annexée à ce message.

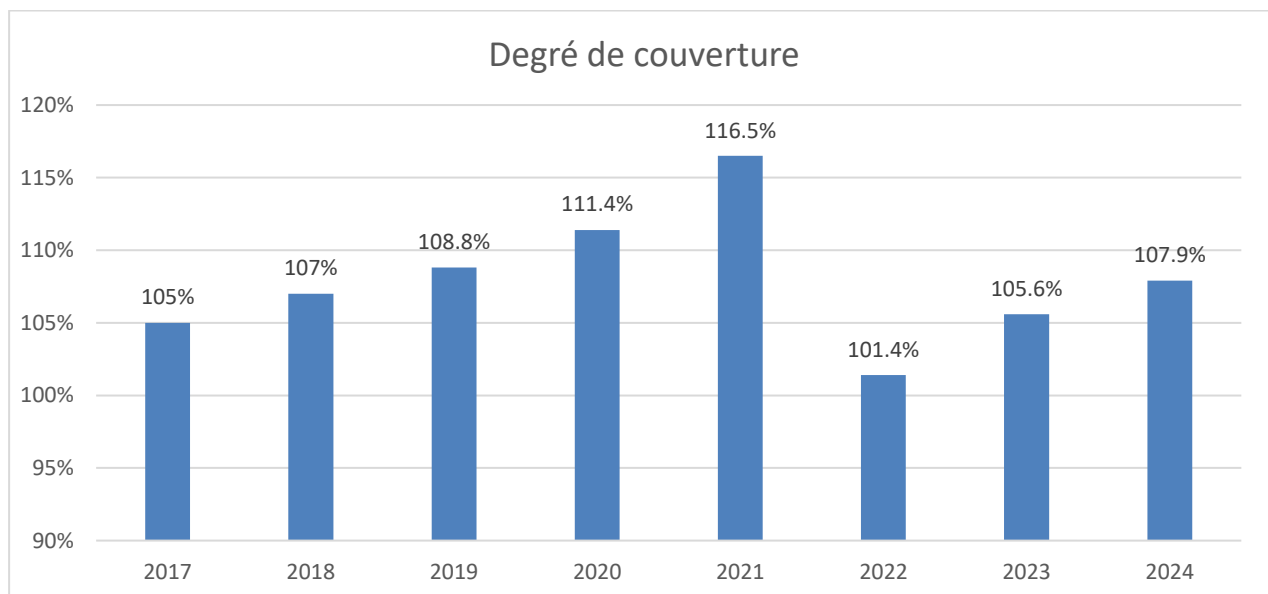
- La limite de 10% par débiteur au sens de l'article 54 al. 1 OPP2 est respectée.
- La limite de 5% par participation au sens de l'article 54a OPP2 est respectée.
- La limite de 30 % concernant les immeubles au sens de l'article 55 est respectée.
- La limite de 5% par bien immobilier au sens de l'article 54b OPP2 n'est pas respectée (6,3 %). Cette situation est connue des membres du comité. Elle ne met pas en péril les rendements du FRED.
- Les placements chez l'employeur respectent la limite au sens de l'article 57 OPP2. Ces placements sont garantis auprès de l'employeur.
- Les placements en devises étrangères sont couverts contre le risque de change à l'exception des actions. L'article 55e est respecté.

Pour rappel, il n'existe pas de placements en matières premières dans le portefeuille du FRED. De plus, les limites de placement imposées selon le règlement de placement sont respectées.



9. TAUX DE COUVERTURE ET AUTRES INFORMATIONS ACTUARIELLES

- Le degré de couverture a atteint 107.9 % (105,6 % au 31 décembre 2023).
- Le taux technique est fixé à 2.50 % dès le 01.01.2023.
- Le compte épargne des assurés actifs a été rémunéré en 2024 à 1,5 %.



❖ Taux technique à 2.5 % /. (2019 – 2022 taux technique 2 %)

10. RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE, BILAN ET COMPTE DE PERTES ET PROFITS

En annexe, vous trouverez le rapport de l'organe de contrôle 2024, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de pertes et profits à la même date. Ils correspondent aux dispositions de la Swiss GAAP RPC 26.

11. **BILAN TECHNIQUE**

Le bilan technique au 31 décembre 2024 n'a pas été réalisé étant donné que le Comité a décidé de passer à une expertise triennale. Vu cette décision, le bilan technique est remplacé par un rapport sur les éléments actuariels nécessaires pour l'établissement des comptes annuels selon la norme RPC 26 pour l'exercice 2024.

Ce document est disponible sur demande

12. **CONCLUSION**

Le Comité du FRED constate que les résultats 2024 sont positifs sous plusieurs points. Il est conscient que la gestion du parc immobilier doit être suivie attentivement.

Il remercie très sincèrement les différents acteurs concernés par l'institution pour leur investissement pendant l'année 2024.

En conclusion, le comité du FRED invite le Conseil de Ville à accepter le rapport de gestion 2024 du FRED.

La Commission de gestion et vérification des comptes fait part de son préavis de manière séparée.

AU NOM DU COMITE DU FRED

Le président :

Le gérant :

Damien Chappuis

Jean Froidevaux

Delémont, le 19 août 2025



RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION
SUR L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

au Comité du

*FONDS DE PRÉVOYANCE ET DE RETRAITE
EN FAVEUR DES EMPLOYÉS
DE LA MUNICIPALITÉ DE DELÉMONT (FRED)*

pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

au Comité du

FONDS DE PRÉVOYANCE ET DE RETRAITE EN FAVEUR DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE DELÉMONT (FRED)

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Municipalité de Delémont (FRED), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte d'exploitation pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024 ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution de prévoyance, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités du Comité relatives aux comptes annuels

Le Comité est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'expert en matière de prévoyance professionnelle relatives à l'audit des comptes annuels

Le Comité désigne pour la vérification un organe de révision et un expert en matière de prévoyance professionnelle. Celui-ci est responsable de l'évaluation des provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels, constituées de capitaux de prévoyance et de provisions techniques. L'organe de révision n'a pas pour tâche de vérifier l'évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques conformément à l'art. 52c, al. 1, let. a LPP. Par ailleurs, l'expert en matière de prévoyance professionnelle examine périodiquement, conformément à l'art. 52e, al. 1 LPP, si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.



Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/rapport-de-revision-institutions-de-prevoyance>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le Comité répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons procédé aux vérifications prescrites à l'art. 52c, al. 1 LPP et à l'art. 35 OPP 2.

Nous avons vérifié si :

- L'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution ;
- Les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires ;
- Les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales ;
- Les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration de liens d'intérêt étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême ;
- Les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires ;
- Les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance ;
- Les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.



Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

FIDAG Audit SA

Christophe Pitteloud
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Guillaume Bandelier
Expert-réviseur agréé

Delémont, le 9 juin 2025

Exemplaire numérique

Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Municipalité de Delémont

Bilan au 31 décembre		2024	2023
(en francs suisses)			
Actif	Notes		
Placements			
Liquidités et placements sur le marché monétaire		1'141'954.04	2'085'284.64
Créances	7.1.	688'966.82	630'754.58
Titres	4.2.2.	73'081'096.00	65'064'665.00
Prêts hypothécaires	4.2.3.	363'883.00	455'987.00
Immeubles	4.2.4.	29'495'219.00	32'536'303.00
Placements infrastructures	4.2.2.	4'448'431.96	3'628'707.00
Placements alternatifs	6.7.9.	2'082'000.00	2'157'800.00
Total des placements		111'301'550.82	106'559'501.22
Compte de régularisation actif	7.2.	658'509.87	594'254.65
Actifs transitoires		27'319.35	64'823.50
C/C employeurs		631'190.52	529'431.15
Total de l'actif		111'960'060.69	107'153'755.87
Passif			
Dettes			
Prestations de libre passage et rentes		2'135'884.60	1'346'397.50
Créanciers		121'212.89	138'826.90
Total des dettes		2'257'097.49	1'485'224.40
Compte de régularisation passif	7.3.	258'345.62	181'474.76
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	5.2.	58'982'044.30	59'496'995.25
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5.3.	40'406'936.00	38'662'165.00
Provisions techniques	5.6.	1'995'994.00	1'692'369.00
Total des capitaux de prévoyance et des provisions techniques		101'384'974.30	99'851'529.25
Réserve de fluctuation de valeurs	6.3.	8'059'643.28	5'635'527.46
Fonds libres			
Situation en début d'exercice		0.00	0.00
Total des fonds libres (Découvert)	5.7.	0.00	0.00
Total du passif		111'960'060.69	107'153'755.87

Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Municipalité de Delémont

Compte d'exploitation pour l'exercice se terminant au 31 décembre (en francs suisses)

	Notes	2024	2023
Cotisations des salariés		2'155'304.25	2'074'886.40
Cotisations pour le risque des salariés		202'158.70	283'459.40
Cotisations des employeurs		3'119'209.40	3'017'701.35
Cotisations pour le risque des employeurs		268'840.75	369'419.20
Subside du fonds de garantie		0.00	1'431.50
Cotisations et apports ordinaires et autres		5'745'513.10	5'746'897.85
Apports de libre passage		1'137'990.15	2'985'568.69
Rachats des employés		72'000.00	140'000.00
Apports de libre passage suite au divorce		0.00	160'197.50
Remboursement de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce		0.00	105'882.00
Prestations d'entrée		1'209'990.15	3'391'648.19
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		6'955'503.25	9'138'546.04
Rentes de vieillesse		-2'653'240.25	-2'550'059.80
Rentes de survivants		-486'950.30	-546'296.20
Rentes d'invalidité		-272'777.90	-170'120.05
Rentes d'enfants		-15'400.80	-15'400.80
Allocations de renchérissement à charge des employeurs		48'236.55	51'139.95
Prestations en capital en cas de décès		0.00	-57'031.75
Prestations en capital à la retraite		-799'660.40	-1'708'979.20
Prestations réglementaires		-4'179'793.10	-4'996'747.85
Prestations extra-réglementaires			
Prestations de libre passage en cas de sortie		-3'223'206.35	-2'506'965.10
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce		-497'029.25	-79'000.00
Prestations de sortie		-3'720'235.60	-2'585'965.10
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-7'900'028.70	-7'582'712.95
Variation des capitaux de prévoyance des assurés actifs	5.2	1'467'365.85	-1'737'564.50
Variation des capitaux de prévoyance des assurés invalides	5.2	-161'161.70	-153'632.00
Variation des capitaux de prévoyance des retraités	5.3	-1'744'771.00	1'028'384.00
Variation des provisions techniques	5.6	-303'625.00	-98'487.00
Rémunération du capital épargne	5.2	-791'253.20	-1'068'402.50
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions		-1'533'445.05	-2'029'702.00
Prime d'assurance risque	5.1.	-234'849.40	-208'478.65
Primes d'assurance frais	5.1.	-23'728.70	-20'890.40
Contributions au fonds de garantie		-1'798.40	-664.80
Charges d'assurance		-260'376.50	-230'033.85

Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Municipalité de Delémont

Compte d'exploitation pour l'exercice
se terminant au 31 décembre
(en francs suisses)

	Notes	2024	2023
Report		-2'738'347.00	-703'902.76
Produit net des liquidités	6.7.1.	-20'242.95	-10'269.55
Produit net des titres	6.7.2.	6'257'464.83	4'257'123.04
Produit net des prêts hypothécaires	6.7.3.	10'505.00	9'050.00
Produit net des immeubles	6.7.4.	-555'743.20	1'145'344.95
Produit net des placements alternatifs	6.7.5.	45'673.00	47'366.00
Frais d'administration de la fortune	6.7.7.	-428'626.48	-398'518.29
Résultat net des placements		5'309'030.20	5'050'096.15
Autres produits	7.4.	425.27	97'162.86
Autres produits		425.27	97'162.86
Autres frais d'administration		-97'945.75	-102'528.82
Frais de l'Autorité de Surveillance		-7'942.40	-7'919.95
Frais de l'organe de révision		-22'079.50	-21'001.50
Frais de l'expert		-19'025.00	-35'352.10
Frais d'administration		-146'992.65	-166'802.37
Excédent des produits / charges avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs		2'424'115.82	4'276'553.88
Dissolution (+) / constitution (-) réserve de fluctuation de valeurs	6.3.	-2'424'115.82	-4'276'553.88
Excédent de produits / charges		0.00	0.00

Annexe aux comptes annuels 2024 (en francs suisses)

1. Base et organisation

1.1. Forme juridique, but et siège social

Sous le nom "Fonds de prévoyance en faveur des employés de la Ville de Delémont" (FRED), il existe une fondation de prévoyance de droit public au sens des articles 80 ss CC, 331 CO et 48 al. 2 LPP dont le siège social est à Delémont.

Le FRED a pour but la prévoyance professionnelle dans le cadre de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle, vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et ses dispositions d'exécution pour les salariés des collectivités publiques et entreprises affiliées ainsi que pour leurs ayants-droit et leurs survivants. Il les prémunit contre les conséquences économiques de l'âge, de l'invalidité et du décès.

Le FRED peut offrir des prestations de prévoyance allant au-delà des prestations minimales légales, y compris des prestations de soutien dans les situations de détresse telles que la maladie, l'accident, l'invalidité ou le chômage.

Pour atteindre son but, le FRED peut réassurer tout ou partie des prestations auprès d'une compagnie d'assurance sur la vie soumise à la surveillance des assurances.

1.2. Enregistrement LPP et fonds de garantie

Le FRED est inscrit au registre de la prévoyance professionnelle de l'autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale (As-So) sous le numéro 306002.

1.3. Acte de fondation et règlements

Entrée en vigueur

Acte de fondation du	1er janvier 1953
Statuts	1er janvier 2015
Avenant 1 au statuts	1er janvier 2024
Règlement de prévoyance du	1er janvier 2021
Avenant 1 au règlement de prévoyance du	1er janvier 2022
Avenant 2 au règlement de prévoyance du	1er janvier 2024
Règlement de placements du	1er juillet 2022
Annexes au règlement de placements	01 juillet 2022 & 4 septembre 2024
Règlement sur les capitaux de prévoyance, provisions et réserves	31 décembre 2023
Règlement de liquidation partielle	24 août 2015
Règlement de la Commission immobilière	1er janvier 2014

1.4. Organe de gestion paritaire / Personnes autorisées à signer

Membres du Comité représentants de l'employeur	Chappuis Damien (Ville de Delémont) Président Chapatte Claude-Alain (extérieur) Chapuis Patrick (Ville de Delémont)
Membres du Comité représentants des assurés	Marchand Jacques (Ville de Delémont) Vice-président fin 30.06.2024 Jost Olivier (Ville de Delémont) Jolidon Jean-Claude (extérieur) Crelie Katia (suppléante assurés Delémont) Titulaire dès 01.07.2024 Willemin-Schindelholz Mélanie (suppléante extérieur) dès 01.08.2024 Schneeberger Laura (suppléante Ville de Delémont) dès 01.06.2024 Migy Romain (suppléant Ville de Delémont) dès 01.06.2024
Gérant	Froidevaux Jean
Agent administratif 10 %	Veya Jordane

**Annexe aux comptes annuels 2024
(en francs suisses)**

Les représentants des assurés ont renoncé à assurer la présidence conformément au tournus prévu dans le règlement. Il est convenu de modifier ce dernier lors de la prochaine révision.

Règlementation des signatures: Le FRED est valablement engagé par la signature collective à deux, dont celle du Président ou d'un membre représentant la Ville de Delémont.

Signatures administratives: Le gérant dispose du droit de signature collective à deux. Pour les paiements des rentes, le gérant du FRED et les employés du Service financier de la Ville de Delémont, disposent de la signature Postfinance collective à deux.

1.5. Expert, organe de révision, conseillers, Autorité de surveillance

Cocontractant	Prevanto SA, 1003 Lausanne M. Alain Duboux
Expert exécutant	Prevanto SA, 1003 Lausanne Mme Michèle Mottu Stella
Organe de révision	Fidag Audit SA, 2800 Delémont
Autorité de surveillance	Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale
Mandats de gestion de la fortune	Crédit Suisse SA et UBS Switzerland AG

1.6. Employeurs affiliés

Municipalité de Delémont	SEOD
Municipalité de Courrendlin	Paroisse Réformée, Delémont
Municipalité de Courtételle	Perlavita SA (ex Fondation Clair-Logis), Delémont
Municipalité de Courroux	Régiogaz SA, Delémont sortie 31 octobre 2024
Municipalité de Val-Terbi	Service des eaux du Val-Terbi
Services Industriels Delémont	Triage forestier du Val-Terbi
Sacen SA	Patinoire régionale SA
Bourgeoisie de Delémont	Fondation Delémont'BD

La société Régiogaz SA, 1 employée, a cessé ses activités au 31 octobre 2024.

L'affiliation d'une entreprise se réalise par convention écrite d'affiliation portée à la connaissance de l'autorité de surveillance.

2. Membres actifs et bénéficiaires de rentes	31.12.2024	31.12.2023
---	-------------------	-------------------

2.1. Membres actifs

Hommes	173	175
Femmes	233	242
Total	406	417
Evolution des assurés actifs	2024	2023
Nombre d'assurés actifs au début de l'exercice	417	374
Affiliations	45	88
Démissions	-47	-34
Départs en retraite	-8	-9
Cas d'invalidités	-1	-2
Nombre d'assurés actifs à la fin de l'exercice	406	417

**Annexe aux comptes annuels 2024
(en francs suisses)**

2.2. Bénéficiaires de rentes	31.12.2024	31.12.2023
Rentes de vieillesse	127	123
Rentes de survivants	30	31
Rentes d'invalidité	13	12
Rentes d'enfants	5	6
Total	<u>175</u>	<u>172</u>
 Evolution des bénéficiaires de rentes	 31.12.2024	 31.12.2023
Nombre de bénéficiaires au début de l'exercice	172	163
Retraités	4	9
Invalides	1	2
Conjoints	-1	-3
Enfants	-1	1
Nombre de bénéficiaires à la fin de l'exercice	<u>175</u>	<u>172</u>

3. Nature de l'application et but

3.1. Explication du plan de prévoyance

Admissions: sont admis au FRED tous les employés de la Municipalité de Delémont, ainsi que ceux d'employeurs affiliés, dont le salaire annuel dépasse le seuil d'entrée de 6/8 de la rente de vieillesse maximale AVS. Pour les invalides partiels, le seuil d'entrée est adapté au degré de capacité de gain par une réduction correspondante.

L'admission à l'assurance risque intervient le 1er janvier qui suit le 17ème anniversaire et celle à l'assurance épargne le 1er janvier qui suit le 24ème anniversaire.

Âge de la retraite: l'âge ordinaire de la retraite est atteint le 1er du mois suivant celui où l'assuré atteint l'âge de 65 ans. Une retraite anticipée à partir de 58 ans ou différée jusqu'à 70 ans est possible.

Salaire assuré: le salaire assuré correspond à 12 fois le salaire mensuel de base tel que fixé dans l'échelle des traitements en vigueur. Pour les personnes travaillant à l'heure ou ayant un horaire de travail irrégulier, le salaire assuré est fixé sur la base du salaire annuel perçu l'année précédente. Les réductions de salaire temporaires par suite de maladie, d'accident, de maternité ou d'autres circonstances semblables ne sont pas prises en compte.

Prestations:

Rente de vieillesse: la conversion du capital épargne en une rente de vieillesse dépend de l'âge de la retraite et du taux de conversion applicable.

Rente d'enfant de retraité: correspond à 20% de la rente de vieillesse en cours.

Rente d'invalidité pour une invalidité totale: 48% du salaire cotisant jusqu'à l'âge de 65 ans, ensuite mise à la retraite.

Rente d'enfant d'invalidé: 20% de la rente d'invalidité versée.

Rente de conjoint ou rente de partenaire: 55% de la rente d'invalidité assurée ou 55% de la rente de vieillesse ou d'invalidité en cours.

Rente d'orphelin: 20% de la rente d'invalidité assurée ou 20% de la rente de vieillesse ou d'invalidité en cours.

Capital décès: Lors du décès d'un assuré actif qui n'ouvre pas le droit à une rente de conjoint ou de partenaire, le capital décès correspond à la part du compte épargne qui excède la valeur actuelle de toutes les rentes et allocations déclenchées par le décès.

**Annexe aux comptes annuels 2024
(en francs suisses)**

3.2. Financement, méthodes de financement

Les cotisations sont déterminées en fonction de l'âge de l'assuré selon l'échelle présentée ci-dessous. Le salaire assuré correspond au salaire mensuel multiplié par 12, sans aucune déduction de coordination.

Cotisations épargne

Age	Employés	Employeurs	Total
25 - 29	5.40%	5.40%	10.80%
30 - 34	6.40%	6.40%	12.80%
35 - 39	7.40%	7.40%	14.80%
40 - 44	8.10%	9.20%	17.30%
45 - 49	8.30%	11.60%	19.90%
50 - 54	8.80%	13.90%	22.70%
55 - 59	9.20%	16.30%	25.50%
60 - 65	10.00%	18.50%	28.50%

Cotisations supplémentaires (risque)

Age	Employés	Employeurs	Total
18 - 24	0.75%	1.00%	1.75%
25 - 29	0.75%	1.00%	1.75%
30 - 34	0.75%	1.00%	1.75%
35 - 39	0.75%	1.00%	1.75%
40 - 44	0.75%	1.00%	1.75%
45 - 49	0.75%	1.00%	1.75%
50 - 54	0.75%	1.00%	1.75%
55 - 59	0.75%	1.00%	1.75%
60 - 65	0.75%	1.00%	1.75%

4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

La comptabilité, le bilan et les principes d'évaluation sont établis en fonction des dispositions du Code des obligations (CO) et de la LPP. Les comptes annuels, qui se composent du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe, donnent une image fidèle de la situation financière dans le sens de la législation sur la prévoyance professionnelle et correspondent aux dispositions de la Swiss GAAP RPC 26.

4.1.2 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

La présentation des états financiers de l'année précédente n'a pas été modifiée.

4.2. Principes comptables et d'évaluation

Les principes d'évaluation ci-après ont été appliqués au 31 décembre 2024:

4.2.1. Conversion des monnaies étrangères

Les produits et charges en monnaies étrangères sont convertis aux cours du jour. Les actifs et dettes en monnaies étrangères sont évalués aux cours de fin d'année sur la base des cours communiqués par les établissements bancaires. Les bénéfices et pertes sur cours en résultant sont comptabilisés dans le compte de résultat.

**Annexe aux comptes annuels 2024
(en francs suisses)**

4.2.2. Titres

L'évaluation des titres se fait aux valeurs du marché à la date du bilan. Les bénéfices et pertes de cours réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans la rubrique "Produit net des titres". La composition des titres est la suivante:

	31.12.2024	31.12.2023
Obligations suisses et bons de caisse	28'124'676	20'146'752
Obligations étrangères	13'571'115	14'870'109
Actions suisses	6'930'915	12'433'401
Actions étrangères	24'454'390	17'614'403
Placements infrastructures	4'448'432	3'628'707
	<u>77'529'528</u>	<u>68'693'372</u>

4.2.3. Prêts hypothécaires

Les prêts hypothécaires sont comptabilisés à leur valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur nécessaires. La composition est la suivante:

	31.12.2024	31.12.2023
Retraités, veuves et invalides, 2 cas (31.12.2023 : 3)	363'883	455'987
Assurés actifs, 0 cas (31.12.2023 : 0)	<u>0</u>	<u>0</u>
Total prêts hypothécaires	<u>363'883</u>	<u>455'987</u>

Les prêts hypothécaires sont accordés à des assurés de l'institution de prévoyance. Le nantissement maximal est de 65 % de la valeur estimative des immeubles en 1er rang et le solde en 2e rang.

4.2.4. Immeubles

Depuis le 1er janvier 2014, les immeubles font l'objet d'une évaluation par un expert. En 2021, le Comité a mandaté la Société Mazars SA pour une analyse globale du parc immobilier afin de garantir une rentabilité optimale et durable de ses actifs alloués au secteur immobilier. Mazars SA a confié l'examen détaillé à Arveron SA, localisée à Genève. A fin 2024, le Comité s'est rendu à l'évidence que l'opération de vente souhaitée était vouée à l'échec. Ce qui a été définitivement admis dans la séance du 18 mars 2025.

En conséquence, il a été tenu compte de l'expertise Arveron de septembre 2021 et de l'occupation des immeubles au 31.12.2024 pour effectuer 2,5 millions d'amortissements extraordinaires sur les groupes d'immeubles des Champois, des Moissons/Bordgeais, Merisiers 10 et de l'immeuble à Courrendlin.

Le comité du FRED va entreprendre de nouvelles démarches en 2025 pour, d'une part, rénover certains immeubles sur les 4 ans à venir et d'autre part, rechercher des acheteurs potentiels pour des ventes isolées.

Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Municipalité de Delémont

Annexe aux comptes annuels 2024 (en francs suisses)

La position "immeubles" au bilan se compose comme suit:

	31.12.2024	31.12.2023
Rue de Chêtre/Orphelinat, Delémont	2'885'000	2'885'000
Rue des Merisiers, Delémont	1'380'000	1'460'000
Rue des Champois, Delémont	3'686'700	5'318'000
Rue des Bordgeais/Moissons, Delémont	7'150'000	7'705'000
Immeuble Courrendlin	5'480'000	5'713'700
Total immobiliers directs	<u>20'581'700</u>	<u>23'081'700</u>
Fonds de placement immobiliers	8'913'519	9'454'603
Total immobiliers indirects	<u>8'913'519</u>	<u>9'454'603</u>
Total immeubles	29'495'219	32'536'303

Les immeubles Rue de Chêtre/Orphelinat font l'objet d'une convention de droit de superficie et l'immeuble Rue des Merisiers fait l'objet d'un droit de superficie en faveur de la Ville de Delémont. Les immeubles de la Rue des Champois font l'objet d'un droit de superficie envers la Bourgeoisie de Delémont.

4.2.5. Capitaux de prévoyance et provisions techniques

Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques sont déterminés chaque année, à la date du bilan technique, selon des principes et sur des bases techniques reconnus.

5. Risques actuariels / Couverture des risques / Degré de couverture

5.1. Nature de la couverture des risques, réassurance

Depuis le 1er janvier 2023, le FRED a conclu un contrat d'assurance congruente auprès d'Helvetia.

5.2. Evolution des capitaux de prévoyance des actifs	2024	2023
Capitaux des actifs au 01.01	58'676'370	55'883'820
Bonifications épargne	5'274'514	5'092'589
Rachats	72'000	140'000
Apports de libre-passage	1'087'945	2'985'569
Apports de libre passage suite au divorce	0	160'198
Remboursement de versements anticipés	0	105'882
Prestations de libre passage en cas de sortie	-3'225'991	-2'506'965
Prestations en capital à la retraite	-799'660	-1'708'979
Versements anticipés divorce	-387'670	0
Versements anticipés pour la propriété du logement	-111'817	-79'000
Dissolution capitaux retraite	-3'405'195	-2'267'051
Dissolution capitaux suite à l'invalidité	0	-184'677
Intérêts	806'573	1'054'986
Capitaux des actifs au 31.12	<u>57'987'068</u>	<u>58'676'370</u>

Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Municipalité de Delémont

Annexe aux comptes annuels 2024 (en francs suisses)

Capitaux des invalides (rentes temporaires) au 01.01	820'625	653'576
Apport suite aux nouvelles invalidités	15'864	84'745
Apports de libre-passage	52'830	0
Libération de cotisations épargne	92'468	68'888
Intérêts	13'189	13'417
Capitaux des invalides (rentes temporaires) au 31.12	994'977	820'625
 Taux d'intérêt	 1.50%	 2.00%
 Total des avoirs de vieillesse LPP	 2024	 2023
Avoirs de vieillesse des actifs	26'385'025	26'333'538
Avoirs de vieillesse des invalides	435'110	367'482
Avoirs de vieillesse LPP (comptes-témoins)	26'820'135	26'701'020
Taux d'intérêt fixé par le Conseil fédéral	1.25%	1.00%
 5.3. Evolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	 2024	 2023
Capital de couverture au 1.1.	38'662'165	39'690'549
Changement du taux technique	0	-1'594'872
Apport nouveaux retraités	3'405'195	2'267'051
Apports capitaux d'invalidité	0	99'933
Capital décès versé	0	-57'032
Rentes versées	-3'428'369	-3'281'877
Intérêt technique	966'554	952'392
Adaptation au nouveau calcul au 31.12	801'391	586'021
Capital de couverture au 31.12	40'406'936	38'662'165

5.4. Résultat de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle a été établie par Prevanto SA au 31 décembre 2023. Le degré de couverture qui en ressort est de 105.6 %. Cette expertise a été réalisée avec un taux d'intérêt technique de 2.50 % et les bases techniques LPP 2020 (2017). L'expert constate que la situation financière est satisfaisante. Pour 2024, le comité renonce à une nouvelle expertise actuarielle. Elle se fera désormais tout les 3 ans. L'engagement de prévoyance a été calculé au 31.12.2024.

5.5. Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

	2024	2023
Table de mortalité	LPP 2020 (2017)	LPP 2020 (2017)
Taux technique	2.50% p.a.	2.50% p.a.
Majoration pour augmentation de l'espérance de vie	0.4 % par année	0.4 % par année

**Annexe aux comptes annuels 2024
(en francs suisses)**

5.6. Récapitulation, développement et explications des provisions techniques

Récapitulation des provisions techniques	2024	2023
Provision changement bases techniques, actifs	896'631	791'754
Provision changement bases techniques, rentiers	1'099'363	900'615
Total des provisions techniques	1'995'994	1'692'369
Développement des provisions techniques	2024	2023
Dissolution / constitution provision changement bases techniques, actifs	104'877	153'784
Constitution / dissolution provision changement bases techniques, rentiers	198'748	125'186
Constitution provision pour taux de conversion favorable	0	-180'483
Total variation des provision techniques	303'625	98'487

Explication des provisions techniques

Provision changement bases techniques, actifs et rentiers:

Cette provision vise à préfinancer les coûts liés à l'actualisation des bases techniques. Les provisions constituées au courant des dernières années sont utilisées pour financer l'actualisation des bases. En vue d'une prochaine actualisation, une nouvelle provision est mise en place à partir du 31 décembre 2018 puisque les nouvelles bases LPP 2020 considèrent les probabilités de décès jusqu'à fin 2017. La provision s'élève par année à 0.4% du capital de prévoyance des assurés actifs qui ont atteint l'âge de 55 ans révolu et des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes viagères.

Les provisions techniques au 31.12.2024 ont été calculées par l'expert.

5.7. Modifications des bases techniques et hypothèses

Les bases techniques LPP 2020 (P 2017) et le taux technique de 2.5% ont été utilisés pour le calcul des engagements de prévoyance au 31.12.2024.

5.8. Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2	31.12.2024	31.12.2023
Actif (total du bilan)	111'960'061	107'153'756
Dettes	-2'257'097	-1'485'224
Compte de régularisation passif	-258'346	-181'475
Fortune de prévoyance nette (Fp)	109'444'618	105'487'057
Prestations de sortie des actifs	58'982'044	59'496'995
Capital de prévoyance des retraités	40'406'936	38'662'165
Provisions techniques	1'995'994	1'692'369
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (Cp)	101'384'974	99'851'529
Excédent de couverture (- Découvert)	8'059'643	5'635'527
Degré de couverture au 31.12. (Fp en % de Cp)	107.9%	105.6%

**Annexe aux comptes annuels 2024
(en francs suisses)**

6. Commentaires relatifs aux placements et au résultat net des placements

6.1. Organisation des placements, règlement de placement

Le Comité est responsable des placements. Il a établi un règlement de placement qui définit la gestion de la fortune et les compétences des services qui en sont chargés. Le Comité a désigné une Commission de placements et chargé des tiers de gérer la fortune.

Commission de placements	Jost Olivier, membre du Comité Chapatte Claude-Alain, membre du Comité Jolidon Jean-Claude, membre du Comité Froidevaux Jean, gérant de la Fondation
Règlement de placement	1er juillet 2022
Allocation d'actifs	4 septembre 2024
Commission des immeubles	Marchand Jacques, membre du Comité, sortie fin juin 2024 Patrick Chapuis membre du Comité Crelie Katia, membre du Comité
Gérance des immeubles	Jur@immobilier SA, Delémont
Mandats de gestion de fortune	Banque Crédit Suisse SA, Zürich, agréé FINMA
Mandat de gestion des infrastructures	UBS Investment Foundation 3, Zürich, agréé FINMA

6.2. Utilisation des extensions des limites de placements avec résultat du rapport

Le FRED a utilisé les possibilités d'extension des limites de placements au sens de l'article 50 OPP2 et de l'article 8 du règlement de placement. La limite de 5% par bien immobilier au sens de l'article 54b OPP2 n'est pas respectée (6.3 %). Les placements chez l'employeur (Placements alternatifs) respectent la limite des 5% autorisée par l'article 57 OPP2. Comme précisé sous le point 6.7.10 de la présente annexe, ces placements sont garantis.

L'allocation stratégique définie par le Comité du FRED n'est pas respectée pour les actions suisses.

Les placements en devises étrangères sont couverts contre le risque de change à l'exception des actions "Monde et Small Cap". L'article 55e est respecté.

Ces dépassements n'entraînent aucune mise en péril de l'atteinte du but de prévoyance de la fondation.

**Annexe aux comptes annuels 2024
(en francs suisses)****6.3. Réserve de fluctuation de valeur**

	2024	2023
Réserve de fluctuation de valeurs au 1.1	5'635'527	1'358'974
Attribution à la charge / dissolution en faveur du compte d'exploitation	2'424'116	4'276'554
Réserve de fluctuation de valeurs au 31.12	8'059'643	5'635'527
Objectifs de la réserve de fluctuation de valeurs	14'295'281	15'976'245
Déficit dans la réserve de fluctuation de valeurs	-6'235'638	-10'340'717
Total des engagements au 31 décembre	101'384'974	107'153'756
Réserve de fluctuation de valeurs comptabilisée en % des engagements	7.95%	5.26%
Objectif de la réserve de fluctuation de valeurs en % des engagements	14.10%	14.91%

Dans le cadre du règlement de placement, le Comité du FRED a fixé le montant de la réserve de fluctuation de valeurs à 14.1% du total des engagements. Le niveau de confiance est fixé à 97.5 %.
Les chiffres de l'exercice précédent sont présentés en pourcentage de la fortune

6.4. Présentation des placements par catégorie de placement

Voir tableau séparé en dernière page.

6.5. Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Aucun élément relatif aux exercices 2024 et 2023 ne concerne cette rubrique.

6.6. Valeur de marché et co-contractants en securities lending

Aucune opération de securities lending n'a été effectuée durant les exercices 2024 et 2023.

6.7. Explication du résultat net des placements**6.7.1. Produit net des liquidités et des placements sur le marché monétaire**

	2024	2023
Produit d'intérêt sur avoirs en banque et PostFinance	-20'243	-10'270

Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Municipalité de Delémont

Annexe aux comptes annuels 2024 (en francs suisses)

6.7.2. Produit net des titres	2024	2023
Obligations:		
Produit d'intérêts des obligations	659'502	489'684
Bénéfices et pertes de cours non réalisés	361'946	1'347'514
	<u>1'021'448</u>	<u>1'837'197</u>
Actions:		
Dividendes et revenus des fonds de placements	744'200	659'750
Bénéfices et pertes de cours réalisés	2'050'116	59'562
Bénéfices et pertes de cours non réalisés	1'921'378	1'526'774
	<u>4'715'694</u>	<u>2'246'086</u>
Placements en infrastructures		
Revenus des fonds infrastructures	79'583	78'558
Bénéfices et pertes de cours non réalisés	440'740	95'282
	<u>520'323</u>	<u>173'840</u>
Total produit net des titres	<u>6'257'465</u>	<u>4'257'123</u>
6.7.3. Produit net des prêts hypothécaires	2024	2023
Taux d'intérêts appliqués (1er et 2e rangs)	2.50%	2.00%
Total produit net des prêts hypothécaires	<u>10'505</u>	<u>9'050</u>
6.7.4. Produit net des immeubles	2024	2023
Produit des locations	1'013'701	1'056'639
Entretien et réparations	-174'219	-193'441
Droit de superficie	-54'972	-54'972
Taxes, impôts et assurances	-162'938	-114'209
Ajustement de valeurs	-2'513'450	-87'966
	<u>-1'891'878</u>	<u>606'051</u>
Les honoraires de gérance sont reclassés dans les frais de gestion de la fortune.		
Fonds immobiliers		
Revenus des fonds immobiliers	243'852	222'950
Bénéfices et pertes de cours réalisés	157'640	0
Bénéfices et pertes de cours non réalisés	934'643	316'344
	<u>1'336'135</u>	<u>539'294</u>
Total produit net des immeubles	<u>-555'743</u>	<u>1'145'345</u>

Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Municipalité de Delémont

Annexe aux comptes annuels 2024 (en francs suisses)

6.7.5. Produit net des placements alternatifs	2024	2023
Produit net des placements auprès des employeurs		
Perlavita SA, intérêts hypothécaires	9'500	10'000
Autres employeurs, intérêts sur les prêts	36'173	37'366
	<u>45'673</u>	<u>47'366</u>
Autres transactions importantes avec les employeurs:		
Ville de Delémont, locations Rue de Chêtre/Orphelinat sont comptabilisés dans les produits nets des immeubles	40'085	40'085
6.7.6. Performance des placements	2024	2023
Total des placements au 1.1	106'559'501	100'903'139
Total des placements au 31.12	111'301'551	106'559'501
Moyenne des placements	<u>108'930'526</u>	<u>103'731'320</u>
Résultat net des placements	<u>5'309'030</u>	<u>5'050'096</u>
Taux de rendement des placements	<u>4.87%</u>	<u>4.87%</u>
6.7.7. Transparence dans les coûts de gestion de la fortune	2024	2023
Frais de gestion	200'299	168'062
Rétrocessions	0	0
TER comptabilisé selon les directives CHS PP	164'454	164'304
Total des frais boursiers	<u>364'753</u>	<u>332'366</u>
Honoraires gestion immobilière	<u>63'873</u>	<u>66'152</u>
TOTAL frais de gestion de la fortune	428'626	398'518
Frais de gestion (TER)	164'454	164'304
Total des placements	111'301'551	106'559'501
Total des placements non transparents	<u>0</u>	<u>0</u>
Total des placements transparents	<u>111'301'551</u>	<u>106'559'501</u>
Frais de gestion de la fortune en % des placements transparents	0.39%	0.37%

Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Municipalité de Delémont

Annexe aux comptes annuels 2024 (en francs suisses)

Taux de transparence en matière de frais d'administration des placements	100.0%	100.0%
--	--------	--------

Liste des investissements non transparents

Numéro ISIN	Fournisseurs	Nom du produit	Nombre de parts	Valeur au 31.12.2024
-------------	--------------	----------------	-----------------	----------------------

Total des placements non transparents				<u>0.00</u>
---------------------------------------	--	--	--	-------------

6.7.8. Droits des actionnaires

Le Fonds de prévoyance ne possède aucun placement direct dans des sociétés anonymes suisses cotées en bourse. De ce fait, l'obligation faite à la Fondation de rapporter sur l'exercice du droit de vote selon l'art. 22 ORAb n'est pas exigible.

6.7.9. Explication des placements auprès des employeurs	31.12.2024	31.12.2023
Ville de Delémont prêts	676'000	676'000
Services industriels, installation photovoltaïque	956'000	1'006'800
Fondation Clair-Logis, prêt hypothécaire	450'000	475'000
Total des placements auprès de l'employeur	<u>2'082'000</u>	<u>2'157'800</u>

Le prêt existant à la Ville de Delémont est rémunéré au taux de 2.0 % (2023: 2.0 %).

Le prêt accordé pour l'installation photovoltaïque est rémunéré au taux de 2.25% (échéance: 2038/39).

En date du 29 avril 2024 et sous la forme d'un contrat signé par les parties prenantes, Perlavita Betriebe AG s'est engagée à reprendre les actifs et passifs de la Fondation Clair-Logis, y compris la dette envers le FRED de CHF 475'000.

Les comptes courants des employeurs ne portent pas d'intérêts et sont désormais comptabilisés dans les actifs/passifs transitoires.

Les placements et les prêts auprès de l'employeur (y inclus les prêts auprès des autres employeurs) bénéficient de garanties des collectivités publiques concernées.

Dans sa décision d'approbation relative aux comptes de l'exercice 2007, l'Autorité de surveillance a constaté que les employeurs avaient donné leur garantie, conformément à l'article 58 al. 2 lit. a OPP 2.

Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Municipalité de Delémont

Annexe aux comptes annuels 2024 (en francs suisses)

7. Commentaires relatifs à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1. Créances

Il s'agit de l'impôt anticipé à récupérer ainsi que des créances en relation avec la gestion des immeubles.

7.2. Compte de régularisation actif	31.12.2024	31.12.2023
Divers à recevoir	27'319	64'824
C/C employeurs	631'191	529'431
	<u>658'510</u>	<u>594'255</u>

7.3. Compte de régularisation passif	31.12.2024	31.12.2023
Honoraires à payer	102'214	164'999
Prestations rétroactives AI	0	16'476
Divers à rembourser	156'132	0
	<u>258'346</u>	<u>181'475</u>

7.4. Autres produits	2024	2023
Part des employeurs aux frais de gestion	0	97'075
Produits divers	425	88
	<u>425</u>	<u>97'163</u>

Dans son procès-verbal du 4 octobre 2023, le Comité a décidé de supprimer l'article 7 al.6 concernant la répartition des frais administratifs.

**Annexe aux comptes annuels 2024
(en francs suisses)**

8. Demandes de l'Autorité de surveillance

En date du 15 mai 2025, le FRED a reçu des informations ainsi que des demandes relatives aux comptes 2022 et 2023.

Des réponses devront être apportées à l'As-So dans le délai usuel.

9. Autres informations relatives à la situation financière

9.1. Mesures prises en cas de découvert technique

Néant

9.2. Garantie des employeurs

Les employeurs garantissent au FRED le versement du montant des adaptations de rentes allouées jusqu'au 31.12.1994.

9.3. Liquidation partielle

Néant

9.4. Prêts sur police

Néant

9.5. Separate Accounts

Néant

9.6. Mise en gage d'actifs

Néant

9.7. Responsabilité solidaire et cautionnements

Néant

9.8. Procédures judiciaires en cours

Néant

9.9. Opérations particulières et transactions sur la fortune / rétrocessions

Les rétrocessions sont régies dans les contrats de gestion de fortune du Crédit Suisse et UBS AG. En principe, il n'y a pas de rétrocessions.

10. Evénements postérieurs à la date du bilan

À partir du 01.01.2025, la gestion de la caisse de pension a été transférée de Prevanto SA à Vonlanthen Consulting SA, située à Carouge (GE). De plus, la société Vonlanthen Consulting SA a également été mandatée pour la tenue de la comptabilité.

6.4. Présentation des placements par catégorie

en CHF	31.12.2024		31.12.2023		Max. selon rgLt de plct	Limite OPP 2
Liquidités et placements sur le marché monétaire	1 141 954	1.0%	2 085 285	1.9%	4%	100%
CHF	1 140 023	1.0%	2 082 753	1.9%		
Créances	688 967	0.6%	630 755	0.6%	N/A	100%
Obligations	41'695'791	37.2%	35'016'861	32.7%	52%	100%
CHF	28 124 676	25.1%	20 146 752	18.8%	36%	
Directs et indirects	28 124 676		20 146 752			
Débiteurs étrangers	13 571 115	12.1%	14 870 109	13.9%	16%	
Directs et indirects	13 571 115		14 870 109			
Actions	31'385'305	28.0%	30'047'804	28.0%	43%	50%
CHF	6 930 915	6.2%	12 433 401	11.6%	13%	
Directs et indirects	6 930 915		12 433 401			
Débiteurs étrangers	24 454 390	21.8%	17 614 403	16.4%	22%	
Directs et indirects	24 454 390		17 614 403			
Marchés émergents	0	0.0%			8%	
Prêts hypothécaires	363 883	0.3%	455 987	0.4%	3%	50%
Prêts hypothécaires aux assurés	363 883	0.3%	455 987	0.4%		
Immeubles	29 495 219	26.3%	32 536 303	30.4%	35%	30%
Directs	20 581 700	18.4%	23 081 700	21.5%	30%	
Indirects	8 913 519	8.0%	9 454 603	8.8%	12%	
- Suisse	8 913 519	8.0%	4 882 193	4.6%	12%	
- Etrangers	0	0.0%	4 572 410	4.3%	0%	
Placements infrastructures	4 448 432	4.0%	3 628 707	3.4%	7%	10%
Infrastructures	4 448 432	4.0%	3 628 707	3.4%		
Placements alternatifs	2 082 000	1.9%	2 157 800	2.0%	3%	5%
Placements garantis auprès des employeurs : prêts garantis par cédule ou déclarations de garantie par la commune	2 082 000	1.9%	2 157 800	2.0%		
Compte de régularisation actif	658 510	0.6%	594 255	0.6%	N/A	100%
Actifs transitoires	27 319	0.0%	64 824	0.1%		
C/C employeurs	631 191	0.6%	529 431	0.5%		
Total de l'actif	111 960 061	100.0%	107 153 756	100.0%		
Placements en devises étrangères sans couverture du risque de change selon article 55 al.e OPP2	24 454 390	21.8%	17 614 403	16.4%	N/A	30%

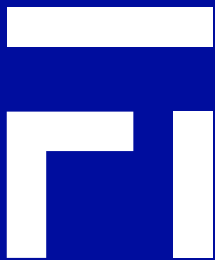
Dépassement des limites de placement avec règlement de placement

L'allocation stratégique définie par le comité du FRED n'est pas respectée pour les actions suisses.

Dépassement des limites de placements selon l'OPP2 (Art 54, 54a, 54b et 55 OPP2)

La limite de 10% par débiteur au sens de l'article 54 al. 1 OPP2 est respectée. La limite de 5% par participation au sens de l'article 54a OPP2 est respectée. La limite de 30 % concernant les immeubles au sens de l'article 55 est respectée. La limite de 5% par bien immobilier au sens de l'article 54b OPP2 n'est pas respectée (6.3 %). Les placements chez l'employeur (placements alternatifs) respectent la limite au sens de l'article 57 OPP2. Ces placements sont garantis auprès de l'employeur.

Les placements en devises étrangères sont couverts contre le risque de change à l'exception des actions. L'article 55e est respecté.



Prise de position pour le Conseil de Ville sur le rapport annuel 2024 du FRED

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Commission de Gestion et de Vérification des Comptes (CGVC) a pris connaissance :

- des comptes annuels 2024 du FRED ;
- du rapport de gestion établi par le Comité du FRED, daté du 19 août 2025 ;
- du rapport de l'organe de contrôle FIDAG Audit SA, daté du 9 juin 2025 ;
- du rapport sur les éléments actuariels nécessaires à l'établissement des comptes annuels selon la norme RPC 26 pour l'exercice 2024 de PREVANTO SA, datée du 26 mars 2025.

Le Code des obligations spécifie que l'organe suprême du FRED — le Comité — approuve les comptes. Le Conseil de Ville et la CGVC, en acceptant le rapport annuel du FRED, prennent connaissance des comptes mais ne les approuvent pas formellement.

L'analyse des comptes, du rapport de gestion, du rapport de l'organe de contrôle et du rapport actuariel nous amène à vous faire part des commentaires et conclusions suivants :

1. Résultat de l'exercice 2024

Les comptes de l'exercice 2024 bouclent avec un résultat équilibré après attribution à la réserve de fluctuation de valeurs de CHF 2,4 millions. Le résultat réel du FRED est donc un profit de CHF 2,4 millions. Les principales causes sont les suivantes :

- Le résultat net des placements présente un gain de CHF 5,3 millions, après correction de valeur de CHF 2,5 millions sur le parc immobilier.
- Le taux technique reste stable à 2.5% et n'influence pas le résultat.
- La diminution du taux d'intérêt pour la rémunération des capitaux des actifs (de 2% à 1.5%) représente une économie d'environ CHF 270'000.-.

Grâce à cette bonne performance, la fortune du FRED augmente, tout comme le degré de couverture, qui remonte de 105.6% au 31.12.2023 à 107.9% au 31.12.2024. La réserve de fluctuation atteint CHF 8 millions alors que son objectif est de CHF 14,3 millions.

2. Assuré-e-s et capitaux de prévoyance

À fin 2023, le FRED compte 406 personnes assurées actives (417 en 2023) et 175 bénéficiaires de rentes (172 en 2023), soit une diminution de 11 personnes actives et une augmentation de 3 personnes rentières. Cette stagnation se ressent dans les capitaux de prévoyance qui n'augmentent que de CHF 1,5 millions, montant correspondant aux intérêts :

	2024	2023
Capitaux de prévoyance actifs (prestations de sortie)	59.0	59.5
Capitaux de prévoyance rentiers	40.4	38.7
Provisions techniques	2.0	1.7
Capitaux de prévoyance (en millions)	101.4	99.9

Les bases techniques utilisées pour la détermination des engagements actuariels sont les mêmes que pour l'exercice précédent, à savoir :

- Tables de mortalité LPP 2020
- Taux technique de 2,5%

- Majoration pour augmentation de l'espérance de vie de 0.4% par année
- La conversion du capital en rentes fait l'objet d'un régime transitoire jusqu'à fin 2025. Le taux de conversion applicable en 2022 pour les rentes à l'âge de 65 ans est de 5.57%. À partir de 2026, il sera de 5.4%.

En revanche, le taux d'intérêt sur les capitaux d'épargne a été réduit de 2% à 1.5%, ce qui est contraire à la tendance. À titre de comparaison, le taux d'intérêt sur l'avoir minimal LPP est augmenté de 0.25% à 1.25% en 2024 et le rendement des placements reste à un niveau élevé (voir chiffre 3 ci-après).

Nous relevons que, contrairement à l'exercice précédent, l'actuaire n'a pas réalisé une expertise technique, mais uniquement un calcul des engagements de prévoyance à la date du boucllement. Une expertise n'est pas nécessaire car les bases techniques n'ont pas changé par rapport à l'exercice précédent et le FRED ne présente pas de découvert. Le résultat de la dernière expertise aboutissait à un taux de couverture de 105.6% au 31.12.2023.

Les frais de gestion technique (frais d'administration) représentent CHF 253.-/assuré·e (2023 = 283), montant bien inférieur à la moyenne suisse de CHF 330.-/assuré·e¹.

3. Placements et résultat des placements

L'évolution des marchés financiers a été bonne pour les investissements en 2024 et le FRED a réalisé un rendement positif de 4.87% (2023 : 4.87%), après déduction des frais de gestion de la fortune. Cette bonne performance est à mettre en relation avec celle du SMI¹ qui a augmenté de 4.2% par rapport à son niveau de l'année précédente² (2023 : + 1.7%). La performance moyenne des caisses de pensions en 2024 est de +7.2%. La moindre performance du FRED s'explique par la correction de valeur sur le parc immobilier ainsi qu'une répartition des placements sous forme d'action de 28% du total de la fortune.

La plupart des types de placements présente un rendement positif, à l'exception des liquidités et des immeubles. Sans la correction de valeur sur les immeubles, le rendement serait de 5.2%. Le rendement minimum pour garantir la couverture des engagements est de 2.46% (selon expertise technique 2023), ce taux est dépassé.

Types de placements :	Valeur au 31.12.2024	Valeur au 31.12.2023	Moyenne 23/24	Rendement 2024	Rendement 2024 en %
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Liquidités	1'141'954	2'085'284	1'613'619	-20'243	-1.3%
Créances	688'967	630'754	659'861	0	0.0%
Obligations	41'695'791	35'016'861	38'356'326	1'021'448	2.7%
Actions	31'385'305	30'047'804	30'716'555	4'715'694	15.4%
Prêts hypothécaires	363'883	455'987	409'935	10'505	2.6%
Immeubles	20'581'700	23'081'700	21'831'700	-1'891'878	-8.7%
Fonds immobiliers	8'913'519	9'454'603	9'184'061	1'336'135	14.5%
Infrastructures	4'448'432	3'628'707	4'038'570	520'323	12.9%
Employeurs	2'082'000	2'157'800	2'119'900	45'673	2.2%
Total	111'301'551	106'559'500	108'930'526	5'737'657	5.3%

Les frais de gestion de la fortune représentent 0,39% du total des placements (2023 : 0.38%), et se rapprochent de la moyenne suisse établie à 0.49% pour l'année 2023³ et à 0.41% pour l'année 2024. Cette baisse s'explique avant tout par l'augmentation des rendements au cours des deux exercices écoulés, ce qui a pour effet d'augmenter le dénominateur.

La réflexion sur la vente des immeubles en gestion propre n'a pas abouti. Le Comité n'a pas donné suite aux offres reçues et constaté que les valeurs de marché proposées étaient inférieures aux valeurs comptables. Sur cette base, une correction de valeur de CHF 2,5 millions a été effectuée. Cette

¹ SMI : Swiss Market Index ou indice du marché suisse

² Swisscanto : Etude sur les caisses de pensions 2025

³ Swisscanto : Etude sur les caisses de pensions 2025

correction reflète l'inadéquation des biens proposés par rapport aux attentes du marché, notamment la petite taille des pièces ainsi que l'existence d'un droit de superficie.

4. Eléments importants ressortant des différents rapports analysés et des discussions

- Prêt accordé à la Fondation Clair-Logis est de CHF 450'000, en diminution de CHF 25'000 par rapport à l'exercice précédent. Ce prêt est rémunéré au taux de 2%. La créance a été reprise par Perlavita SA
- À la suite de la correction de valeur de CHF 2,5 millions effectuée sur les placements immobiliers, la part des immeubles par rapport à la fortune totale est réduite à 26% et respecte ainsi la limite de placement fixée à l'OPP2 qui est de 30%.

5. Conclusions

La CGVC invite le Conseil de Ville à accepter le rapport de gestion du FRED. Les comptes 2024 profitent à nouveau de la bonne tenue des marchés financiers et le degré de couverture s'améliore. Notre commission est d'avis que la correction de valeur apportée sur les immeubles était justifiée.

La réflexion sur la gestion du patrimoine immobilier doit être poursuivie afin de maintenir l'attrait de ces appartements par une mise à niveau avec les standards actuels.

La gestion du FRED est efficiente. Tant les frais d'administration des placements que les frais de gestion technique sont inférieurs à la moyenne suisse. Cette situation est liée au système de milice, mais celui-ci atteint ses limites. La gestion du FRED a été confiée à un tiers à partir du 1.1.2025 et ne sera plus effectuée par le Service financier de la Ville. Il sera intéressant d'analyser les conséquences de ce choix sur les frais de gestion futurs.

Nous remercions les membres du Comité du FRED pour leur engagement et en particulier M. Jean Froidevaux qui a terminé son mandat. Nous remercions également le bureau PREVANTO SA pour son rapport et le bureau FIDAG pour son analyse des finances du FRED.

Pour la Commission de gestion et de
vérification des comptes :

La présidente
Mme Céline Robert-
Charrue Linder

Le vice-président
M. Christophe Günter



ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport de l'organe de contrôle au Comité du Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Municipalité de Delémont ;
 - le rapport du Comité du Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Municipalité de Delémont ;
 - le rapport et le préavis favorable de la Commission de gestion et de vérification des comptes ;
- sur proposition du Conseil communal ;

arrête

1. Le rapport de gestion 2024 du Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Commune de Delémont (FRED) est accepté.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La secrétaire :

Michel Rion

Lucie Üncücan-Daucourt

Delémont, le 27 octobre 2025

RAPPORT 2024

DU CONSEIL COMMUNAL
SUR L'ACTIVITÉ DE
L'ADMINISTRATION
COMMUNALE

TABLE DES MATIERES

Le mot du Conseil communal	4
Faits marquants.....	6
Delémont en 2024	7
Le Conseil de Ville en 2024	9
Répartition des sièges par parti	9
Composition du Bureau en 2024.....	9
Liste des membres au 31 décembre 2024	10
Mutations	11
Chiffres-clés et interventions.....	11
Eléments marquants de l'année.....	15
Département de la mairie et de la promotion économique.....	17
Préambule	17
Chancellerie.....	17
Service financier	20
Service du personnel	23
Service informatique	28
Police municipale	29
CRISD	31
Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement.....	34
Préambule	34
Cohésion sociale	34
Jeunesse	38
Logement.....	42
Département de la culture, des sports et des écoles	45
Préambule	45
Manifestations.....	46
Bibliothèques	47
Centre sportif	48
Ecoles.....	50
Département de l'énergie et des eaux – Services industriels Delémont (SID)	52
Préambule	52
Section réseaux électriques, éclairage public, production d'électricité renouvelable	53
Section de l'eau potable et du gaz	56
Section des services partagés	59

SOMMAIRE

Section service clientèle	60
Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.....	64
Préambule	64
Secteur urbanisme et permis de construire.....	65
Secteur bâtiments et environnement.....	69
Secteur travaux publics.....	69
Rapports des commissions	72
Commission des affaires sociales	72
Commission de la culture.....	72
Commission de l'Ecole primaire	72
Commission de l'énergie et des eaux	72
Commission des finances	72
Commission d'évaluation des valeurs officielles et locatives des immeubles	73
Commission de la mairie.....	73
Commission des sports.....	73
Commission de l'UETP	73
Commission de la Vieille Ville	73
Commission de l'environnement	74
Commission de conciliation en matière de bail.....	74
Commission quadripartite du CJC-SAS	74
Conclusion et perspectives.....	75

LE MOT DU CONSEIL COMMUNAL

Dans la continuité du rapport 2023, dont la structure avait déjà été adaptée, cette édition a également fait l'objet d'une révision visant à renforcer l'uniformité de rédaction. Les activités principales des départements et des services y sont mises en évidence de manière plus lisible, tandis que les faits marquants de l'année 2024 sont clairement soulignés. L'objectif est de proposer une vision transversale et décroisée de l'action communale, afin de mieux refléter la diversité des missions assurées par l'Administration. Le mot du Conseil communal en ouverture, ainsi que la conclusion, participent à cette volonté de cohérence et de clarté.



De gauche à droite : N. Guenin, D. Chappuis, P. Chapuis, M. Macchi-Berdat, C. Schluchter, E. Koller

L'année écoulée s'inscrit dans un contexte international incertain, marqué par une recrudescence de conflits qui pèsent sur l'économie mondiale et affectent en particulier les branches exportatrices, sensibles à la conjoncture et aux variations de change. À l'échelle communale, la situation financière reste préoccupante. La nécessité de résorber le découvert figurant au bilan des comptes 2022 dans un délai de trois ans a conduit l'Exécutif à mettre en place un programme de mesures d'économies. C'est dans ce climat exigeant que le Conseil communal a présenté, en mars 2024, son plan de législature 2023–2027, posant les bases des priorités et orientations de la Municipalité pour les prochaines années.

Malgré ces contraintes, les départements et services ont maintenu leur engagement en assurant la continuité des prestations à la population et aux acteurs économiques. Certains projets ont dû être reportés ou adaptés, mais de nombreuses réalisations ont pu voir le jour, témoignant de la vitalité et de la capacité d'adaptation de la Ville. Les éléments marquants présentés dans ce rapport illustrent la volonté du Conseil communal et de l'Administration de préserver des perspectives constructives, de soutenir la qualité de vie des habitants et de consolider l'attractivité de Delémont.

Le Conseil communal remercie l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'Administration pour leur travail, ainsi que les partenaires institutionnels et associatifs qui contribuent chaque jour au dynamisme de Delémont.

INTRODUCTION

En 2024, Le Conseil communal a tenu 38 séances hebdomadaires, le mardi matin.

Le Conseil communal en 2024 :

Damien Chappuis, PCSI, Maire, Mairie et promotion économique

Claude Schluchter, PS, Vice-maire, Culture, sports et écoles

Murielle Macchi-Berdat, PS, Energie et eau

Emmanuel Koller, Urbanisme, environnement et travaux publics

Patrick Chapuis, PCSI, Cohésion sociale, jeunesse et logement

Nicolas Guenin, Chancelier communal

FAITS MARQUANTS

**REMISE DU
PROJET DE
ROCM AU
CONSEIL
DE VILLE**

**RÉORGANI-
SATION DE
LA POLICE
MUNICIPALE**

**ENTRÉE EN
VIGUEUR DU
NOUVEAU
RÈGLEMENT
SUR LE
PERSONNEL**

**CLAIR-
LOGIS :
REPRISE
PAR LE
GROUPE
TERTIANUM**

**PLAN SPÉCIAL DE
LA PLACE
ROLAND-BÉGUELIN
ET RUES
ATTENANTES
(SUSPENDU POUR
RAISONS
FINANCIÈRES)**

**ELABORATION
D'UN CONCEPT
COMMUNAL EN
FAVEUR DES
SENIORS**

**MANIFESTATIONS :
FÊTE DE LA
TRANSITION,
DANSE SUR LA DOUX,
300 ANS DU CHÂTEAU**

**DÉPLOIEMENT
DES
COMPTEURS
D'ÉLECTRICITÉ
INTELLIGENTS**

**ADOPTION DU
PLAN SPÉCIAL
« LES
ARQUEBUSIERS »**

**MISE EN
PLACE
D'UN
FRIGO
SOLIDAIRE**

**AMÉLIORATION DE
LA LIAISON
ROUTIÈRE SUR
BÂLE ET
DÉSENGORGEMENT
DE L'ENTRÉE EST
DE LA VILLE**

**9 NOUVELLES
INSTALLATIONS
DE PRODUCTION
D'ÉNERGIE
RENOUVELABLE
EN PROPRIÉTÉ
ET EXPLOITÉES
PAR LES SI**

**DÉVELOPPEMENT
DU SECTEUR
GARE SUD,
LE SITE SAFED
OBTIENT UN
SOUTIEN
FINANCIER
D'INTERREG**

**CRÉATION
D'UNE
SALLE
D'ÉTUDE**

**PLANIFICATION
DU NOUVEAU
SECTEUR
COMMUNANCE
NORD POUR
L'ACCUEIL DE
NOUVELLES
ENTREPRISES**

**DÉCLARATION
D'INTENTION
DU CANTON ET
DES COMMUNES
POUR LE PARC
ÉOLIEN DE LA
HAUTE-BORNE**

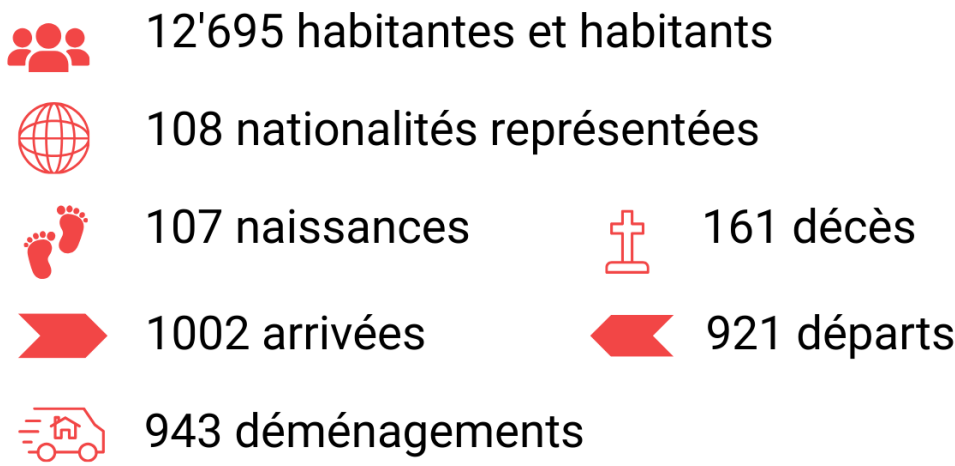
**AVANCÉE DANS LA
RÉORGANISATION
DE LA GESTION
DES DÉCHETS
AVEC LE PROJET
DE DÉCHETTERIE
RÉGIONALE DU
SEOD**

**JEUX
OLYMPIQUES
DES ÉLÈVES**

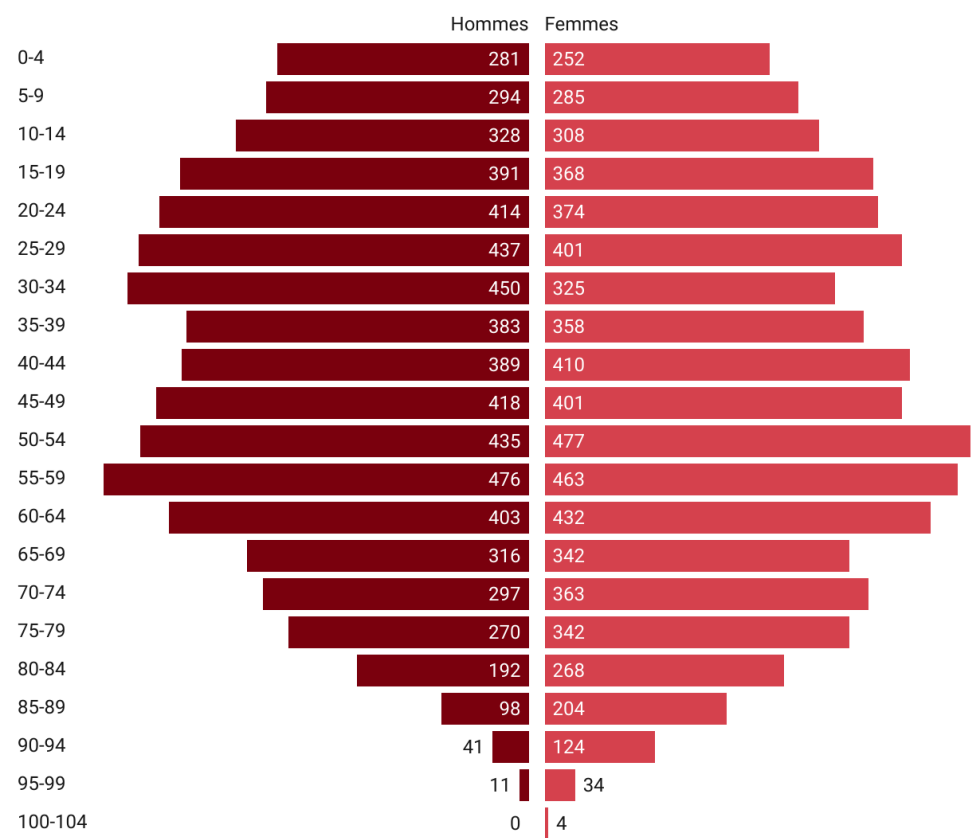
**DIAGNOSTIC
EN FAVEUR
D'UNE
POLITIQUE DE
LA JEUNESSE**

DELÉMONT EN 2024

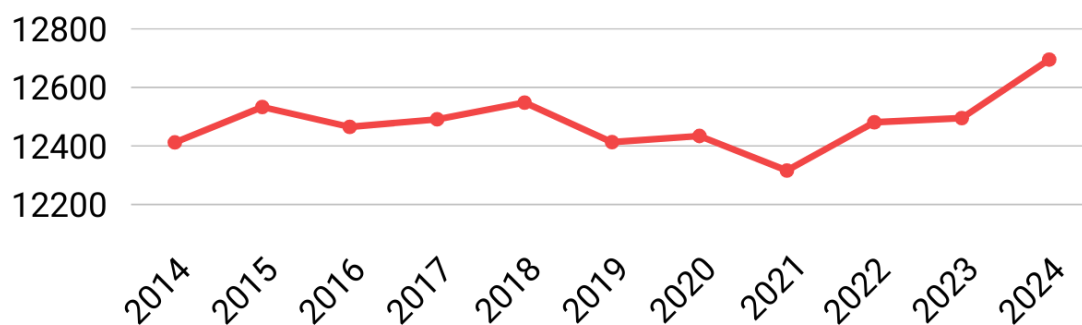
La population delémontaine en chiffres :



Pyramide des âges :



Evolution de la population entre 2014 et 2024 :



L'administration communale en chiffres :



225 employées et employés titulaires



183.3 EPT



14 arrivées



16 départs



40 personnes en formation

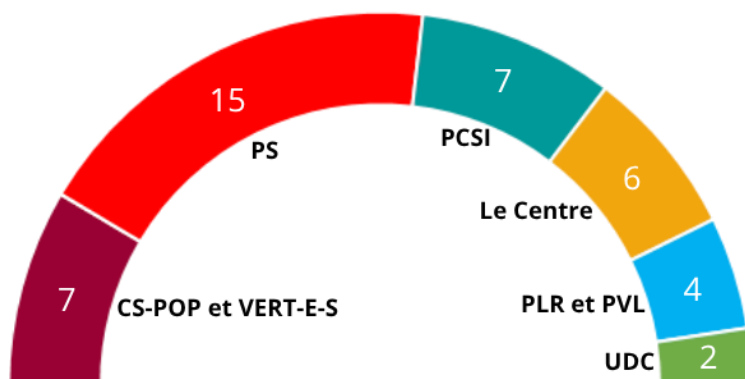


8 personnes ont terminé leur formation
avec succès

LE CONSEIL DE VILLE EN 2024

Le Conseil de Ville se compose de 41 membres, élu·e·s tous les cinq ans selon le système proportionnel.

Répartition des sièges par parti



Composition du Bureau en 2024

Président :	M. Pascal Domont, PLR et PVL
1 ^{er} vice-président :	M. Michel Rion, CS-POP et VERT-E-S
2 ^e vice-présidente :	Mme Pauline Rais, PCSI
Scrutatrices :	Mme Noémie Chiffelle Lachat, PS Mme Céline Petermann, Le Centre
Secrétaire :	Mme Lucie Üncücan-Daucourt



De gauche à droite : C. Petermann, N. Chiffelle Lachat, N. Guenin (suppléance au secrétariat), P. Domont (président 2024), M. Rion, P. Rais

Liste des membres au 31 décembre 2024

PSD-JSJ

Ali Iskander
Ali Jordan
Battilotti Florian
Bourquard Maël
Brulhart Pierre
Diallo Rottet Bailo-Hawa
Etter Marie-Anne
Frossard Gaëlle
Kazi Asad-Uz-Zaman
Paratte Julien
Riat Jacques
Ribeaud Marc
Suvat Mehmet
Vollmer Colin
Kamber Thierry (suppléant)
Schumacher Sarah (suppléante)
Vollmer Axalia (suppléante)
Wade Aliou (suppléant)

PCSI

Berret Ignace
Claude Steve
Jardin Florine
Kaiser Alexandre
Lovis Jean-François
Maitre-Schindelholz Suzanne
Chevrey Sophie (suppléante)
Gigandet Jessy (suppléante)

En gras : responsables de groupe

CS-POP et VERT-E-S

Blaser Céline
Comment Patrick
Robert-Charrue Linder Céline
Rohner Magali
Schindelholz Tania
Weissbrodt Matthieu
Woudman Mérance
Comment Patrick (suppléant)
Sepulveda Rebetez Maria (suppléante)

LE CENTRE

Beuret Serge
Bugnon Dominique
Frein Patrick
Kerkour Khelaf
Poupon-Brêchet Lisiane
Hauser Sandra (suppléante)
Schaller Olivier (suppléant)

PLR et PVL

Faivre Pascal
Günter Christophe
Meury Pierre Xavier
Domont Christine (suppléante)

UDC

Bättig Dominique
Studer Laurence
Buchwalder Alain (suppléant)

Mutations

Démissions	Nominations
Badertscher Christophe, PSD-JSJ	Chevrey Sophie, PCSI*
Corbat Jérôme, CS·POP et VERT-E-S	Claude Steve, PCSI
Crevoisier Laurent, PSD-JSJ	Etter Marie-Anne, PSD-JSJ
Froidevaux Marie, PCSI*	Gigandet Jessy, PCSI*
Hanini Leila, PSD-JSJ	Kamber Thierry, PSD-JSJ*
Macquat Léo, PCSI	Riat Jacques, PSD-JSJ
	Suvat Mehmet, PSD-JSJ
	Sepulveda Maria, CS·POP et VERT-E-S*
	Weissbrodt Matthieu, CS·POP et VERT-E-S
	Vollmer Axalia, PSD-JSJ*
	Wade Aliou, PSD-JSJ*

*Suppléant·e

En tant qu'Autorité législative communale, le Conseil de Ville siège en séances publiques ; à ce titre, l'ensemble des informations et documents afférents (procès-verbaux, interventions, réponses du Conseil communal, etc.) est mis à disposition en tout temps sur le site Internet de la Ville.

Chiffres-clés et interventions

EN CHIFFRES



10 séances plénières

19 séances du Bureau

14 objets soumis par l'Exécutif

36 interventions déposées
par le Législatif:

4 interpellations

12 motions

16 questions écrites

4 postulats

Motions

Intitulé de l'intervention	Autrice ou auteur	Statut au 31.12
Pour une approche responsable de l'affichage publicitaire sur la voie publique à Delémont (UETP)	Blaser Céline, CS·POP et VERT-E-S	Acceptée
Un lieu d'étude pour la jeunesse (CSJL)	Hanini Leila, PSD-JSJ	Acceptée
Ne pas négliger la sécurité des enfants sur le chemin de l'école (CSJL)	Hauser Sandra, Interpartis	Acceptée
Système qualité et certification de l'administration communale (MPE/CHA)	Bourquard Maël, PSD-JSJ	En suspens
Delémont ville solidaire : accueillir des réfugié-es de Palestine (MPE/CSJL)	Vollmer Colin, PSD-JSJ	En suspens
Ne pas laisser se désincarner la démocratie (MPE/CHA)	Bättig Dominique, UDC	En suspens
Pour que l'urgence soit inscrite dans le Règlement du Conseil de Ville (motion interne)	Hauser Sandra, Le Centre	Refusée
Oser définir des priorités pour le programme de Législature 2023-2027 (MPE/CHA)	Bättig Dominique, UDC	Refusée
Modifier l'art. 42, alinéa 3, du Règlement d'organisation de la Commune municipale (ROCM) pour amender une injustice et une discrimination politique (MPE/CHA)	Bättig Dominique, UDC	Refusée
Commission spéciale suivi des projets communaux (MPE)	Meury Pierre Xavier, PLR et PVL	Refusée
Réorganisons la Police (MPE/PMD)	Riat Jacques, PSD-JSJ	Retirée
Sauvons la Doux! (UETP/EE)	Robert-Charrue Linder Céline, CS·POP et VERT-E-S	Retirée

Postulats

Intitulé de l'intervention	Autrice ou auteur	Statut au 31.12
Collecte mobile des déchets pour, entre autres, faciliter la vie à celles et ceux qui n'ont pas de voiture (UETP)	Ali Iskander, PSD-JSJ	Accepté

Plus de soutien pour l'intégration socio-professionnelle des jeunes en situation de décrochage (CSJL)	Badertscher Christophe, PSD-JSJ	Accepté
La sécurité, parlons-en! (UETP/CSE/CSJL)	Hauser Sandra, Le Centre	En suspens
Route du Vorbourg, au secours! (UETP/POL)	Bourquard Maël, PSD-JSJ	En suspens

Interpellations

Intitulé de l'intervention	Autrice ou auteur	Statut au 31.12
Après trois ans, un défi(cit) pour le Théâtre du Jura et quel avenir ? (CSE)	Bättig Dominique, UDC	Traitée
Quelle capacité d'action de la Ville après la diminution des EPT? (MPE/RH)	Chiffelle Lachat Noémie, PSD-JSJ	Traitée
Des suppléments de salaires ont-ils été octroyés au maire et aux membres du Conseil communal? (MPE/CHA)	Bättig Dominique, UDC	Traitée
Confier le patrimoine des réserves AVS à un géant financier américain, quelle sécurité? (MPE)	Bättig Dominique, UDC	Traitée

Questions écrites

Intitulé de l'intervention	Autrice ou auteur	Statut au 31.12
Amender un dysfonctionnement des Commissions de la Ville (MPE/CHA)	Bättig Dominique, UDC	Traitée
Déchets verts entreposés à la rue St-Sébastien 5 (UETP)	Comment Patrick, CS-POP et VERT-E-S	Traitée
Attractivité des emplois étatiques... Qu'en est-il à la Commune de Delémont (MPE/RH)	Bättig Dominique, UDC	Traitée
Procédure des démarches participatives (MPE/CHA)	Bättig Dominique, UDC	Traitée
Stationnement en ville et plan de mobilité des collaborateurs de la commune (MPE/POL/RH)	Frossard Gaëlle, PSD-JSJ	Traitée
Abonnement de transports publics à Delémont (UETP)	Claude Steve, PCSI	Traitée
AI : mémoire publique et mémoire privée (MPE/SI)	Ribeaud Marc, PSD-JSJ	Traitée

Delémont dispose-t-elle d'un règlement sur les appels d'offres et les adjudications ? (MPE/CHA)	Faivre Pascal, PLR et PVL	Traitée
Parking de la place de l'Etang : quelles incidences financières pour la collectivité ? (UETP/POL)	Domont Christine, PLR et PVL	Traitée
13 caméras ? (CSE/POL)	Weissbrodt Matthieu, CS·POP et VERT-E-S	Traitée
Utilisation "abusive" du statut de séjour (statut de protection S) pour les réfugiés d'Ukraine (MPE/CHA)	Bättig Dominique, UDC	Traitée
Coût de personnel lié aux achats de gaz (EE/RH)	Günter Christophe, PLR et PVL	Traitée
Coût et durée des procédures judiciaires entre Energie du Jura SA et la Commune de Delémont (EE)	Faivre Pascal, PLR et PVL	Traitée
Que deviendra le centime de l'eau pour le Nicaragua ? (MPE/EE)	Bättig Dominique, UDC	Traitée
Indemnités touchées par les membres du Conseil communal : nous cache-t-on quelque chose ? (MPE/CHA)	Bättig Dominique, UDC	En suspens
Mise sous tutelle de la commune (MPE/SFI/CHA)	Meury Pierre Xavier, PLR et PVL	En suspens

Rapports de réalisation

Intitulé de l'intervention	Autrice ou auteur	Statut au 31.12
Fête par-ci, fête passa... et la Fête de la Nature alors ? (UETP)	Rohner Magali, CS·POP et VERT-E-S	Prise de connaissance
Priorité pour la protection du climat (UETP/EE)	Diallo Rottet Baïlo-Hawa, PSD-JSJ	Prise de connaissance
Transparence et accès aux informations (MPE)	Ali Jordan, PSD-JSJ	Prise de connaissance
Règlement communal concernant l'ouverture des magasins en conformité avec le droit cantonal (MPE)	Hauser Sandra, Le Centre	Prise de connaissance
Pour une place du 14-Juin (UETP/MPE)	Hanini Leila, PSD-JSJ	Prise de connaissance
Un frigo solidaire dans notre ville (CSJL)	Hanini Leila, PSD-JSJ	Prise de connaissance

Contribuez à bâtir la ville de Delémont de demain - une boîte à idées (MPE)	Hauser Sandra, Le Centre	Prise de connaissance
Structure des départements (MPE)	Ribeaud Marc, PSD-JSJ	Prise de connaissance
Une stratégie pour récupérer l'eau des toits des bâtiments de la ville (publics et privés)?	Bättig Dominique, UDC	Prise de connaissance
Garantir la sécurité en ville de Delémont (MPE/POL)	Faivre Pascal, PLR et PVL	Prise de connaissance
Collecte mobile des déchets pour, entre autres, faciliter la vie à celles et ceux qui n'ont pas de voiture (UETP)	Ali Iskander, PSD-JSJ	Prise de connaissance
Plus de soutien pour l'intégration socio-professionnelle des jeunes en situation de décrochage (CSJL)	Badertscher Christophe, PSD-JSJ	Prise de connaissance

Eléments marquants de l'année

En 2024, outre le développement des interventions, plusieurs actions significatives ont été menées par le Conseil de Ville de Delémont et son Bureau :

- révision du ROCM : le Conseil de Ville a composé une Commission spéciale en charge de la révision globale du Règlement d'organisation communal de la Municipalité (ROCM), dans le but d'adapter ce cadre aux besoins actuels. La présidence est assurée par M. Pierre Brulhart, conseiller socialiste ;
- révision du Règlement du Conseil de Ville : sous l'impulsion du Bureau, une procédure de révision du Règlement du Conseil de Ville a été entamée, avec pour axes principaux :
 - l'inscription formelle de la séparation des pouvoirs
 - l'introduction du vote électronique
 - l'utilisation d'un langage égalitaire dans les textes ;
- organisation de l'édition 2024 de la sortie annuelle des Bureaux des Conseils de Ville et Conseils généraux du Jura et du Jura bernois ;
- visite annuelle d'entreprise qui a eu lieu aux Ateliers protégés de Delémont. Cette visite a permis à une délégation du Conseil de Ville de découvrir les activités de cette entreprise locale œuvrant dans le domaine de l'insertion professionnelle.

DÉPARTEMENT DE LA MAIRIE ET DE LA PROMOTION ÉCONOMIQUE

RESPONSABLE

DAMIEN CHAPPUIS, MAIRE

SERVICES

CHANCELLERIE (ARCHIVES, COMMUNICATION)

SERVICE FINANCIER

SERVICE DU PERSONNEL

SERVICE INFORMATIQUE

POLICE MUNICIPALE

CRISD

CHEFS DE SERVICES

NICOLAS GUENIN, CHANCELIER

JEAN FROIDEVAUX, CHEF DU SERVICE DES FINANCES

DAVID IMHOF, CHEF DU SERVICE DU PERSONNEL

ROLAND MORITZ, COMMISSAIRE (JUSQU'AU 30 JUIN)

DIDIER GISIGER, COMMANDANT DES SAPEURS-POMPIERS

DÉPARTEMENT DE LA MAIRIE ET DE LA PROMOTION ÉCONOMIQUE

Préambule

Les services du département de la Mairie et de la promotion économique ont orienté leurs actions sur la mise en œuvre des mesures du programme d'économies découlant de l'audit Compas. Le département a été directement impliqué dans le comité de pilotage. Ces mesures ont permis d'économiser 1.25 million en 2024.

Des changements importants sont intervenus au sein de la Police municipale. Les tâches de police secours sont assumées par la Police cantonale depuis le mois de juin. La Police municipale ne disposait plus de suffisamment de policières et policiers pour assurer le bon fonctionnement du service. Les agentes et agents armés ont rejoint le corps cantonal et quatre personnes dont deux agents de sécurité publique assument les tâches relevant de la Police municipale. Le poste de commissaire n'a pas été repourvu suite au départ de son titulaire.

Un important travail d'information a été nécessaire pour accompagner l'entrée en vigueur du Règlement du personnel. De nouveaux contrats de travail ont également dû être établis pour l'ensemble du personnel. L'optimisation de la gestion des ressources humaines à l'aide de la digitalisation se poursuit.

Le Service financier publie désormais la statistique des taxations des déclarations fiscales. On constate une hausse importante des décisions de taxations des impôts pour l'année 2023.

Le Service informatique a pu procéder au renouvellement de la téléphonie fixe, un investissement important qui a permis des économies. Le service a également achevé la mise en place du traitement électronique des factures. De plus, il a participé au déploiement du réseau de fibre optique pour la gestion à distance des installations des Services industriels de Delémont (SID).

Le CRISD a pu intégrer dix nouvelles personnes dans ses effectifs. La flotte a été renouvelée avec deux nouveaux véhicules, un véhicule d'intervention et un pour le transport de matériel.

Chancellerie

La Chancellerie communale est le service central de l'administration de la Ville de Delémont. Elle assure la coordination entre le Conseil communal, le Conseil de Ville et l'ensemble des services communaux. Soucieuse de renforcer la transversalité, elle s'emploie à formaliser les processus communs et à favoriser la collaboration interservices.

Elle assure également le suivi des dossiers traités par le Conseil communal, auquel elle apporte un appui juridique dans l'analyse de ces derniers. En outre, la Chancellerie est responsable de l'élaboration et du suivi des révisions législatives communales.

RAPPORT DES DÉPARTEMENTS MAIRIE ET PROMOTION ÉCONOMIQUE (MPE)

Après plusieurs années de travail, elle a finalisé en 2024 le projet de révision du Règlement d'organisation de la commune municipale (ROCM), dont elle a piloté la rédaction et assuré le secrétariat de la Commission de révision. Le projet a pu être transmis pour examen à la commission ad hoc du Conseil de Ville.

Dans le cadre de la réorganisation de l'administration communale, la Chancellerie a coordonné les travaux des différents groupes de travail liés à la restructuration et au redimensionnement des services.

Elle a, par ailleurs, modernisé son fonctionnement par une dématérialisation de ses dossiers, amorcée dès 2023, et la mise en place de plusieurs outils informatiques. Le recueil systématique informatisé du droit communal marque un tournant important pour la gestion des révisions législatives dont il simplifie largement la rédaction et le suivi. Il apporte également une transparence et un accès facilité à la législation communale pour l'ensemble des administrés qui disposent d'une vue d'ensemble du droit en vigueur.

Enfin, en collaboration avec le Service informatique, la Chancellerie a procédé à une mise à jour complète des données du cimetière, dont elle assure la gestion administrative. Elle a également piloté le développement d'un logiciel de gestion dédié, permettant une administration plus efficace et centralisée de cet espace.

Votations populaires

Deux votations ont eu lieu en 2024 :

9 juin

Le Corps électoral a accepté, par 2'477 voix contre 741, le crédit de 10'490'000 francs pour l'assainissement global de la conduite de transport Develier – Delémont et la construction d'un nouveau réservoir Champateau III avec ses raccordements au réseau de distribution. La participation s'est élevée à 37 %.

24 novembre

Le Corps électoral a accepté, par 2'148 voix contre 759, l'octroi d'un droit d'emption concernant la vente du feuillet communal n° 2510 à la Société coopérative jurassienne d'habitation, au prix de Fr. 400.-/m². La participation s'est élevée à 34.9 %.

De manière générale, le vote par correspondance reste le moyen de vote privilégié par près de 85% des votants.

Communication

L'unité de communication accompagne les services de l'Administration pour toutes les questions liées à la communication institutionnelle. Elle veille à la cohérence et à la clarté des messages diffusés, tant en interne qu'en externe. Elle conçoit et met en œuvre des campagnes et actions de communication pour les projets et services communaux. Elle supervise et organise la communication pour les manifestations communales. Elle gère les outils de communication de la Ville, ainsi que les relations avec les médias (communiqués de presse, conférences de presse, suivi des demandes). Elle produit et développe des contenus textuels et multimédias pour l'entier des services et supports de communication. Elle est également garante du respect de l'identité visuelle.

En 2024, la communication communale s'est enrichie d'une présence sur Facebook, Instagram et LinkedIn, renforçant ainsi la digitalisation et l'accessibilité de la communication

communale. Ces trois canaux, qui viennent s'ajouter au site internet de la Ville et au journal Delémont.ch, offrent de nouveaux espaces d'information et d'échange avec la population.

Archives

Les Archives communales ont poursuivi la mise en place d'une organisation structurée de l'archivage communal. Le groupe en charge d'évaluer les besoins en matière d'archivage a révélé des besoins conséquents en la matière. Le nouveau plan de classement cantonal n'étant pas adapté aux besoins communaux, le projet de réorganisation devra être repris ultérieurement avec l'appui de spécialistes.

Parallèlement, les Archives communales ont supervisé l'impression et la réception du nouveau cadastre communal, et ont rendu accessibles les documents relatifs aux différents jumelages de la Ville. Une bibliothèque interne a été créée, et les fonds de monographies et périodiques ont été réorganisés et cotés. Des dossiers patrimoniaux ont été constitués, portant notamment sur les familles Bouduban et Viellard-Migeon, le 50e anniversaire du plébiscite jurassien et les 300 ans du Château de Delémont. Les anciens comptes ont été triés et intégrés selon leur valeur patrimoniale, et le fonds de l'Association des Maires et Présidents de la Bourgeoisie du District de Delémont (2003) a été rattaché au fonds principal. Des actions de désherbage ont été planifiées pour les documents arrivés en fin de conservation (aide sociale, état civil, publications sans valeur de recherche), permettant de libérer de l'espace pour les dossiers de la Commission de conciliation en matière de bail.

Enfin, les Archives communales ont préparé le futur scannage et réimpression des procès-verbaux du Conseil (1922-1948) afin d'assurer leur conservation pérenne, et ont restructuré le catalogue des Archives pour améliorer sa lisibilité et l'accès aux documents.

EN CHIFFRES



25 recherches

généalogie, plan cadastraux, histoire locale (recherche de plomb au Righi, chapelle du Vorbourg, horloge solaire de l'Hôtel de Ville,...)

11 consultations spécialisées

6 visites aux services communaux

2 prêts de plans

(300 ans du Château)

2 groupements de versements

Jumelages

Delémont - Belfort

Le projet Interreg « Interlab de l'innovation » se développe en partenariat avec l'Université technologique de Belfort-Montbéliard (UTBM) et le Grand Belfort. L'objectif est de créer sur le site de SAFED une plateforme pour accompagner les porteurs de projets dans les domaines de l'innovation et de la transition. Dans la perspective du 40ème anniversaire du jumelage en 2024, les deux villes réfléchissent à développer plusieurs axes de collaboration en matière culturelle, associative et scolaire notamment. Le photographe Georges Basas a exposé ses travaux dans le cadre du mois de la photographie à Belfort.

Delémont - La Trinidad

Après 38 ans de collaboration fructueuse, le jumelage avec la ville de La Trinidad au Nicaragua a été marqué en 2024 par un brusque coup d'arrêt. Le régime autoritaire hostile à toute ingérence étrangère ne tolère plus les actions d'utilité publique mises en œuvre dans le cadre du jumelage. Les organisations non gouvernementales qui emploient du personnel dans le pays n'ont en effet plus le droit de les faire travailler grâce à un financement provenant de l'étranger. Concrètement, cela signifie que la somme de 10'000 francs alimentée par le centime de l'eau n'a pu être versée au Groupe Nicaragua pour soutenir des projets à la Trinidad. La situation sera réévaluée en 2025 en fonction de l'évolution de la situation politique.

Cimetière – quelques chiffres

Inhumations par catégorie	2023	2024
Tombes d'urnes	26	31
Tombes de cercueil	29	22
Columbarium	17	25
Tombe du souvenir	21	26
Concessions arrivées à échéance	46	44
Concessions facturées (renouvellements inclus)*	61	84
Tombes nivelées	50	35
Inhumations totales	93	104

* Les inhumations réalisées sur une concession déjà existante n'entraînent pas la facturation d'une nouvelle concession.

Service financier

Le Service des finances regroupe le Bureau des impôts et du cadastre et le Service financier. Il est en charge de la gestion des ressources financières de la collectivité et veille à assurer la planification et l'exécution des finances communales.

Les différentes informations présentées ici sont en relation, principalement, avec la perception des impôts et basées sur les années 2019-2022. Les dernières informations obtenues par le Service cantonal des contributions sont les statistiques de l'année 2022. Les données de l'année 2023 nous parviendront au cours du 2e semestre 2025.

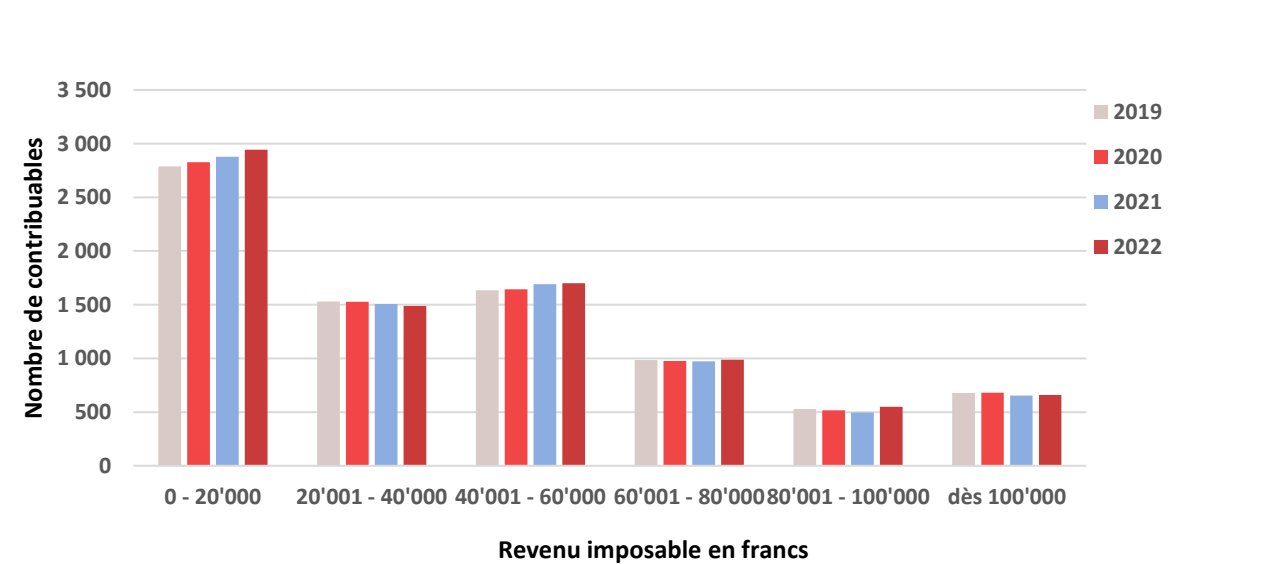
Statistiques et comparaisons fiscales

En 2022, 53 % des personnes physiques déclarent un revenu imposable inférieur à Fr. 40'000.– et acquittent 10 % du total des impôts communaux. Près d'un tiers des contribuables (32 %) disposent d'un revenu imposable compris entre 40'000 francs et 80'000 francs, représentant 39 % des recettes fiscales. Enfin, 15 % des contribuables affichent un revenu imposable supérieur à 80'000 francs et contribuent à hauteur de 51 % du total des impôts. Ces données sont détaillées dans le tableau ci-dessous et illustrées dans les graphiques des pages suivantes.

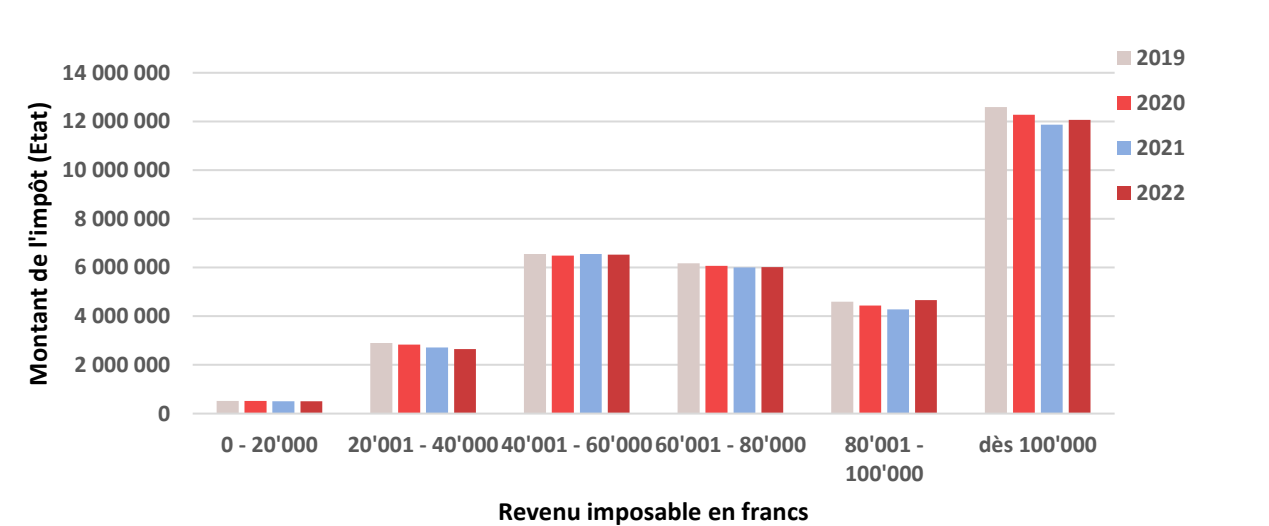
Impôt d'Etat en fonction des paliers de revenus, en francs

Revenus	2019		2020		2021		2022	
	Nombre de contribuables	Montant en francs	Nombre de contribuables	Montant en francs	Nombre de contribuables	Montant en francs	Nombre de contribuables	Montant en francs
0 – 20'000	2'787	518'557	2'828	515'299	2'878	505'559	2'944	507'321
20'001 – 40'000	1'530	2'904'171	1'528	2'831'553	1'505	2'712'519	1'489	2'655'577
40'001 – 60'000	10634	6'551'553	1'643	6'489'215	1'691	6'551'036	1'701	6'531'755
60'001 – 80'000	986	6'168'734	976	6'065'964	973	6'000'327	987	6'017'649
80'001 – 100'000	527	4'593'285	516	4'441'646	495	4'274'904	550	4'659'383
Dès 100'000	676	12'593'087	680	12'278'008	655	11'869'414	660	12'061'145
Total	8'140	33'329'386	8'171	32'621'685	8'197	31'913'759	8'331	32'432'831

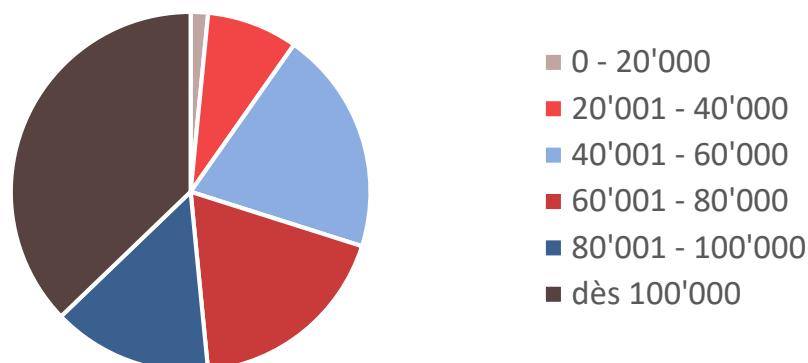
Nombre de contribuables par tranche de revenu imposable



Impôt d'Etat par tranche de revenu imposable, en francs



Part du montant de l'impôt d'État en fonction des paliers de revenus imposables en 2022



Ces chiffres représentent la statistique fiscale de l'ensemble des contribuables domiciliés à Delémont.

Déclarations d'impôts

Pour l'année fiscale 2024, 8'485 déclarations d'impôts (ci-après, DI) ont été envoyées, contre 8'366 en 2023. Le Bureau des impôts et du cadastre a par ailleurs adressé 192 formulaires à de nouveaux contribuables (142 en 2023). Le nombre de personnes imposées à la source a légèrement diminué, passant de 1'880 en 2023 à 1'739 en 2024.

En 2024, le Bureau des impôts et du cadastre a transmis 24 demandes de remise d'impôts au Service cantonal des contributions, contre 17 en 2023.

Concernant le traitement des taxations par le Service cantonal des contributions, on observe que, pour l'année fiscale 2022, seulement 57 % des dossiers ont été traités au cours de la première année (contre plus de 66 % habituellement). Ce taux a même dépassé les 75% en 2020 et 2024 (concernant respectivement les années fiscales 2019 et 2023). Ce ralentissement, constaté en 2023, a pour effet de générer des variations significatives dans les montants perçus par la commune.

Encaissement des impôts

Pour l'encaissement des impôts et des éliminations présentés dans le tableau ci-après, les résultats de l'année 2018 servent de base, permettant ainsi de mesurer les variations observées au fil des années.

Récapitulation personnes physiques				(PP 2018 au 31.12.2024 en francs)		
Taxation provisoire	Variations	Taxation définitive revenu	Taxation définitive fortune	Taxation définitive total	Eliminations	Arrérages au 31.12.2024
23'541'084	1'626'962	23'056'719	2'111'327	25'168'046	- 271'722	113'029
	+ 6,91%				-1,08%	0,45%

Les taxations provisoires constituent des estimations, envoyées chaque année en décembre, établies sur la base de la taxation définitive de l'année précédente. Les variations correspondent aux ajustements (hausse ou baisse) constatés après établissement de la taxation définitive, par rapport à la taxation provisoire (cf. détails dans les comptes, chapitres 0911 et 0915).

Le poste des éliminations regroupe, d'une part, les remises d'impôts accordées par la Recette de district (ci-après, RD) en raison de difficultés financières dûment justifiées, et d'autre part, les montants non encaissés malgré les poursuites engagées par la RD.

Les arrérages représentent le solde des impôts restant à encaisser par la RD. Ils concernent le plus souvent des taxations faisant l'objet d'un recours.

Service du personnel

L'année 2024 a été marquée par l'entrée en vigueur du nouveau Règlement du personnel, validé par le Conseil de Ville en fin d'année 2023. Afin d'en présenter les principales modifications et améliorations, le Service du personnel a organisé des séances d'information à l'intention des cadres ainsi que de l'ensemble du personnel.

Suite à cette révision législative, les directives internes et autres règles de service ont été mises à jour afin d'assurer leur cohérence juridique avec le nouveau règlement. Le Service du personnel a également commencé à élaborer des contrats de travail pour l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs.

Parallèlement, des travaux d'optimisation de gestion RH ont été menés, avec un accent particulier sur la digitalisation des outils et processus. Ces développements ont permis :

- la mise place d'une plateforme numérique couvrant l'intégralité du processus de recrutement ;
- la mise en place d'un système digitalisé pour la gestion des contrats et des dossiers du personnel ;
- l'élaboration d'un système de contrôle interne.

Enfin, des travaux ont été menés en étroite collaboration avec la Chancellerie (Communication) et le Service informatique pour définir les contours de la future plateforme d'information interne (Intranet).

Le Service du personnel a mené les étapes préparatoires pour l'élaboration d'un plan de mobilité pour le personnel de l'administration. Un sondage a été organisé et les travaux d'un groupe de travail ont permis de compiler les premières propositions de mesures de gestion de la mobilité, qui seront soumises au Conseil communal en 2025.

Le Service du personnel a également intégré le groupe de pilotage dans le cadre du projet Compas, apportant sa contribution aux travaux d'analyse et à la définition de mesures d'optimisation organisationnelle et financière. Il a, par ailleurs, joué un rôle actif dans les groupes de travail liés à la réorganisation et au redimensionnement de l'Administration communale.

RAPPORT DES DÉPARTEMENTS MAIRIE ET PROMOTION ÉCONOMIQUE (MPE)

En matière de sécurité au travail, les actions initiées en 2023 pour réorganiser le dispositif interne et harmoniser l'application des mesures de sécurité dans l'ensemble des services ont été consolidées. L'organigramme a été redéfini avec la désignation de personnes responsables de la sécurité dans chaque unité. La Commission Santé et Sécurité au Travail, chargée de la coordination des mesures de sécurité, a été reconstituée et ses missions clarifiées.

Des formations spécifiques ont été dispensées à toutes les personnes responsables de la sécurité. Des contrôles internes (audits de sécurité) ont également été réalisés et seront poursuivis de manière régulière grâce aux outils et à l'accompagnement fournis par la solution de branche « Sécurité au travail en Suisse ». Enfin, des campagnes de prévention et diverses formations ont été organisées à l'intention des collaboratrices et collaborateurs des services et secteurs concernés.

Effectif du personnel communal

En janvier 2024, la dotation totale maximale autorisée du personnel communal correspondait à 189,14 équivalents plein temps (EPT), une dotation identique au 1^{er} janvier 2023 et conforme à la liste des emplois validée par le Conseil de Ville.

Département	Effectif théorique maximal (selon liste des emplois autorisée par le CV)	Effectif réel (postes budgétés et occupation effective des postes en 2024)
Mairie et promotion économique	38,4	32.8 (37.8*)
Culture, sports, écoles	17	16.1
Cohésion sociale, jeunesse et logement	46,96	44.1
Energie et eaux	35,2	35
Urbanisme, environnement et travaux publics	51,58	50.25
Total	189,14	178.25 (183.25*)

La différence entre la dotation maximale et l'effectif réel minimal s'explique par les éléments suivants :

- Mairie et promotion économique (- 5.6 EPT) : dans le cadre de la subordination à la Police cantonale (POC) et de la réorganisation de la Police municipale, 5 postes n'ont volontairement pas été repourvus en 2024. Ces postes font l'objet d'une convention de financement avec la POC. Le chiffre entre parenthèses dans le tableau inclut ces postes afin de refléter la situation budgétaire. L'écart résiduel de 0,6 EPT provient de l'occupation de trois postes à temps partiel.

RAPPORT DES DÉPARTEMENTS MAIRIE ET PROMOTION ÉCONOMIQUE (MPE)

- Culture, sports et écoles (- 0.9 EPT) : cet écart est dû à l'occupation de postes à temps partiel et à une réduction du taux d'engagement au Centre sportif.
- Cohésion sociale, jeunesse et logement (- 2.86 EPT) : grâce à une optimisation de l'encadrement éducatif et à une adaptation aux besoins réels liés au taux de remplissage, le bon fonctionnement de la Maison de l'Enfance a pu être assuré sans recourir à l'occupation de 2,86 postes.
- Energie et eaux (- 0,2 EPT) : l'écart résulte de l'occupation de deux postes à temps partiel.
- Urbanisme, environnement et travaux publics (- 1.33 EPT) : l'écart s'explique par une réduction de poste à la Voirie (- 0,5 EPT), à la conciergerie (- 0,43 EPT), ainsi que par l'occupation de plusieurs postes à temps partiel (- 0,4 EPT).

Départs, arrivées

En 2024, 14 nouvelles collaboratrices et nouveaux collaborateurs ont rejoint la Municipalité, représentant un total de 11,15 EPT. Ces engagements ont permis de compenser les 16 départs enregistrés au cours de l'année (12 EPT), liés à des départs à la retraite, des démissions ou des fins de rapports de travail.

Personnel auxiliaire

En 2024, le personnel engagé en qualité d'auxiliaire s'est réparti de la façon suivante :

- 30 contrats d'auxiliaires permanents à un taux inférieur à 25 % (principalement aides au nettoyage et aux écoles), représentant un total de 5,97 EPT ;
- 46 contrats à durée limitée, conclus pour des remplacements ponctuels en cas de maladie ou d'accident ;
- 14 contrats pour des travaux saisonniers, notamment pour les surveillants et caissiers de la piscine extérieure ;
- 40 contrats hebdomadaires, établis pour les grands nettoyages réalisés durant les vacances de Pâques (travaux d'étudiants).

Perfectionnement professionnel et formation continue

Le perfectionnement professionnel demeure une priorité de l'Administration communale, qui veille chaque année à proposer une offre de formation variée et adaptée aux besoins spécifiques de la fonction publique.

En 2024, 21 personnes ont suivi des cours proposés par l'offre de formation de la République et Canton du Jura. Par ailleurs, la Municipalité a soutenu des formations de plus grande ampleur (CAS, brevets fédéraux, formations spécifiques), dans une logique de développement des compétences et de renforcement de l'expertise interne. Cinq collaboratrices ou collaborateurs ont ainsi bénéficié d'un accompagnement dans le cadre de formations certifiantes propres à leur domaine d'activité.

Formation professionnelle

En tant qu'entreprise formatrice, l'Administration communale s'engage activement à offrir des conditions d'encadrement optimales aux personnes en formation. En 2024, 40 personnes ont ainsi été accueillies dans un cursus de formation. Pour garantir la qualité de cet

RAPPORT DES DÉPARTEMENTS MAIRIE ET PROMOTION ÉCONOMIQUE (MPE)

accompagnement, la Municipalité s'appuie sur l'expérience et l'engagement d'une vingtaine de collaboratrices et collaborateurs titulaires du certificat de formatrice ou formateur en entreprise, qui contribuent au développement des compétences des jeunes en apprentissage ou en stage et les accompagnent vers la réussite de leur parcours.

La répartition des personnes en formation en 2024 était la suivante :

- 18 personnes en apprentissage et 2 en préapprentissage
- 8 stagiaires en entreprise longue durée (écoles supérieures de gestion)
- 1 stagiaire en maturité professionnelle commerciale
- 1 stagiaire en formation HES à l'Espace-Jeunes
- 10 personnes en stage post-CFC ou en cours de formation d'une durée de six mois à la Maison de l'Enfance et à l'Espace-Jeunes.

Huit personnes ont obtenu avec succès leur diplôme au terme de leur formation :

- 1 agent d'exploitation (orientation Voirie),
- 1 agente en information documentaire,
- 3 assistantes socio-éducatives,
- 1 employée de commerce,
- 2 diplômés HEG.

Intégration professionnelle

La Municipalité assume également un rôle actif dans le processus d'intégration professionnelle en développant des passerelles d'accès au marché du travail. Dans cette optique, plusieurs collaborations ont été menées en 2024 :

- avec l'AJAM, pour accueillir des personnes issues de la migration dans le cadre de stages d'intégration de six mois ;
- avec l'ORIF et l'AI, pour encadrer des personnes en réorientation professionnelle ;
- avec divers programmes d'occupation, en partenariat notamment avec Caritas.

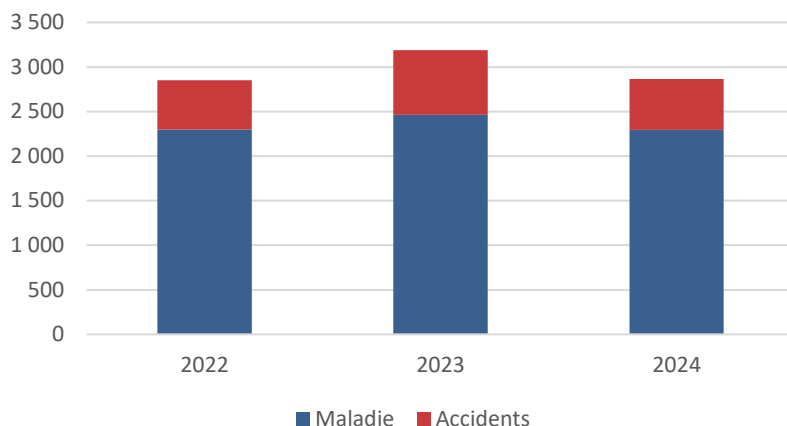
De plus, la Municipalité réserve chaque année 1 à 2 places de travail pour des personnes en situation de handicap.

Au total, ces dispositifs ont permis à six personnes de bénéficier d'une expérience professionnelle en 2024. Ces collaborations seront poursuivies et renforcées dans les prochaines années.

Statistiques des absences du personnel

Après plusieurs années de hausse, le nombre total de jours d'absence (maladie et accident confondus) a enregistré une baisse en 2024, passant de 3'197 jours en 2023 à 2'866 jours. Le taux d'absentéisme a ainsi reculé à 5,32 % (contre 5,67 % en 2023).

Absences maladie/accidents, en jours



Les absences de longue durée pour maladie ayant donné lieu à l'ouverture d'un dossier auprès de l'assurance perte de gain ont augmenté, passant de 15 cas en 2023 à 23 cas en 2024. Toutefois, le volume global des jours d'absence pour maladie a diminué de 7%, soit 2'293 jours en 2024 contre 2'462 en 2023.

Cette évolution reflète une diminution des absences de courte durée, une gestion plus rapide et structurée des dossiers ainsi qu'une meilleure coordination des mesures de reprise progressive. Elle traduit à la fois une augmentation des cas complexes, mais également une amélioration dans la prise en charge et le retour au travail.

En matière d'accidents, 65 déclarations ont été transmises à l'assurance en 2024 (contre 54 en 2023). Malgré cette hausse, le nombre total de jours d'absence et de jours indemnisés a diminué, ce qui indique une baisse de la gravité des accidents.

Le Service du personnel poursuit la mise en œuvre de mesures d'accompagnement destinées aux collaboratrices et collaborateurs en arrêt de longue durée, telles que des ajustements temporaires du taux d'activité ou des conditions de travail. Les liens avec les partenaires santé (Office AI, assurances perte de gain, Clinique du Travail) ont par ailleurs été renforcés grâce à :

- une coordination améliorée ;
- l'attribution d'un référent unique pour le suivi des dossiers ;
- l'élaboration d'un concept de gestion des absences applicable à l'ensemble des services communaux.

Service informatique

Le Service informatique s'occupe de la gestion de l'informatique de la Ville de Delémont et des écoles primaires. Cela représente 600 postes de travail, 230 éléments de réseau actifs et 40 sites interconnectés.

EN CHIFFRES



DONNÉES

65 serveurs virtualisés

8 téraoctets de données

37 téraoctets de backup



SÉCURITÉ ET PRÉVENTION

68'000 spams interceptés

850 malwares supprimés

200 formations de cybersécurité

L'année 2024 a constitué une période de transition, marquée par une forte réduction du budget. Malgré ce contexte contraint, plusieurs projets, déjà validés par crédits, ont pu être menés à terme ou poursuivis, notamment en matière de rationalisation des coûts et de modernisation des infrastructures (téléphonie, fibre optique pour les Services industriels).

Budget

Le budget 2024 du Service informatique s'est élevé à 642'000 francs (hors charges de personnel et crédits-cadres), répartis de la manière suivante :

- Administration générale : 503'800 francs ;
- Télécommunications : 75'000 francs ;
- Bibliothèques : 38'400 francs ;
- Ecoles primaires : 25'000 francs.

Renouvellement de la téléphonie fixe

Suite au crédit-cadre de 170'000 francs adopté par le Conseil de Ville en 2023, le déploiement du nouveau système de téléphonie 3CX s'est déroulé de juin à octobre 2024. Il a consisté au déploiement de :

- 182 postes physiques ou virtuels ;
- 17 sites, incluant l'administration et les écoles primaires ;
- 7 postes opératrices ;
- 5 sélections vocales à multicritères ;

Ce changement de système a engendré une réduction significative des coûts, les factures passant de 61'102 francs à 41'653 francs, soit une économie annuelle d'environ 19'500 francs (-32,1 %) sur les frais de télécommunications et de liaisons au réseau public.

Mise en place d'un réseau fibres optiques et liaison des stations transformatrices pour les Services industriels

Les Services industriels (ci-après, SID) ont entamé le déploiement d'un réseau de fibres optiques afin de relier leurs stations transformatrices dans différents quartiers. Ce dispositif vise à améliorer le suivi des données de distribution et à permettre la télégestion des installations.

Le Service informatique a participé à la conception du réseau et à l'installation des équipements de télégestion. Huit sites ont été reliés en 2024, et le déploiement se poursuivra au cours des prochaines années.

Rapatriement des données des compteurs électriques pour les SID

Le Service informatique a également contribué à la mise en place d'un système de relevé à distance des compteurs électriques des clients SID, permettant le rapatriement automatisé des données de consommation. Un premier projet a été réalisé avec les compteurs de l'écoquartier de la rue Denise-Péronne.

Achèvement de la mise en place du traitement électronique des factures (GED)

L'ensemble des départements de l'administration a désormais été intégré dans la plateforme de traitement électronique des factures fournisseurs (GED), clôturant ainsi le projet lancé en 2023.

De nouvelles perspectives sont à l'étude afin d'élargir l'utilisation de la plateforme, notamment pour le traitement informatisé d'autres flux de données (signatures de contrats, validations internes de documents, etc.).

Police municipale

Depuis juin 2024, la Police municipale de Delémont (ci-après, PMD) a été réorganisée en raison d'une pénurie d'effectifs et de difficultés de recrutement. En collaboration avec la Police cantonale (ci-après, POC), un nouveau dispositif a été mis en place pour assurer la sécurité sur le territoire communal. Ce dispositif regroupe une partie des agents de la PMD, relocalisés au Centre A16, et des agents de la POC, assurant ainsi une présence et des interventions d'urgence totalement comparables à celles d'avant juin 2024. Cette réorganisation, qui répond pleinement aux attentes, se traduit notamment par une diminution des doléances de la population.

Les agents de la PMD restés à l'Hôtel de Ville sous la direction de la Municipalité poursuivent les missions de police locale : contrôle du stationnement, application des règlements communaux et présence de proximité. Deux agents de sécurité publique (ci-après, ASP) ont été engagés pour renforcer ce dispositif. Cette réorganisation a permis d'améliorer l'efficacité des interventions et d'assurer une meilleure répartition des tâches. Compte tenu du caractère transitoire de la réorganisation, le poste de commissaire n'a pas été repourvu.

Ce dispositif, prévu jusqu'en 2026, a vocation à évoluer vers un modèle pérenne basé sur un contrat-ressources définissant les effectifs et responsabilités de la POC. Un groupe de travail,

réunissant l'État et la Municipalité, œuvre à sa finalisation afin de garantir une organisation durable, conforme aux missions légales et aux attentes des partenaires.

Réception « Police Hôtel de Ville »

Ouverte du lundi au vendredi selon les horaires communaux, cette réception est assurée par des agents PMD, des ASP ou un membre du secrétariat. Elle offre à la population les prestations d'un guichet communal et d'un service de police administrative, situé au cœur de la ville. Depuis juin 2024, les plaintes pénales ne sont plus enregistrées par la PMD mais uniquement auprès de la gendarmerie.

Formation

Le personnel policier suit régulièrement des entraînements de tir et des formations continues en tactiques et techniques d'intervention, en réanimation et défibrillation, ainsi que dans le domaine de la cybercriminalité (arnaques en ligne, vols de données, courriels frauduleux).

Depuis décembre 2024, deux ASP sont formés par la gendarmerie afin de dispenser les cours d'éducation routière dans les écoles de Delémont ; Les agents en charge de cette mission jusqu'ici ayant été subordonnés à la POC.

La gestion informatisée des autorisations de stationnement a poursuivi son développement en 2024, avec l'adoption d'un règlement spécifique.

Général

Dossiers administratifs

Leur volume a connu une forte hausse, avec 1'705 dossiers en 2024 (contre 1'068 en 2023). Ceux-ci concernent notamment les naturalisations, notifications de poursuites, patentes de restaurants, dénonciations liées aux déchets, enquêtes diverses ou encore commandements de payer.

Education routière

En raison des départs d'agents et de leur subordination à la POC, les cours d'éducation routière ont été rarement, voire pas du tout, dispensés dans les établissements scolaires. Un rattrapage est prévu sur l'année suivante.

Horodateurs

Les recettes issues du stationnement se sont élevées à 292'077 francs* (275'585 francs en 2023), avant déduction des rétrocessions et de la TVA.

De nouveaux parcomètres ont été installés : deux sont installés à la place de l'Etang depuis le 26 avril, un à la rue de la Vauche le 30 avril et deux à la place de la Blancherie depuis le 11 décembre.

L'entretien et les réparations des horodateurs collectifs et individuels ont été assurés tout au long de l'année.

*Les recettes des diverses autorisations de parage sont intégrées dans le montant ci-dessus.

Radars

Aucun contrôle radar n'a été effectué en 2024.

EN CHIFFRES



872 notifications de poursuites
(370 en 2023)



237 mises à ban (184 en 2023)



2'761 amendes d'ordre
(2'535 en 2023)
pour un montant de 133'430 francs
(111'361 en 2023)



91 permis de nuit
(128 en 2023)
pour un montant de 9'150 francs
(12'000 en 2023)



550 chiens
(530 en 2023)

CRISD

En 2024, le CRISD a été doté de deux nouveaux véhicules réalisés par la société Brändle AG : un véhicule tonne-pompe pour la lutte contre les incendies et un véhicule logistique pour le transport de matériel. Ces véhicules ont été inaugurés en fin d'année.

Le recrutement s'est poursuivi avec l'intégration de 10 nouvelles personnes (1 femme et 9 hommes). L'effectif opérationnel s'établit ainsi à 51 personnes, dont 7 femmes et 44 hommes, et 39 personnes sont intégrées au centre de renfort. À fin 2024, une seule personne employée à l'Administration communale est incorporée au corps de sapeurs-pompiers de la Ville de Delémont.

Deux postes professionnels sont en place : le commandant (100 %, répartis entre les missions de commandement, l'ECA Jura et la protection incendie) et le préposé au matériel (60 %). Une augmentation des taux de ces postes est jugée nécessaire.

Formation

En 2024, 33 exercices collectifs ont été organisés, ainsi que 12 exercices spécifiques pour les chauffeurs.

- 19 personnes ont suivi un cours cantonal (35 % de l'effectif) ;
- 18 personnes un cours fédéral (56 % de l'effectif) ;
- 2 personnes un cours d'instructeur fédéral (5 % de l'effectif).

EN CHIFFRES



204 INTERVENTIONS

Feu : **32** (16%)

Pollution : **26** (13%)

Sauvetage : **31** (15%)

Alarme automatique : **61** (30%)

Désincarcération : **11** (5%)

Éléments naturels : **29** (14%)

Assistance technique : **10** (5%)

Divers : **4** (2%)

DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE, DE LA JEUNESSE ET DU LOGEMENT

RESPONSABLE

PATRICK CHAPUIS, CONSEILLER COMMUNAL

CHEF DE SERVICE

PASCAL MAZZARINI

SECTEURS

AGENCE AVS/AI

MAISON DE L'ENFANCE

ESPACE-JEUNES

LUDOTHÈQUE

CONSEIL DELÉMONTAIN DES JEUNES

DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE, DE LA JEUNESSE ET DU LOGEMENT

Préambule

Le Département de la Cohésion sociale, de la jeunesse et du logement (ci-après, CSJL) a pour mission de contribuer à la qualité de vie des habitantes et habitants de Delémont, en favorisant les liens sociaux, intergénérationnels et interculturels.

Ses actions s'inscrivent dans les lignes directrices du Plan de législature du Conseil communal, notamment à travers la politique en faveur des seniors, la politique de l'enfance et de la jeunesse, en cours d'élaboration, ainsi que la promotion du « mieux vivre ensemble », fil conducteur de l'ensemble des prestations.

Dans un contexte financier contraint, le Service CSJL a veillé à développer ses activités avec efficience, en conciliant maîtrise des coûts et maintien de prestations de qualité.

Cohésion sociale

Agence AVS/AI

L'Agence AVS-AI assure le lien entre la population et l'Établissement cantonal des assurances sociales (ECAS) pour les prestations du premier pilier. Elle renseigne et accompagne les assurés dans leurs démarches relatives aux allocations familiales, aux allocations pour impotents (API), aux demandes de subsides à l'assurance-maladie, aux rentes AVS-AI et aux prestations complémentaires. L'Agence contrôle également les affiliations des particuliers, des indépendants et des entreprises.

Le nombre de rentiers AVS, AI et API, ainsi que celui des bénéficiaires de prestations complémentaires, a connu une augmentation notable par rapport à l'année précédente, entraînant une charge accrue pour le personnel de l'Agence.

Par ailleurs, les collaboratrices de l'Agence ont organisé la cérémonie d'accueil des futurs retraités (56 participants, 26 novembre 2024, Forum St-Georges) et ont assuré la gestion des préavis d'aide sociale ainsi que l'octroi des allocations de fin d'année aux personnes en âge AVS en situation précaire.

EN CHIFFRES



AVS/AI

Rentiers AVS : **1'869**
(1'705 en 2023)

Affiliations AVS : **4'181**

Bénéficiaires PC : **1'145**
(1'105 en 2023)

Préavis aide sociale : **180** demandes
et **5** refus
(127 demande et 2 refus en 2023)

Rentiers AI : **506**
(406 en 2023)

Rentiers API : **255** (221 en 2023)

Demandes de révision PC : **617**
(645 en 2023)

Allocations de fin d'année : **234**
pour 116'345 francs
(237 pour 114'915 francs en 2023)

Clair-Logis

Suite à la décision du Conseil de Fondation du 16 novembre 2023, les premiers mois de 2024 ont été consacrés à la recherche d'un repreneur. Parmi les trois offres reçues, celle de la société Perlavita SA, membre du groupe Tertianum, a été retenue, offrant les meilleures garanties pour l'avenir de l'institution, l'accueil des résidents, le maintien des conditions de travail du personnel en place et la stabilité des finances communales. Le contrat de transfert a été signé le 17 avril 2024.

Depuis lors, une délégation du Conseil de Fondation a engagé les démarches en vue de la dissolution de la Fondation Clair-Logis. Parallèlement, les services communaux concernés ont rassemblé les informations nécessaires à l'audit demandé par la Commission de gestion et de vérification des comptes, afin d'analyser le déroulement du projet et identifier les éventuelles pistes d'amélioration.

Commune en santé

Après l'attribution du label « Commune en santé » en juin 2023, avec le plus haut niveau de 3 étoiles et 56 mesures validées, une revue de projet a été réalisée durant l'été 2024 avec la Fondation O2. Le Service CSJL assure une veille permanente afin d'intégrer, dans le suivi du label, les prestations et projets communaux contribuant à la promotion de la santé et au bien-être de la population.

Concept communal en faveur des seniors

En février, le Conseil communal a adopté le Concept communal en faveur des seniors, comprenant 41 mesures concrètes, présenté en juin.

Plusieurs mesures, mises en place dès 2024, en découlent :

- publication d'un répertoire des prestations seniors existantes à Delémont, disponible en version papier et en ligne ;
- création d'une page dédiée aux seniors sur le site internet de la commune ;
- mise en service d'une permanence téléphonique pour les seniors ;
- organisation d'après-midi loisirs, en collaboration avec la Croix-Rouge jurassienne, tous les lundis après-midi à l'Espace-Jeunes ;
- création du Conseil des seniors chargé de suivre la mise en œuvre du Concept, de proposer de nouveaux projets et de s'investir dans la vie de la commune.

EN CHIFFRES



SENIORS

1 visite à une centenaire
(2 en 2023)

47 attentions aux nonagénaires
(49 en 2023)

Fair Trade Town

Pour la seconde année consécutive, une action de promotion et de sensibilisation au commerce équitable a été menée dans le cadre de la Fête de la transition, en partenariat avec les Magasins du Monde de Delémont. L'intérêt du public est resté limité, principalement porté par les personnes déjà sensibilisées au développement durable et au commerce équitable. Compte tenu du contexte actuel et des priorités locales, cette thématique ne figure pas parmi les actions prioritaires à court terme du Département CSJL. À l'avenir, une approche plus large pourrait être envisagée, en intégrant le commerce équitable dans le cadre général des modes de consommation et de leurs impacts environnementaux, économiques et sociaux.

Fête des voisin·e·s

La troisième édition de la Fête des Voisin·e·s à Delémont a eu lieu au mois de mai et a rencontré un franc succès. Vingt-trois fêtes ont été organisées dans différents quartiers, avec la participation de plusieurs partenaires. Le Service CSJL a assuré la communication et la coordination de l'événement, soutenu l'organisation locale et fourni un kit d'apéritifs. La Fête des Voisin·e·s ne sera pas reconduite en 2025, en raison de contraintes financières et de la volonté du Conseil communal de laisser l'initiative aux habitantes et habitants des quartiers intéressés.

Frigo solidaire

Dans le cadre de la motion 5.12/23 « Un frigo solidaire pour notre ville », un partenariat a été établi avec l'association Madame Frigo, permettant l'ouverture d'un frigo public et solidaire au mois de décembre au pied du Pont de la Maltière, avec l'accord de Caritas Jura, propriétaire du terrain. Quatre bénévoles assurent la surveillance et l'entretien du frigo, tandis que plusieurs commerçants delémontains contribuent en y déposant une partie de leurs invendus.

Jardins familiaux

Avec l'appui technique du Service UETP, le Service CSJL assure le suivi et des visites ponctuelles des trois sites de jardins familiaux (Blanche-Pierre, Cras-Franchier et Cras-des-Fourches). Cette année, très peu de problèmes ou nuisances ont été signalés par les voisins ou les associations. En raison de la complexité des procédures imposées par JURAC, le Service CSJL a mandaté un spécialiste pour l'établissement des demandes de permis de construire concernant les cabanes de jardins (une cabane à Blanche-Pierre et trois au Cras-Franchier). Les frais afférents ont été répartis par moitié entre la Commune et les associations.

Mieux vivre ensemble

Le sous-groupe « Mieux vivre ensemble » de la Commission des affaires sociales et du logement s'est réuni à deux reprises et a identifié plusieurs pistes d'action, nécessitant toutefois des ressources humaines et financières actuellement indisponibles. Il convient de rappeler que de nombreux projets du Département CSJL contribuent déjà à renforcer le vivre-ensemble, à travers le Concept en faveur des seniors, les activités de l'Espace-Jeunes ou encore les actions de la Maison de l'Enfance. En fin d'année, une réflexion a également été lancée sur la création d'une maison de quartier, susceptible de se concrétiser en 2025.

Vélostation

Les chiffres 2024 confirment une fréquentation globalement stable de la Vélostation, avec toutefois une progression notable des entrées individuelles. Le système de contrôle des accès Velocity continue de donner entière satisfaction.

Au printemps, une nouvelle campagne de promotion a été menée sous forme de distribution de flyers lors de la Fête de la transition – où se tenait également la Bourse aux vélos, sur les vélos stationnés de manière sauvage aux abords de la gare, ainsi qu'à travers un affichage itinérant dans divers lieux stratégiques (zones de passage, entrées d'entreprises et d'institutions ciblées, etc.). L'augmentation des entrées individuelles semble directement liée à cette action de promotion.

La direction et le personnel de Caritas Jura, très investis dans la gestion quotidienne de la Vélostation (surveillance, nettoyage, suivi de la clientèle), méritent une reconnaissance particulière pour leur engagement.

Dans une perspective plus large, les Services UETP et CSJL travaillent depuis plusieurs années à identifier des pistes pour redonner un nouvel élan à la Vélostation, appelée à jouer un rôle de plaque tournante de la mobilité douce au centre-ville et dans l'agglomération. Au-delà du stationnement surveillé, la Vélostation pourrait ainsi proposer des services mobiles à domicile, renforçant son rôle social et élargissant son offre à la population.

EN CHIFFRES



VÉLOSTATION

55 abonnements annuels
(50 en 2023)

140 abonnements mensuels
(139 en 2023)

... et encore

- Le règlement sur l'octroi des allocations de naissance a été révisé et adopté par le Conseil de Ville en fin d'année 2024 ; il est entré en vigueur début mars 2025.
- Aucune demande d'allocation d'incitation à la formation (AIF) n'a été déposée en 2024. Son intégration dans le règlement d'octroi des bourses d'étude, en vigueur depuis mars 2025, devrait toutefois en favoriser l'utilisation, malgré une promotion limitée par la conjoncture financière.
- La Municipalité a reconduit son soutien financier et logistique à la bibliothèque d'objets *Le Vilebrequin*.
- Le Service CSJL a participé activement à la campagne cantonale de lutte contre le non-recours aux prestations sociales, menée de mai à juin 2024.
- Des démarches ont été entreprises auprès du Bureau cantonal de l'intégration et d'Avenir Formation afin de maintenir le remboursement partiel des frais d'inscription aux cours *Comunica*, facilitant l'apprentissage du français pour les personnes migrantes.
- Les aides pour placement hors du domicile familial ont concerné 15 enfants (13 en 2023), pour un montant total de CHF 143'363 francs (140'171 francs).
- Le nombre de funérailles décentes liées aux successions répudiées a augmenté, avec 43 dossiers (19 en 2023), pour un montant de 110'452 francs (CHF 34'061 francs).

Jeunesse

Centre de la jeunesse et de la culture (CJC – SAS)

En 2024, le CJC–SAS a proposé une programmation de 74 événements, valorisant des artistes régionaux et internationaux. Ses infrastructures ont également accueilli cinq résidences artistiques ainsi que trois projets de fin d'études d'élèves de niveau secondaire II, centrés sur l'organisation d'événements culturels.

L'ancrage local s'est poursuivi à travers de nombreuses collaborations avec des structures régionales, telles que Muzak (Porrentruy), le CCRD (*La Danse sur la Doux*), le Cinéma Bambois, le Festival de Courgemétrage (Neuchâtel), les Estivaliers, la Ludothèque de Delémont ou encore les Éléphantaisies de l'Espace-Jeunes.

Ces activités ont été rendues possibles grâce à l'engagement de 197 bénévoles, totalisant 5'741 heures d'investissement, aux côtés du comité (bénévole) et de l'équipe salariée du bureau. L'association compte par ailleurs 172 membres.

Le CJC–SAS fait face à une évolution des modes de consommation culturelle, qui a entraîné un déséquilibre entre recettes et charges. L'adéquation des prestations offertes a été confirmée lors des consultations menées auprès des milieux concernés. L'association a élaboré des mesures à court, moyen et long termes pour adapter son fonctionnement et assurer la pérennité de la structure.

Conseil Delémontain des jeunes

La législature 2023–2024 a été marquée par une forte mobilisation : une quarantaine de jeunes se sont investis au sein de 7 commissions, réalisant de nombreux projets tout au long de l'année. Parmi les plus marquants, on peut citer :

- la refonte de l'identité visuelle du CDJ avec l'appui d'une graphiste ;
- un voyage d'échange au Kosovo avec des jeunes de Moutier et de Gijlan ;
- la 2e édition du Festi'Musique, rassemblant plus de 120 personnes ;
- la rénovation du local du CDJ, en vue de l'ouverture d'une salle de gaming en 2025 ;
- le lancement du Festy'G'Ladal, journée interculturelle autour de la gastronomie ;
- deux *Murder party* à l'Espace-Jeunes ;
- un tournoi de tchoukball et de badminton qui a réuni une trentaine de jeunes.

La législature s'est achevée par la remise des certificats d'engagement et un concours de débat, l'occasion de saluer la précieuse collaboration avec les animateurs de l'Espace-Jeunes. Pour 2024–2025, 37 nouveaux membres ont été nommés. Huit projets ont été retenus, dont la majorité s'inscrit dans la continuité des actions menées l'an dernier.

Espace-Jeunes

L'Espace-Jeunes a célébré ses 20 ans d'existence le 20 novembre. Sa mission demeure l'accompagnement collectif et individuel des adolescentes et adolescents, dans un cadre favorisant l'expression, l'écoute et le dialogue.

En 2024, 70 animations ont été proposées, dont un mois consacré à la santé mentale, de nombreuses soirées repas ainsi que diverses activités thématiques. L'événement phare, *Les Éléphantaisies*, a réuni 2'500 enfants autour d'une septantaine d'ateliers, tandis que 2'000 spectateurs ont assisté aux cinq représentations artistiques organisées en soirée. L'événement a eu lieu sur deux semaines, au début et à la fin des vacances d'été.

L'année a également été marquée par l'inauguration du *Vélo rouge*, un vélo cargo permettant d'aller à la rencontre des jeunes dans les quartiers et à la sortie des classes. Par ailleurs, les élèves de l'École de Culture Générale ont, pour la 5e année consécutive, réalisé un projet de graffitis sur les buffets électriques de la ville.

EN CHIFFRES



ESPACE-JEUNES

155 accueils libres - 620 heures
(158 - 624 en 2023)

2'687 passages (85% de Delémont)
(2'441 - 78% en 2023)

Ludothèque

En 2024, l'équipe de la Ludothèque a retrouvé son effectif complet, soit 1,65 EPT, grâce à l'engagement d'une ludothécaire à 40%, complété par une aide-ludothécaire à 30%.

RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS COHÉSION SOCIALE, JEUNESSE ET LOGEMENT (CSJL)

La Ludothèque a participé activement au groupe de travail « Politique enfance-jeunesse » afin d'adapter ses prestations aux besoins de la population. Le nombre d'abonnements a légèrement augmenté, confirmant la bonne santé du service, malgré une baisse du nombre moyen de jeux empruntés par visite. Au total, 27 sets de jeux ont été mis à disposition de camps, institutions ou fêtes et 24 classes ont eu recours au prêt de jeux pour leurs activités pédagogiques.

En matière de formation, en plus des cours donnés aux élèves de l'Organisation du monde du travail (Ortra), des cours ont été dispensés à une soixantaine d'accueillantes en milieu familial, centrés sur le développement de l'enfant par le jeu. Deux visites ont par ailleurs été organisées pour des familles issues de l'immigration, en partenariat avec LARC (Caritas), afin de leur faire découvrir le fonctionnement du service et des jeux adaptés aux allophones.

La Ludothèque a poursuivi ses collaborations avec l'Espace-Jeunes, notamment lors des Éléphantaisies avec un tournoi de défis rassemblant près de 80 jeunes, ainsi qu'à travers une soirée jeux organisée dans le cadre du Mois de la santé mentale. Elle a également proposé un après-midi intergénérationnel au Centre l'Avenir, en partenariat avec l'Union Pastorale des Familles et la Ludothèque de Porrentruy. L'année a enfin été marquée par deux rendez-vous appréciés du public : le traditionnel Troc de la Ludo et les Nouveautés de Noël.

Enfin, la réflexion autour d'un rapprochement avec les bibliothèques municipales se poursuit. Après avoir écarté l'option d'un regroupement dans de nouveaux locaux pour des raisons financières et d'infrastructures, un groupe de travail examine désormais les possibilités de collaboration dans les locaux actuels.

EN CHIFFRES



LUDOTHÈQUE

11'104 prêts
(12'134 en 2023)

983 abonnements
(976 en 2023)

4093 jeux disponibles
(4011 en 2023)

15'340 francs de recettes
(12'767 francs en 2023)

Maison de l'Enfance (MDE)

L'année 2024 a été marquée par plusieurs évolutions importantes. Un audit externe mandaté par la direction a été mené afin de réduire le gaspillage alimentaire et d'améliorer la qualité des repas. La composition des menus a ainsi été revue, avec une diminution du sucre, la suppression des additifs et une orientation vers une alimentation plus saine et écoresponsable. La dédite de l'entreprise de taxis assurant les transports entre les différents sites scolaires à fin 2023 a conduit à une réorganisation complète de ces trajets. Un second bus a été acquis pour le site de Morépont, les trajets à pied accompagnés par des éducatrices et éducateurs ont été optimisés, et les élèves de 3e année se déplacent désormais de manière autonome.

Deux soirées thématiques destinées aux parents ont été organisées : la première sur le sommeil, animée par le Centre de puériculture, et la seconde sur le harcèlement scolaire,

animée par une intervenante spécialisée. Ces rencontres ont permis d'informer les familles et de favoriser les échanges autour de leurs préoccupations.

Un important travail de réflexion a, par ailleurs, été consacré au label « Youp'là bouge », visant à développer des aménagements favorisant le mouvement des enfants. Le personnel du secteur 0–2 ans a suivi une formation sur le soutien gestuel, formation qui sera étendue au secteur 2–4 ans en 2025.

Enfin, des échanges approfondis ont eu lieu en fin d'année entre la direction et les équipes afin d'aborder les conditions de travail et la complexité croissante de la prise en charge. Dans ce cadre, un expert externe a été mandaté pour évaluer le climat de travail et proposer un processus amélioré de gestion des absences.

EN CHIFFRES



MAISON DE L'ENFANCE

192 places de garde
(192 en 2023)

414 enfants inscrits
(381 en 2023)

75% de taux de remplissage
(81% en 2023)

137 enfants sur liste d'attente
(145 en 2023)

Politique enfance-jeunesse

L'année 2024 a marqué le lancement du processus d'élaboration d'une politique communale de l'enfance et de la jeunesse. Un groupe de travail réunissant les différentes unités du Département CSJL (EJ, CDJ, Ludothèque et MDE) a été constitué à cet effet.

Le premier semestre a été consacré à un diagnostic quantitatif et qualitatif, mené par le biais d'enquêtes auprès des parents d'enfants de 0 à 12 ans (taux de réponse : 28%), des associations et institutions partenaires (45%), du personnel éducatif de la MDE et des enseignantes et enseignants du primaire (20%), ainsi que des jeunes de 12 à 25 ans (4%). Pour compléter cette démarche, des micro-trottoirs ont été réalisés lors de la Danse sur la Doux.

Deux ateliers participatifs organisés en octobre ont réuni chacun une trentaine de jeunes (12–15 ans et 15–25 ans). Les discussions ont porté sur des thèmes variés tels que les lieux de rencontre, les manifestations et la vie culturelle, les loisirs, les commerces et restaurants, les infrastructures et les dispositifs de soutien existants.

L'ensemble des données recueillies a été analysé, en collaboration avec le groupe de travail, afin d'identifier les priorités et de préparer les mesures qui constitueront la future politique enfance-jeunesse de la Ville.

Salle d'étude

En réponse à la motion 5.03/24 « Un lieu d'étude pour la jeunesse », une salle d'étude a été ouverte en décembre 2024 au 1er étage du bâtiment communal de la route de Porrentruy 16.

Offrant 12 places de travail, un accès Wifi, ainsi que des sanitaires et un point d'eau, elle est mise à disposition des jeunes domiciliés ou étudiant à Delémont ne pouvant travailler à domicile.

Début mars 2025, 13 badges d'accès avaient déjà été attribués. Face à cet accueil favorable, le Conseil communal a décidé de prolonger l'expérience.

Skate-park

En 2024, seuls les travaux d'entretien courant ont été nécessaires, permettant de conserver une partie du budget. Parallèlement, l'association Captain'Park, gestionnaire du site, a initié la préparation d'un événement original prévu pour septembre 2025, en partenariat avec l'EJ et d'autres acteurs locaux. Cette manifestation combinera démonstrations de skate et de trottinette, fresques de graffitis réalisées par des artistes professionnels sur les piles du pont, ainsi qu'une animation musicale.

... et encore

- Creux-des-Biches : la fréquentation est restée stable en 2024, avec une colonie estivale réunissant 19 enfants, jugée très réussie par la nouvelle direction. Toutefois, en raison de la vétusté des installations (électricité, cuisine, lits), les locations ont été suspendues dès début 2025. La gestion d'une telle colonie ne relevant pas de la mission prioritaire d'une collectivité publique et les moyens financiers pour les travaux étant insuffisants, le Conseil de Ville a décidé la mise en vente des bâtiments le 16 décembre 2024.
- Bourses et allocations de formation : le règlement a été révisé et adopté en fin d'année. En 2024, un montant de 114'114 francs (contre 134'778 l'année précédente) a été attribué à 71 étudiantes et étudiants (81 en 2023).
- Intégration socio-professionnelle : dans le cadre du postulat 4.02/24, une analyse a confirmé la présence de décrochage scolaire à Delémont et dans le Jura. Si plusieurs acteurs s'y consacrent, un manque de coordination persiste. La gestion de cette problématique relève du Canton.

Logement

Immeubles de la rue Méret-Oppenheim

À la suite de la fusion fin 2023 de la Société coopérative delémontaine d'habitation avec la Société coopérative jurassienne d'habitation, les 34 logements sont désormais tous occupés et maintenus dans une fourchette de loyers modérés. La situation financière saine de la coopérative permet la réalisation de travaux d'entretien et l'agrandissement des balcons.

Le 24 novembre 2024, le Corps électoral a approuvé l'octroi d'un droit d'emption pour la vente du terrain à la coopérative, renforçant le partenariat de confiance entre la Commune et celle-ci.

Logements à loyer modéré (LLM)

Le Service CSJL a réalisé diverses analyses pour définir les critères d'attribution des logements à loyer modéré, incluant le profil et le revenu des bénéficiaires, les loyers du marché et la proportion du loyer par rapport au revenu. Ces critères seront formalisés dans un règlement communal. Le règlement s'appliquera dans un premier temps aux 35 logements communaux, avant d'évaluer son extension possible aux appartements de la résidence du Parc de la Sorne et aux coopératives sur sol delémontain. Cette démarche constitue une action intégrante de la politique communale du logement.

Politique du logement

En 2024, un mandat confié à Wuest Partner a permis d'établir un état des lieux du logement à Delémont et d'identifier des pistes pour renforcer l'attractivité résidentielle, notamment en termes de publics cibles, types de logements, infrastructures et moyens de communication. Le Service CSJL participe activement au groupe de travail chargé de poursuivre cette réflexion.

Les recommandations de ce rapport seront intégrées à la politique communale du logement, en complément des principes du Plan directeur communal. Un premier projet de cette politique sera présenté au Conseil communal au second semestre 2025.

... et encore

- Dénombrement des logements vacants : conformément aux exigences de l'Office fédéral des statistiques, un recensement a été effectué au 1er juin en collaboration avec les gérances locales. Sur 7'458 logements (7'348 en 2023), 429 étaient vacants (435 en 2023), dont 11 maisons individuelles (4 en 2023) et 258 logements neufs (103 en 2023).
- Réseau romand du logement : les échanges avec les villes membres se poursuivent, apportant des enseignements précieux pour la gestion communale du logement.
- Projet « Delémont Marée Basse » : le Service CSJL contribue à la mise en place d'un processus de relogement provisoire des quelque 270 personnes dont les logements au rez-de-chaussée se situent en zone inondable.
- Soutien en cas de sinistre : le Service CSJL intervient également pour le relogement temporaire des personnes dont le logement est rendu inhabitable, notamment en cas d'incendie.

DÉPARTEMENT DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES ÉCOLES

RESPONSABLE

CLAUDE SCHLUCHTER, CONSEILLER COMMUNAL

CHEF DE SERVICE

JÉRÔME MONNERAT

SECTEURS

BIBLIOTHÈQUES
CENTRE SPORTIF
ÉCOLES

DÉPARTEMENT DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES ÉCOLES

Préambule

En 2024, le Service de la culture, des sports et des écoles (ci-après, Service CSE) a poursuivi sa réflexion sur son positionnement et son rôle au sein de la population delémontaine. L'audit financier et organisationnel réalisé précédemment avait ouvert des pistes de travail, dont le développement s'est poursuivi au cours de l'année. La volonté de mettre en place des politiques sportives et culturelles demeure intacte, et les premières démarches concrètes ont été engagées.

Avant même la finalisation de ces politiques, le Service s'est fixé pour priorités de favoriser l'épanouissement des actrices et acteurs culturels et sportifs, et d'assurer l'accès à ces domaines au plus large public possible.

Dans un contexte de transition structurelle et de contraintes budgétaires, les efforts ont été maintenus afin de garantir un service de qualité et un accès équitable aux prestations publiques relevant de ses compétences, pour l'ensemble des habitantes et habitants de Delémont.

Parallèlement à ses activités courantes, le Service a travaillé à la révision de plusieurs ordonnances, règlements d'utilisation et conventions liant la Ville à des entités culturelles. Une nouvelle convention a notamment été conclue avec l'association Culture St-Georges, visant à renforcer le suivi technique du Forum St-Georges, à améliorer l'accueil des locataires et à encourager l'animation régulière des lieux.

Le Service a également piloté pour la troisième année consécutive le groupe de travail *Danse sur la Doux* et a pris en charge l'organisation des festivités marquant les 300 ans du Château.

La gestion des locations des neuf halles de sport de la Ville et des quatre locaux à vocation culturelle a constitué un travail régulier et soutenu. Les procédures administratives ont été uniformisées et modernisées. Les demandes de réservation pour ces infrastructures, en constante augmentation, témoignent d'une dynamique locale positive dans les domaines culturel et sportif.

Au cours de l'année, plus de 110 demandes de subventions ponctuelles (rubrique « Diverses manifestations ») ont été examinées. Environ deux tiers des montants octroyés ont bénéficié au secteur culturel et un tiers au secteur sportif, un ratio similaire à celui des années précédentes. Le Service a également soutenu plusieurs manifestations liées aux traditions régionales. La diversité croissante des demandes a conduit à affiner les critères d'attribution, afin d'éviter un versement des subventions selon une logique d'« arrosoir ».

Manifestations

Le Service a pris en charge l'organisation complète de cinq manifestations et a coordonné environ 90 autres événements, autorisés par le Conseil communal.

Manifestations organisées par le Service

Le Service a entièrement organisé les manifestations suivantes :

- Dictée des Nations : cet événement, organisé en collaboration avec Belf'Ortho, a rassemblé un peu plus de 40 participants dans la Halle du Château.
- Danse sur la Doux : la manifestation s'est tenue sur deux jours pour la troisième année consécutive. Malgré un vendredi pluvieux, l'événement a rencontré un beau succès, bénéficiant du soutien de l'ensemble des services communaux et de partenaires externes.
- Fête du 1er août au Parc urbain : la troisième édition a été couronnée de succès, avec au programme le discours du Président du Conseil de Ville, un apéritif offert, un concert de la fanfare Union Instrumentale, une animation avec des clowns et une démonstration de pole sport.
- 300e anniversaire du Château de Delémont : célébré en septembre, cet événement a été coordonné par une association spécialement créée pour l'occasion, réunissant plusieurs acteurs culturels et représentants de la Municipalité. Les visites guidées, expositions, portes ouvertes, guides en herbe, concerts, spectacles, projections architecturales, conférences et kermesse ont rencontré un immense succès, dépassant largement les attentes.
- Cortège de Saint-Nicolas : pour la troisième année consécutive, le Service a organisé ce cortège qui a rassemblé de nombreuses familles et enfants dans la Cour du Château pour rencontrer Saint-Nicolas.

Manifestations organisées en collaboration avec le Service

Le Service a également collaboré à plusieurs événements majeurs :

- 50e anniversaire du plébiscite d'autodétermination : les festivités, organisées dans la Vieille Ville, ont proposé une programmation riche et variée.
- Festival Delémont'BD : la 10e édition a été célébrée sous la direction de son nouveau directeur, Cédric Humair.
- Jardins du dessin : en parallèle au festival, cette manifestation a animé la Ville pendant plus de deux mois, mettant en valeur les œuvres de plus d'une vingtaine d'autrices et d'auteurs.

Bibliothèques

La Bibliothèque municipale a connu une fréquentation particulièrement favorable, comme en témoignent les indicateurs suivants :

- Fréquentation : 46'468 personnes ont bénéficié des multiples services proposés au cours de l'année. Ce chiffre, très positif, ne comprend pas la participation aux animations organisées à l'extérieur, telles que *Livres à l'eau*, *Nuit du conte*, *Éléphantaisies* et *Delémont'BD*.
- Lectrices et lecteurs actifs : 5'347 personnes inscrites sur les deux sites de la Bibliothèque, plaçant cette année dans le trio de tête historique.
- Prêts de documents : 240'578 prêts ont été enregistrés, un des meilleurs résultats depuis 1956.
- Acquisitions : 4'596 documents ont été ajoutés aux collections (record absolu), ce chiffre intègre le remplacement des ouvrages détruits lors de l'incendie du 24 décembre 2022, pris en charge par les assurances. Parmi ces acquisitions figurent 1'072 fictions, 1'409 documentaires, 736 albums, 1'306 bandes dessinées, 15 livres audio et 58 DVD, ainsi qu'un abonnement à plus de 60 revues.
- Fonds documentaires : la Bibliothèque dispose désormais de 52'335 documents, répartis entre la Bibliothèque des adultes (26'887) et la Bibliothèque des jeunes (25'448), à la suite d'un important tri des collections. Par ailleurs, grâce au Réseau des bibliothèques neuchâteloises et jurassiennes, les usagères et usagers peuvent accéder à plus de 5 millions de références bibliographiques. En 2024, 20'161 documents ont circulé entre la Bibliothèque municipale et les autres bibliothèques membres du Réseau de l'Arc jurassien.

La Bibliothèque municipale a proposé une grande diversité d'actions tout au long de l'année :

- Heures du conte : *Belles histoires des mers du Sud* par Sylvia Moritz, *L'amouuur !* par Caroline Cortès, *Contes autour de la cheminée* par Valentine Kobel.
- Rencontre littéraire : Guite Theurillat pour son livre *Le MLF dans le Jura, un processus d'émancipation*.
- BiblioWeekend : participation à la campagne nationale de promotion des bibliothèques le 23 mars, avec énigmes culinaires et contes gastronomiques par Valérie la Valgabonde.
- Festival Delémont'BD – espace-jeunesse : animation les 15 et 16 juin dans les jardins du Château.
- Livres à l'eau : présence à la piscine municipale pendant six semaines en été.
- Eléphantaisies de l'Espace-Jeunes : activité dans un parc de la ville pendant deux semaines (juillet et août).

RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS CULTURE, SPORTS, ÉCOLES (CSE)

- Ateliers d'éveil aux livres : neuf ateliers mensuels pour les bébés (242 enfants et 239 adultes, moyenne de 27 enfants et 27 adultes par séance), et Fête *Né pour lire* le 7 septembre avec Audrey Gentner et la Bibliothèque cantonale.
- Nuit du conte : spectacle inspiré de *Le visage de Mamina*, interprété par Mélanie Plüss le 15 novembre à la Tête du puits de mine.
- Visites de classes : accueil de toutes les classes de l'École primaire (7P en janvier, 3P en novembre, 5P en décembre) et 225 visites au total (enfantines, primaires, crèches, Collège, écoles secondaires, AJAM, OrTra, institutions professionnelles et spécialisées).
- Rencontres de l'Avent : Marlène Charine (8 décembre) et Marc Voltenauer (22 décembre).
- Travaux et collections : travaux de peinture dans la Bibliothèque des jeunes et lancement mandat de huit mois pour le renouvellement des collections endommagées lors de l'incendie.

Centre sportif

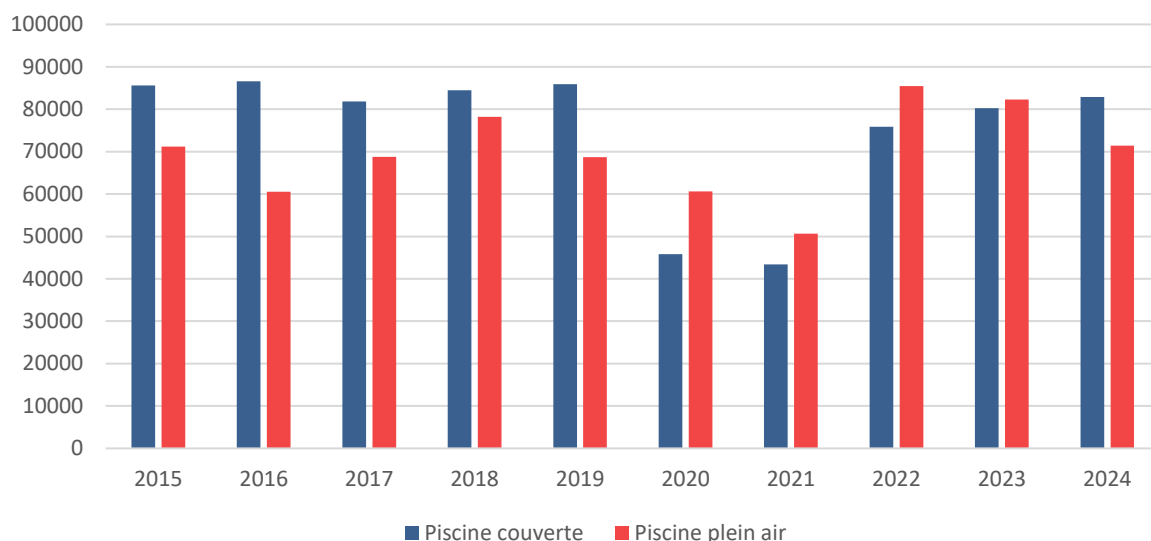
Piscines

La fréquentation de la piscine en plein air durant la saison estivale a été moyenne, en raison d'une météo défavorable de mi-mai à mi-juillet. Aucun incident grave n'a été signalé durant la saison. On constate cependant une recrudescence des réclamations de la part de la clientèle, qui se montre de plus en plus réticente à respecter le règlement. Aucun conflit majeur n'est toutefois à déplorer. En lien avec la météo, la présence des agents de sécurité a été réduite.

La nouvelle aire de jeux pour enfants a rencontré un franc succès auprès des plus jeunes. Diverses animations ont été proposées dans l'enceinte de la piscine, dont des tournois de tennis de table, le triathlon nocturne et le triathlon traditionnel. Les clowns Gribouille et Mirliton ont distribué des sculptures de ballons aux enfants. Certaines animations ont dû être annulées à cause de la pluie.

Pour la piscine couverte, la cohabitation entre le public, les écoles et les clubs s'est globalement bien déroulée. Les trois meetings de natation se sont tenus dans de bonnes conditions. Le club de natation a bénéficié d'heures supplémentaires dans la piscine plein air, permettant d'obtenir de bons résultats lors des championnats suisses de natation.

Affluence des piscines de 2015 à 2024



EN CHIFFRES



PISCINES

82'897 entrées à la piscine couverte
(80270 en 2023)

71'414 entrées à la piscine plein air
82'294 (en 2023)

Centre sportif (salles de sport et stade)

Les salles de gymnastique de la Blancherie sont très fréquentées. En journée, elles accueillent les écoles, puis, à partir de la fin d'après-midi, les clubs et sociétés sportives, permettant à de nombreux athlètes de pratiquer leurs disciplines. Certaines équipes participent à des compétitions de haut niveau, comme le tchoukball (ligne nationale A) ou le tennis de table. Les tournois de handi-basket offrent des opportunités de pratique sportive aux personnes à mobilité réduite. Les championnats jurassiens aux agrès ont rassemblé un public important.

Pendant la trêve estivale, le stade de la Blancherie a bénéficié d'un entretien approfondi de sa pelouse, dont la qualité a été appréciée tout au long de l'automne. Les SR Delémont ont rempli le stade à deux reprises dans le cadre de la coupe Suisse : en février pour un quart de finale contre Servette, et en août pour un 32e de finale contre le FC Sion. Ces deux équipes de Super League ont rencontré de sérieuses difficultés face à l'équipe locale.

Prés-Roses

Les terrains synthétiques des Prés-Roses ont été fortement sollicités. Les nombreuses locations, notamment entre janvier et mars, ont permis de répondre à la demande des clubs de la région.

Ecoles

L'école primaire de Delémont compte 55 classes pour un total de 982 élèves, y compris les élèves externes intégrés aux classes de soutien et de transition. Chaque semaine, 2'094 leçons sont dispensées, correspondant à 74,78 équivalents plein temps (EPT). Ce volume inclut les enseignants titulaires de classe, les titulaires de classes de transition ou de soutien, les enseignants itinérants, les responsables de l'appui et du soutien, les enseignants des sessions bilingues, les enseignantes des leçons d'ACT, ainsi que les tâches administratives de l'école et certains mandats cantonaux.

À ces effectifs s'ajoutent l'intervenante socio-éducative (70 %, EP et Collège) et l'infirmière scolaire.

Le cercle scolaire de Delémont comprend deux écoles principales : le Château et le Gros-Seuc. Des écoles de quartier accueillent également des élèves : Traversins, Moissons, Carrières, Vauche, Temple et Pervenches.

Activités extrascolaires et éducation

L'événement principal de l'année a été l'organisation des Jeux Olympiques des élèves, durant la dernière semaine avant les vacances d'été. Les élèves ont également participé à la vente de thé et de mimosa, à l'animation *Bataille de livres*, à la Coupe Crédit Suisse et à différents spectacles scolaires en collaboration avec le CCRD et le Théâtre du Jura.

Des journées ou leçons éducatives ont été organisées sur les thèmes de la nutrition, de la sexualité, de la sécurité routière et du tri des déchets. Les championnats de mathématiques, l'action *Lire et Faire lire* et la journée *Oser tous les métiers* ont complété ce programme hors plan d'étude.

DÉPARTEMENT DE L'ÉNERGIE ET DES EAUX

SERVICES INDUSTRIELS DELÉMONT (SID)

RESPONSABLE

MURIELLE MACCHI-BERDAT, CONSEILLÈRE COMMUNALE

CHEF DE SERVICE

MICHEL HIRTZLIN

SECTEURS

EAU POTABLE ET GAZ NATUREL

RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

CLIENTÈLE

SERVICES PARTAGÉS

DÉPARTEMENT DE L'ÉNERGIE ET DES EAUX – SERVICES INDUSTRIELS DELÉMONT (SID)

Préambule

Le Département de l'énergie et des eaux est en charge des Services industriels de Delémont (ci-après, SID) et collabore avec les sociétés partenaires dans les domaines énergétiques telles que notamment SACEN SA, EDJ Energie du Jura SA et Parc Eolien de la Haute Borne SA.

Plusieurs projets majeurs se sont concrétisés cette année pour le Département. Le projet d'assainissement de la conduite de transport d'eau potable entre Develier et Delémont, accompagné de la construction d'un nouveau réservoir devisé à CHF 10,5 millions, a été approuvé en votation populaire le 9 juin. Un projet d'interconnexion avec le réseau d'eau potable du Syndicat des eaux du Val Terbi (SEVT) a également été convenu ; il prévoit la mise à disposition d'un volume de secours de 1'000 m³ par jour, permettant d'alimenter la Ville en cas de besoin.

Dans le domaine de la production d'énergie renouvelable, neuf installations photovoltaïques ont été mises en service en partenariat avec différents acteurs, dont Caritas, ORIF et l'Hôpital du Jura. Elles couvrent une surface totale de 3'300 m² et représentent une puissance installée de 711 kW, correspondant à la consommation annuelle de 145 ménages. Parallèlement, la consolidation des infrastructures informatiques liées au smart metering s'est achevée et le déploiement progressif des compteurs d'électricité, d'eau et de gaz a pu débuter.

L'approvisionnement en électricité avec SACEN SA a, une nouvelle fois, permis de proposer des prix compétitifs au niveau national ; ceci malgré la forte volatilité des prix observée dès le mois de mars, liée principalement aux variations instantanées de la production des nouvelles énergies renouvelables. Le 26 février, une déclaration d'intention a été signée entre la République et Canton du Jura, les communes de Bourrignon, Delémont, Develier et Pleigne, ainsi que la société Parc Éolien de la Haute Borne SA, afin d'étudier la réalisation d'un parc éolien dans le périmètre réservé par la fiche 5.06 du plan directeur cantonal. Enfin, 2024 a été la première année complète avec le nouveau fournisseur de gaz, GazNat SA. Grâce à la stratégie d'approvisionnement mise en place, les SID ont pu proposer une baisse des prix de 20 %.

Section réseaux électriques, éclairage public, production
d'électricité renouvelable

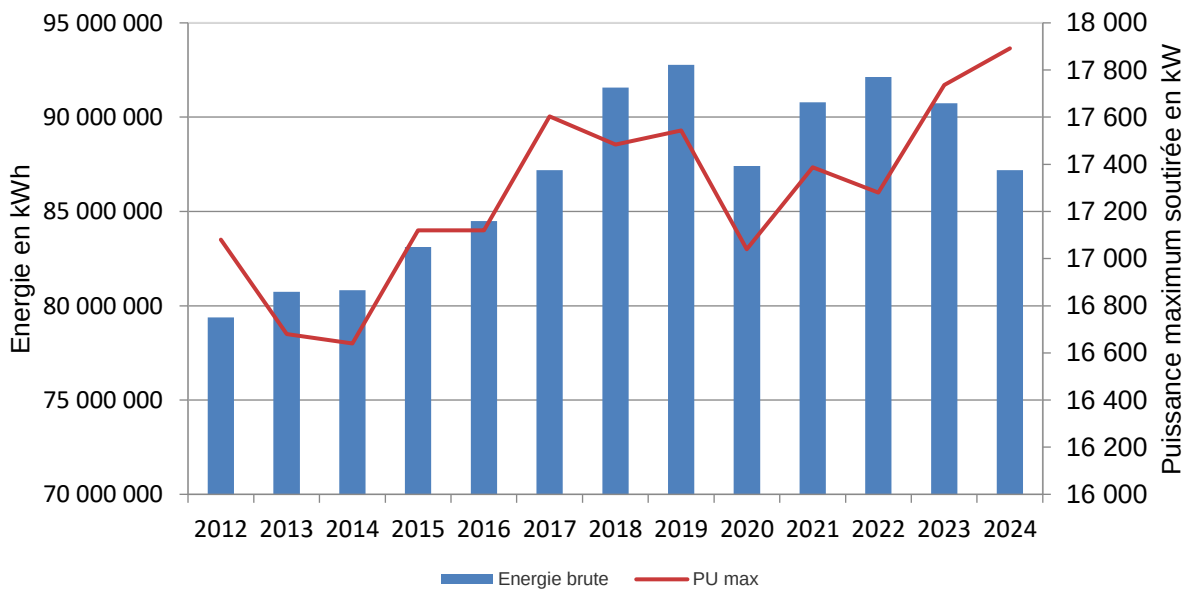
Réseaux électriques

Les SID exploitent les réseaux électriques sur les niveaux de tensions normalisés NR5, NR6 et NR7. Le développement des infrastructures réseaux est résumé ci-dessous :

Longueurs des réseaux par niveau de tension		
Niveau de réseau	Longueurs (m) tirées en 2024	Longueurs (m) totales fin 2024
NR5 souterrain	1'219	32'830
NR5 aérien	0	2'719
NR7 souterrain	3'761	207'212
NR7 aérien	0	1'160
Éclairage public	1'621	115'215
Fibre optique	261	27'219
Total général	6'862	386'355

Le nombre de compteurs électriques est passé de 9'296 à 9'596, soit une augmentation de 300 compteurs. Parmi ceux-ci, 1'466 sont des compteurs intelligents (15% du parc). La législation fédérale fixe un objectif de 80 % de compteurs intelligents installés d'ici au 31 décembre 2027.

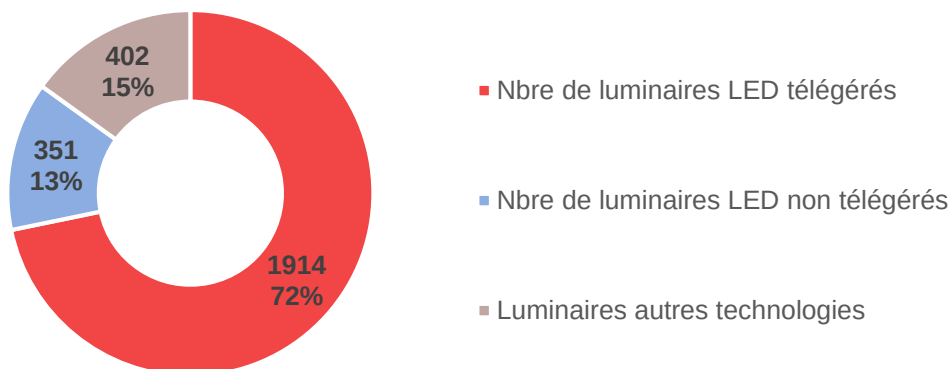
Consommations des réseaux



Eclairage public

Les SID assurent la maintenance, l'optimisation et l'extension de l'éclairage public à Delémont, afin de garantir la sécurité, notamment routière. En 2024, cette activité a représenté environ 20 % du temps de travail du Service électrique.

Répartition des luminaires par type de technologie



Le parc d'éclairage public compte 2'667 luminaires, dont environ 2'250 en technologie LED (85 %). Les quelque 400 luminaires restants seront remplacés progressivement.

Avant le projet *Voie Lactée*, la consommation annuelle d'électricité pour l'éclairage public était de 1'000'000 kWh, pour une puissance installée de 280 kW. Elle est désormais de 400 000 kWh, pour 130 kW installés. La baisse se poursuivra, mais avec un potentiel d'économie limité, les luminaires les plus énergivores ayant déjà été remplacés.

Production d'électricité renouvelable à Delémont

Au 31 décembre 2024, 447 installations de production d'énergie (IPE) étaient en service. La production photovoltaïque et hydraulique (SID et installations indépendantes, y compris autoconsommation estimée) a couvert environ 10 % de la consommation totale de la Ville.

En 2024, 92 nouvelles installations photovoltaïques ont été mises en service, soit une hausse de 26 % par rapport à 2023.

Production d'électricité renouvelable des SID

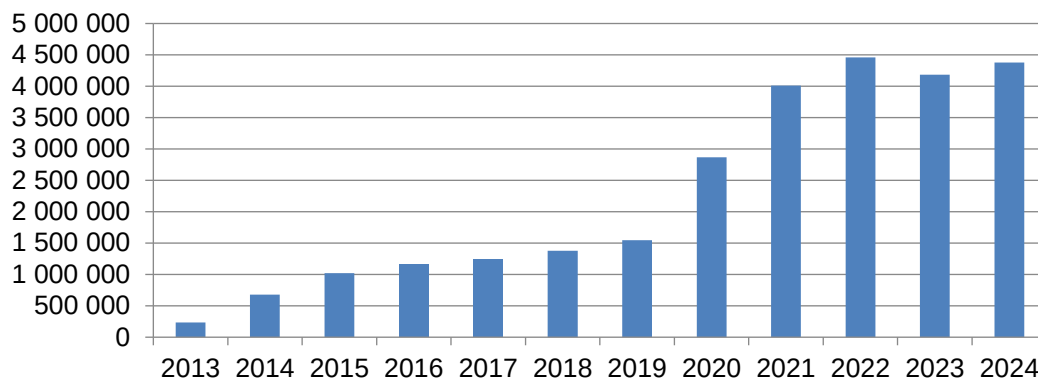
Le nombre d'installations photovoltaïques (IPV) exploitées par les SID est passé de 29 à 38, en plus de la centrale hydroélectrique de la Grande Écluse. La production nette annuelle totale a atteint 4'984'790 kWh.

Huit nouvelles IPV ont été mises en service : sur cinq bâtiments de l'écoquartier Résidence Parc la Sorne, l'usine Laurent Rais SA, le home La Promenade, le bâtiment Comm9 de Caritas et le nouveau bâtiment de l'ORIF. Elles totalisent 1'665 kWc de puissance installée.

Au 31 décembre 2024, la puissance totale des IPV atteignait 5'843 kWc pour 16'820 panneaux, soit une surface de 29'091 m². La production annuelle des IPV s'est élevée à 4'377'856 kWh, en hausse de 191'588 kWh par rapport à 2023. Les faibles conditions

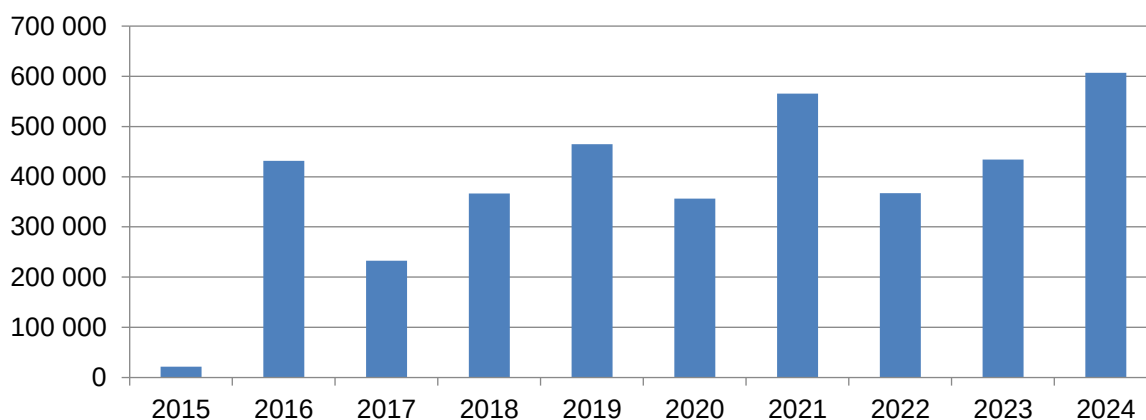
d'ensoleillement de 2024 (−10 à −12 % selon MétéoSuisse) expliquent la performance inférieure à la moyenne.

Production annuelle des installations photovoltaïques SID, en kWh



En 2024, la centrale de la Grande Écluse a produit 607'000 kWh, soit son meilleur résultat depuis sa mise en service en 2016. Les conditions hydrologiques favorables et régulières ont permis une production constante et un rendement horaire élevé, limitant l'usure des équipements électromécaniques.

Production annuelle de la centrale hydroélectrique de la Grande Ecluse, en kWh



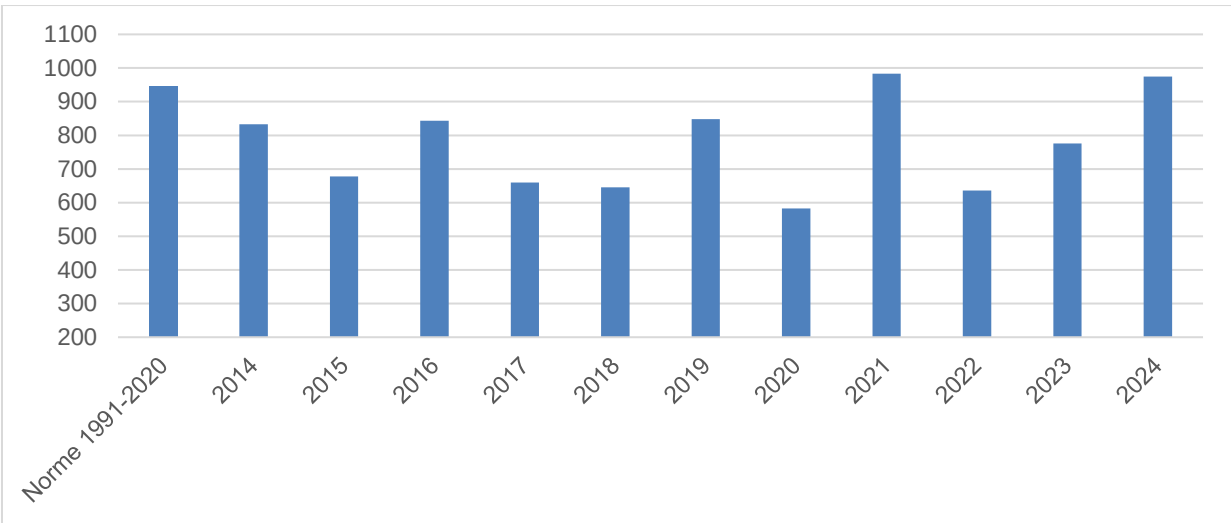
Section de l'eau potable et du gaz

Service des eaux - Météorologie

Les précipitations annuelles ont totalisé 975 mm, soit un volume supérieur à la moyenne régionale. Mai (145 mm) et octobre (112 mm) ont été les mois les plus arrosés. En novembre, 22 cm de neige fraîche ont été enregistrés en une journée, établissant un record mensuel.

La température moyenne annuelle a dépassé de 1,4 °C la norme 1991–2020, plaçant 2024 parmi les années les plus chaudes depuis le début des mesures en 1864.

Evolution des précipitations à Delémont en mm/m²



Statistiques

	Adduction d'eau (m³)		
	2023	2024	% total 2024
La Doux	286'000	274'000	23%
Develier	402'000	545'000	46%
Rondez I	301'000	192'000	16%
Rondez II	107'000	106'000	9%
Forages	93'000	63'000	5%
Moutier	15'000	13'000	1%
TOTAL	1'204'000	1'1930'000	100%

EN CHIFFRES



SERVICE DE L'EAU

929'750 m³ : vente dans le réseau
(964'793 m³ en 2023)

20'243 m³ : vente à des tiers
(Rossemaison, Soyhières, Courrendlin)
(381 en 2023)

50'000 m³ : consommation des fontaines 3'000 m³ : purges du réseau

Interventions

Le réseau de distribution d'eau potable comprend près de 100 km de conduites, 623 hydrants et 2'475 branchements privés. Plusieurs travaux d'assainissement et de maintenance ont été réalisés pour en maintenir le bon fonctionnement.

Principales réalisations

- Assainissement d'un tronçon de conduite à la route de Moutier ;
- Assainissement d'un tronçon de conduite à la rue Pré-Guillaume ;
- Extension du réseau d'eau de la zone industrielle Communance Sud ;
- Travaux d'assainissement et de remplacement de bornes sur le parc des hydrants ;
- Déploiement des compteurs intelligents.

Certaines opérations d'assainissement planifiées ont été reportées en raison de l'introduction de nouvelles activités liées à la gestion et à l'exploitation des installations de production de chaleur, ainsi que de l'absence prolongée de certains collaborateurs pour raisons de santé.

Fuites d'eau

En 2024, 50 ruptures de conduites ont été recensées : 12 sur les branchements privés et 38 sur le réseau public, entraînant un taux de pertes d'environ 12,5 %. En incluant l'eau utilisée pour les services publics (purge du réseau, défense incendie, travaux de nettoyage) et l'eau vendue forfaitairement pour les chantiers, ce taux est estimé à 11 %, inférieur à la moyenne nationale de 13 %. La planification des assainissements, le déploiement d'un système de pré-localisation des fuites et la surveillance régulière du réseau ont contribué à ce bon résultat.

Qualité de l'eau

La qualité de l'eau potable est encadrée par le Manuel suisse des denrées alimentaires et la législation fédérale sur les denrées alimentaires. Un laboratoire privé a été mandaté pour analyser les échantillons prélevés dans le réseau. En 2024, près de 400 échantillons ont été examinés sur le plan chimique et bactériologique.

Parmi les échantillons prélevés, seule la source de la Doux a présenté des concentrations de chlorothalonil supérieures à la norme de 0,1 µg/l. L'eau de cette source étant mélangée à d'autres ressources, la substance est diluée avant distribution, et toutes les mesures dans le réseau étaient inférieures à 0,05 µg/l, sous la limite autorisée. L'eau distribuée reste donc conforme aux normes.

Concernant les PFAS, un suivi renforcé sera mis en place dès 2025, avec une campagne d'analyses conforme aux nouvelles normes. Les SID collaborent étroitement avec le SCAV sur ce dossier.

Collaborations intercommunales

En 2024, les SID ont fourni près de 655 heures de prestations dans diverses communes de la couronne delémontaine, soit 205 heures de plus qu'en 2023. Cette augmentation est principalement liée au remplacement des compteurs d'eau domestiques à Rossemaison.

Groupe Nicaragua, centime de l'eau

En raison de tensions politiques dans le pays, le versement du centime de solidarité de l'eau au Nicaragua a été suspendu en 2024.

Service du gaz et de la chaleur

En 2024, l'industrie gazière suisse a poursuivi ses efforts pour assurer un approvisionnement fiable, y compris pour l'hiver 2024-2025. La collaboration avec la Confédération, le niveau élevé des stockages européens et un hiver relativement doux ont permis de prévenir toute tension majeure sur le réseau. La Suisse s'approvisionne en gaz via l'Union européenne : 42 % GNL, 27 % mer du Nord, 12 % Afrique du Nord, 8 % Russie, 6 % Royaume-Uni et 5 % mer Caspienne (source ENTSOE).

Depuis le 1er octobre 2023, la Ville de Delémont s'approvisionne en gaz auprès de Gaznat. Ce changement a entraîné une baisse de 20 % du prix du gaz pour les clients finaux en 2024. Les fonds prévus pour les prélèvements n'ont pas été utilisés grâce à cette stratégie d'approvisionnement. Une nouvelle réduction moyenne de 20 % des tarifs est prévue pour 2025.

Les négociations avec Energie du Jura SA (EDJ) concernant des droits de passage contestés pour une trentaine de mètres de conduite, dans le secteur de la station de la Viole, n'ont pas abouti. Le Conseil communal a porté le dossier devant l'OFEN. La procédure est en cours et une décision est attendue en 2025.

Gestion du réseau

La fourniture de gaz naturel a été assurée sans interruption. Des fuites détectées lors des inspections annuelles sur une conduite de l'avenue de la Gare ont nécessité le remplacement de 90 mètres de conduite. Les inspections du réseau et des équipements internes se sont poursuivies tout au long de l'année, conformément aux exigences fédérales et aux recommandations de la Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux (SSIGE).

Malgré la baisse des tarifs, le nombre d'installations fonctionnant au gaz continue de diminuer au profit de systèmes utilisant des énergies renouvelables. En 2024, 34 installations, totalisant 1 300 kW de puissance, ont été mises hors service. Cette évolution s'inscrit dans les orientations de la conception directrice de l'énergie de la Ville de Delémont et dans la stratégie énergétique 2050 de la Confédération.

Ventes de gaz

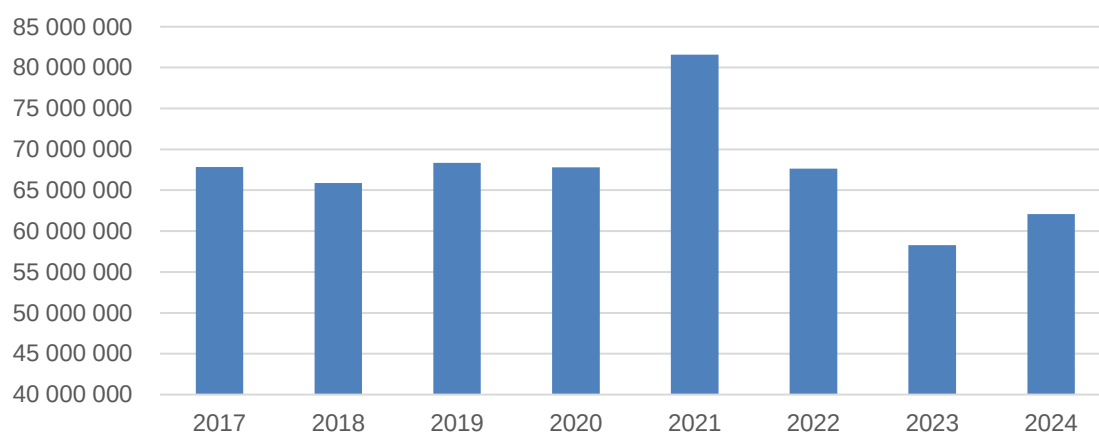
Les ventes de gaz se sont élevées à 62'087'662 kWh. L'augmentation des volumes livrés s'explique principalement par le début de l'hiver 2024–2025, marqué par plusieurs épisodes

RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS ÉNERGIES ET EAUX (EE)

d'inversions thermiques entraînant des températures plus basses en plaine qu'en altitude et une demande accrue en chauffage.

La dette liée au gaz et ses intérêts cumulés sont passés sous la barre des CHF 2'000'000 (CHF 1'920'000), contre CHF 10'440'000 en 2011.

Ventes de gaz à Delémont, en kWh



Production de chaleur

La production et la distribution de chaleur ont continué à se développer pour assurer une diversification énergétique locale et renouvelable. La centrale aux pellets du Théâtre du Jura et les installations mixtes (pompes à chaleur, panneaux solaires thermiques et photovoltaïques) atteignent progressivement leur régime prévu. Le taux d'occupation des appartements reste suivi de près.

En 2024, des négociations ont été menées entre la Bourgeoisie de Delémont et les SID concernant la reprise du chauffage à distance de la rue des Herbages. La décision du Conseil de Ville en décembre 2024 permettra la finalisation des actes notariés début 2025.

Section des services partagés

Les Services partagés soutiennent les missions de base des SID (eau, électricité, gaz, production de chaleur) en assurant : comptabilité financière et analytique, facturation aux clients, gestion du contentieux, gestion du Service d'information du territoire (SIT), conformité juridique et coordination avec les services communaux pour le personnel, l'informatique et les bâtiments.

En 2024, ils ont notamment assuré :

- la consolidation et coordination de la cellule d'approvisionnement en gaz pour 2025 et suivantes ;
- la tarification et détermination des prix (unbundling) du gaz naturel ;
- les calculs et la comptabilisation des derniers immeubles de contracting pour la vente de chaleur au Parc de la Sorne ;
- la mise en place et le suivi opérationnel de la Gestion Électronique des Documents (GED) pour toutes les factures entrantes dès le 1er janvier 2024 ;

- la comptabilisation des prestations effectuées à Courchapoix dans le cadre du projet Charte 25.

Section service clientèle

Le Service clientèle gère la relation clients, l'administration générale, l'approvisionnement, la vente d'énergie et de produits et prestations du secteur énergétique, le marketing et la politique énergétique.

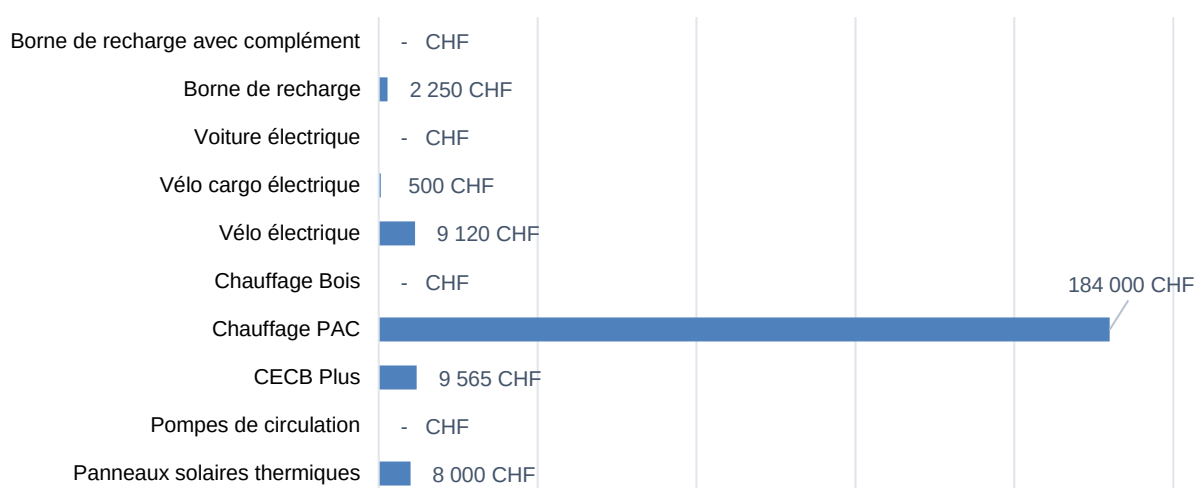
Les produits liés à l'électromobilité (SMOTION, CHARG'IMMO) et à l'autoconsommation collective d'électricité photovoltaïque (COMMUNITY) suscitent un fort intérêt auprès de la clientèle et des promoteurs. Avec les modifications légales prévues au 1er janvier 2025, des évolutions dans l'autoconsommation collective solaire ont été intégrées aux produits.

À la fin de l'année, 26 bâtiments (16 en 2023) étaient équipés de COMMUNITY, représentant plus de 400 logements (160 en 2023). Pour les 4 derniers bâtiments du Parc de la Sorne, le déploiement sera effectif à la fin du premier trimestre 2025.

Dans le cadre du mandat de prestations pour la commune de Courchapoix, la reprise des données de compteur et la première facturation complète ont été réalisées au 1er semestre. Le 2e semestre a été consacré à l'amélioration des échanges et à la consolidation des données liées aux contrôles de sécurité électrique.

Une étude de marché a évalué l'intérêt de la clientèle pour les garanties d'origine de la centrale de biogaz d'EcoBioVal Sàrl à Courtemelon. Suite aux retours positifs, le produit Gaz Energie+, intégrant une part de biogaz local, sera proposé dès janvier 2025.

Montants des subventions versées en 2024



Politique énergétique

Le suivi de la politique énergétique est assuré par SACEN SA, qui accompagne également les communes de Porrentruy, Fontenais, Moutier, Haute-Sorne et l'Agglomération de Delémont. La Ville bénéficie des synergies issues de ces conseils.

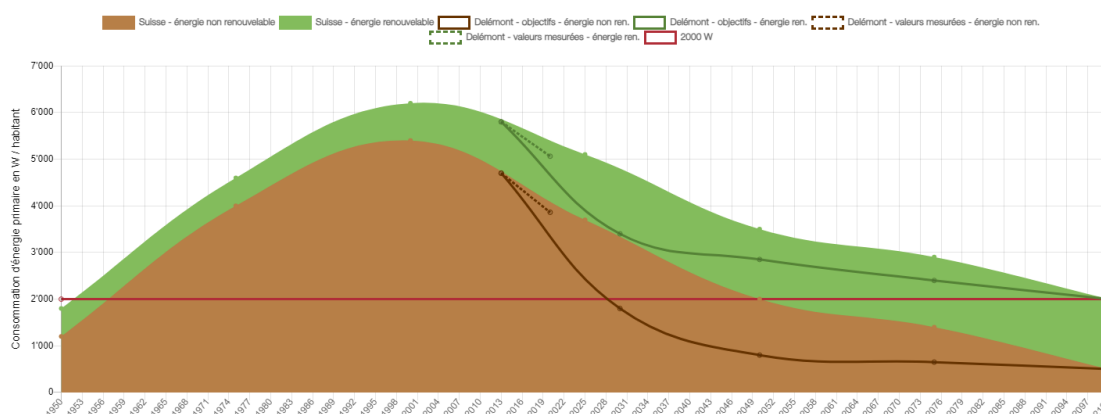
RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS ÉNERGIES ET EAUX (EE)

La collaboration avec l'Université Populaire jurassienne se poursuit pour la mise en œuvre de conférences et ateliers. Un nouvel atelier sur la sobriété énergétique a été proposé pour la première fois.

Un stand a été présenté lors de la Fête de la Transition, sous forme d'atelier, pour sensibiliser la population à la consommation d'énergie, à la mobilité électrique et aux investissements dans les installations solaires et la production renouvelable via le prêt citoyen CitEn.

La révision de la stratégie énergétique de la Ville, visant à l'aligner sur les nouveaux objectifs fédéraux et cantonaux, s'est poursuivie et sera finalisée en 2025. Parallèlement, une étude d'avant-projet a évalué l'opportunité de créer un réseau de chauffage à distance, dont les conclusions seront intégrées dans la stratégie révisée.

Évolution des objectifs de la Société à 2'000 watts en matière d'économies d'énergies et de développement des énergies renouvelables à Delémont



La Charte

Les activités de La Charte se sont concentrées sur l'optimisation des collaborations intercommunales en lien avec l'évolution des exigences légales fédérales. Le projet « Charte25 » a permis d'analyser et d'identifier de nouveaux domaines de coopération et les pistes de mise en application. À fin 2024, le processus de validation auprès des communes partenaires était en cours, avec pour objectif une opérationnalisation au premier semestre 2025.

D'autres projets ont porté sur le remplacement du service de gestion des données énergétiques (EDM) de BKW par le produit INERA SA dès janvier 2025 et sur la finalisation du cahier des charges pour l'appel d'offres du portail clientèle, afin de répondre aux obligations légales.

SACEN SA

Fondée en 2013 par dix communes du Jura et du Jura bernois (Courchapoix, Delémont, Develier, Soulce, Moutier, Tramelan, Saint-Imier, Nods, Lamboing et La Neuveville), SACEN SA permet aux communes propriétaires de leurs réseaux électriques de répondre ensemble aux défis énergétiques.

En 2024, la société a fait face à une volatilité importante des marchés d'ajustement, liée à la progression massive des énergies renouvelables. L'efficacité opérationnelle de SACEN SA a

RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS ÉNERGIES ET EAUX (EE)

permis de réduire les prix moyens d'approvisionnement de 2 % pour 2025. Les prestations des services énergétiques se sont maintenues à un niveau satisfaisant, et les collaborateurs ont participé activement au projet « Charte25 ».

Le déploiement concret des compteurs intelligents (smart-metering) a débuté dans les communes. L'exercice 2024 s'est soldé par un remboursement total de CHF 1'579'092.- aux communes partenaires (CHF 8'059'305.- depuis 2013), dont bénéficient également leurs clientes et clients dans leurs achats d'énergie.

Parc Eolien de la Haute Borne SA

Les activités ont porté sur la finalisation de la déclaration d'intention signée le 26 février 2024 par le Canton du Jura, les quatre communes hôtes et la société Parc Éolien de la Haute Borne SA. Ce document lance la procédure de plan spécial cantonal et associe formellement les communes au processus.

Des mâts de mesure ont été installés sur place et différentes études environnementales sont en cours. Un processus participatif sera mis en place à partir de 2026, conformément aux conditions fixées par les autorités cantonales.

DÉPARTEMENT DE L'URBANISME, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

RESPONSABLE

EMMANUEL KOLLER, CONSEILLER COMMUNAL

CHEF DE SERVICE

HUBERT JAQUIER

SECTEURS

BÂTIMENTS ET ENVIRONNEMENT

URBANISME ET PERMIS DE CONSTRUIRE

TRAVAUX PUBLICS

DÉPARTEMENT DE L'URBANISME, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

Préambule

L'année 2024 a été marquée par la poursuite d'un processus d'analyse globale des activités et projets du Département et Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics (ci-après, Service UETP). Menée en lien avec l'audit Compas et l'état des finances communales, cette analyse visait à améliorer l'organisation, les processus et l'efficacité de l'administration, en tenant compte de la nécessité de redimensionner le service et de réduire les charges de fonctionnement. Elle a permis de prendre des décisions initiales en vue de dégager des économies.

Plusieurs études et projets ont été poursuivis et concrétisés, notamment le plan spécial et l'école des Arquebusiers, la Place Roland-Béguelin, le plan spécial Gare Sud et la valorisation des terrains SAFED, ainsi que les plans d'équipement des zones d'activités Communance Sud et Communance Nord, le Plan climat et la révision partielle du Règlement communal sur les constructions.

Dans le domaine technique, le projet « Delémont Marée Basse » arrive à la dernière étape, Morépont aval, avec la formalisation du plan spécial. Les dossiers relatifs aux déchets ont été poursuivis en coordination avec le SEOD, en vue de rationaliser les processus et de mettre en place un Centre de collecte et de valorisation aux Prés-Roses. L'étude des moloks est terminée et permettra une mise en œuvre progressive, de même que le réaménagement des écopoints.

La gestion et la délivrance des permis de construire se sont faites via l'outil informatique JURAC. Le nombre de dossiers traités est resté élevé, notamment en lien avec les changements de systèmes de chauffage.

Le service conciergerie a assuré l'entretien des bâtiments communaux, et le service voirie a poursuivi l'entretien des routes, trottoirs, canalisations et cours d'eau, tout en contribuant au verdissement et au renforcement de la biodiversité. Les transports publics ont enregistré une augmentation du nombre de voyageurs. Des travaux d'assainissement et de maintien du patrimoine immobilier communal ont été réalisés sur différents bâtiments et terrains.

Le Service UETP a continué sa mission principale d'accompagnement des projets en lien avec le développement durable, afin de faciliter les démarches des particuliers et entreprises. Plusieurs grands projets ont pu se développer et se concrétiser grâce à cet accompagnement.

Secteur urbanisme et permis de construire

Aménagement local et urbanisme

Les principaux efforts en aménagement et urbanisme ont porté sur deux axes : promouvoir les terrains et locaux disponibles, y compris les friches, en accompagnant les promoteurs et sociétés intéressés ; poursuivre les études et démarches pour le développement des secteurs stratégiques, notamment les zones d'activités de la Communance et le pôle de la Gare CFF, ainsi que les secteurs Gare Sud et Les Arquebusiers.

Le plan spécial Communance Nord (terrains à l'Ouest d'Alcosuisse) a été finalisé et est entré en force, permettant d'équiper les surfaces de la Municipalité et de la Bourgeoisie pour accueillir de nouvelles entreprises, dont certaines ont déjà réservé des surfaces.

La modification partielle du Règlement communal sur les constructions, intégrant les nouvelles exigences cantonales et le Plan climat, a reçu un préavis favorable du Canton et sera soumise aux autorités communales compétentes. La réflexion sur la redynamisation de la Vieille Ville et du quartier de la Gare s'est poursuivie dans le cadre d'une démarche participative. La mise en place des actions du projet « Centre-Ville Plus » continue. Le projet de réaménagement de la Place Roland-Béguelin et des rues attenantes a été finalisé et publié, mais mis en pause pour des raisons financières. Les nouveaux espaces aménagés, incluant le verdissement de certaines rues comme celle du 23-Juin, sont destinés à structurer le centre historique et à favoriser l'installation de commerces, de services et d'habitat.

En matière de développement économique, plusieurs terrains ont été réservés pour des extensions ou constructions d'entreprises, notamment à la Communance, où les travaux d'équipement de l'étape 2 ont été réalisés. Les démarches pour développer le secteur Gare Sud se poursuivent, à la fois pour le plan spécial presque finalisé et pour le site SAFED, qui a fait l'objet d'une conception directrice définissant le développement prévu. Les premières activités sur le site SAFED se sont installées ou sont en cours d'installation.

La Fête de la transition a été organisée pour sa deuxième édition, présentant les objectifs de développement de Gare Sud et SAFED, orientés vers un quartier durable et lié à l'économie circulaire. Des financements ont été obtenus via les fonds INTERREG, avec le soutien de l'Union européenne, de la Confédération et du Canton, pour promouvoir des projets innovants dans la construction, la mobilité, l'énergie et l'industrie. Le site SAFED fait partie du projet Flagship SWISSRENOV soutenu par la Confédération (Innosuisse), visant à définir des solutions pour la reconversion des friches industrielles.

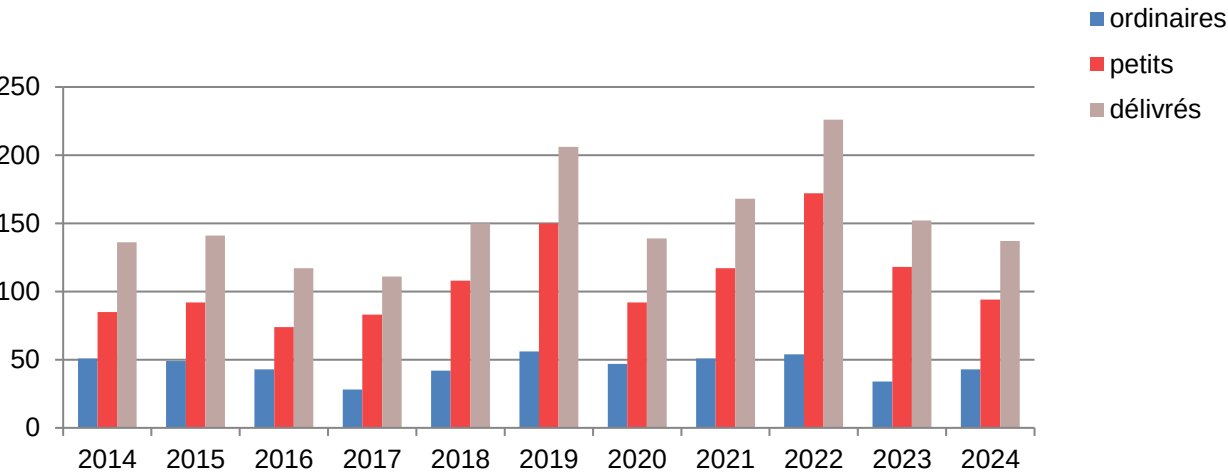
Permis de construire et police des constructions

En 2024, 137 dossiers ont été délivrés (152 en 2023, -11 %) et 134 publiés (143 en 2023, -6 %), avec 6 dossiers encore en attente de dépôt public à fin 2024. Le nombre de permis ordinaires traités s'élève à 40 (34 en 2023), tandis que celui des petits permis est de 94 (118 en 2023).

Evolution du nombre de permis

	ordinaires	petits	délivrés	publiés
2021	51	117	168	157
2022	54	172	226	201
2023	34	118	152	143
2024	43	94	137	134

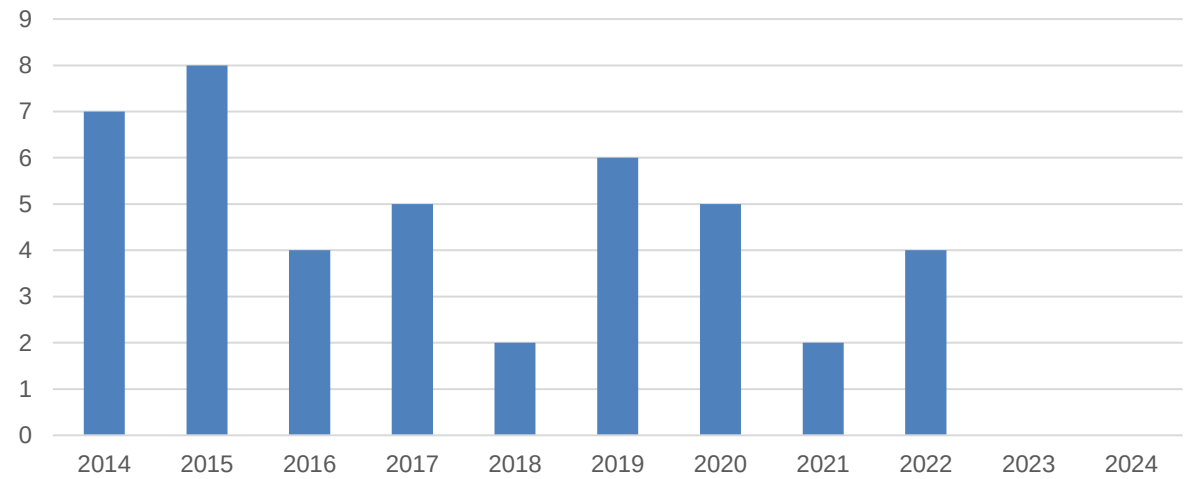
Permis délivrés



Maisons individuelles publiées

En 2024, aucune maison individuelle n’a été publiée. L’offre actuelle de terrains équipés pour maisons familiales, jumelées ou groupées est quasi inexistante. Le Département a poursuivi ses démarches auprès des propriétaires de terrains libres pour remettre sur le marché de nouvelles surfaces.

Nombre de maisons individuelles publiées



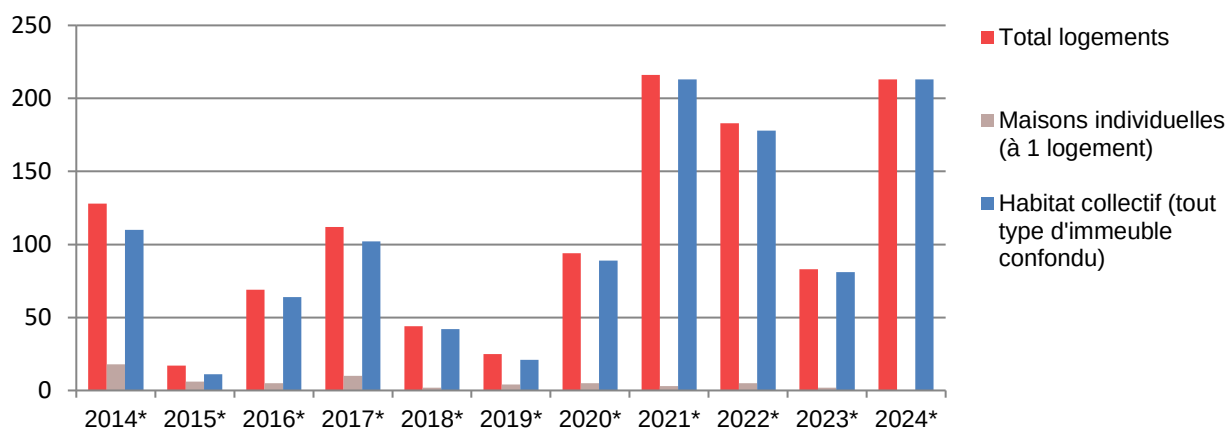
Dans le cadre du PAL « Delémont, Cap sur 2030 », une réflexion a été menée pour exploiter les réserves foncières libres et densifier les parcelles présentant un potentiel de développement.

Deux projets ont été lancés : un plan spécial pour la parcelle communale no 2607 au Cras-des-Fourches et l'utilisation de la parcelle Gygax no 1862 à la rue du Vieux-Château. Le Conseil communal vise à améliorer l'offre de terrains pour maisons individuelles, jumelées et groupées, afin de renforcer l'attractivité résidentielle et attirer de nouveaux habitants, notamment des jeunes et des familles. Un plan d'actions est en cours d'élaboration.

Montants investis et logements construits

Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution des montants investis et des logements – toutes catégories confondues, individuel, groupé et collectif – construits à Delémont.

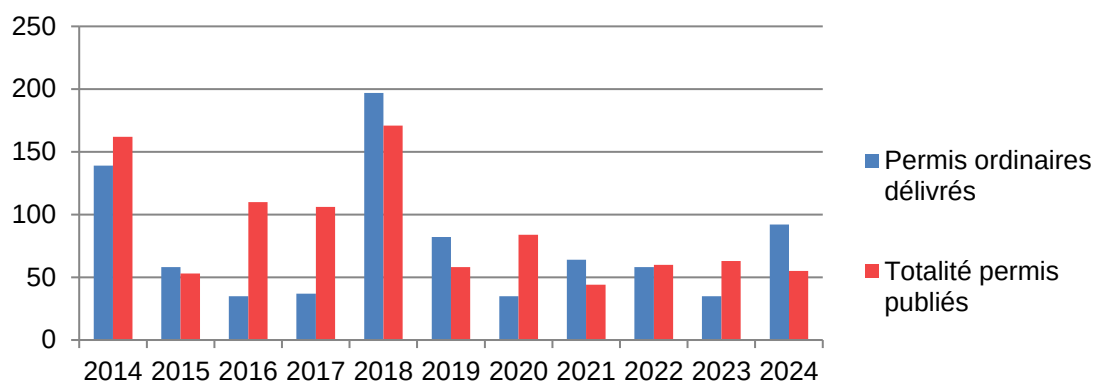
Nombre de logements construits



*les chiffres ont été adaptés car repris du RegBL

En 2024, plus de 200 nouveaux logements collectifs ont été mis sur le marché, principalement dans l'écoquartier, un niveau bien supérieur à la moyenne des six dernières années (60 logements/an). Cette offre a contribué à une légère augmentation du taux de vacance, qui s'établit à 5,8 %. La Municipalité ne peut réguler le marché que pour les terrains dont elle est propriétaire. L'impact démographique est positif : la population de Delémont a progressé de 50 habitants. La construction de nouveaux logements reste indispensable pour maintenir la population, compte tenu du desserrement des familles et de l'accès plus rapide des jeunes à un logement.

Montants investis, en millions de francs



Les investissements restent dans la moyenne des dernières années.

Politique des agglomérations et raccordement au réseau des cantons et villes suisses

Le projet d'agglomération se poursuit avec une gouvernance adaptée et l'engagement d'une personne à 80 %, permettant un soutien accru aux communes et une meilleure coordination avec le Canton et la Confédération. Certaines mesures du projet d'agglomération de troisième génération (PA3) ont été reportées ou abandonnées en raison de la situation financière.

La Municipalité poursuit ses projets de promotion de la biodiversité, notamment avec le sentier Nature en Ville et la mobilité douce. L'amélioration du raccordement au réseau ferroviaire des cantons et villes suisses a été soutenue, avec des ajustements sur la ligne du pied du Jura (Bâle – Bienne – Lausanne/Genève) pour garantir des liaisons plus directes.

Pour le réseau routier, le Conseil communal a participé activement à l'étude du corridor N18 afin de créer une voie rapide et plus directe vers Bâle via un contournement Est de Delémont. La solution d'un long contournement n'a pas été retenue à ce stade. Les efforts se poursuivront pour désengorger la ville, réduire le trafic de transit et améliorer les liaisons vers Gare Sud et Bâle.

Transports Urbains Delémontains (TUD)

Le Département et Service UETP a collaboré avec CarPostal Région Ouest, le Canton et les communes de l'agglomération pour élaborer l'offre des TUD et celle de l'agglomération. La fréquentation continue de croître : en 2024, le nombre de voyageuses et voyageurs a franchi le cap historique de 800'000. Ce chiffre tient compte des voyageurs transportés sur la ligne 2 Cras-des-Fourches jusqu'à Courtételle.

EN CHIFFRES



TRANSPORTS URBAINS DELÉMONTAINS (TUD)

Evolution du nombre de voyageuses et voyageurs

2021 : 301'808

2022 : 613'749

2023 : 741'418

2024 : 819'666

Pour PubliCar, 11'169 voyageuses et voyageurs ont été transportés (contre 9'296 en 2023). Le nouveau système de carte journalière commune dégriffée a été très utilisé.

Secteur bâtiments et environnement

Bâtiments et terrains communaux, sites et monuments protégés

La Ville compte 82 bâtiments (dont la valeur vénale s'élève à environ 120 millions de francs), incluant l'acquisition des terrains SAFED.

Un entretien minimal des bâtiments communaux a été effectué, selon les dotations du budget de fonctionnement. En complément aux crédits spéciaux octroyés par le Conseil de Ville, les crédits-cadre pour l'entretien des bâtiments communaux, pour le Collège, le Centre sportif et divers assainissements énergétiques permettent d'assurer un niveau d'entretien satisfaisant des bâtiments considérés.

La construction de la nouvelle école des Arquebusiers a été retardée par des oppositions au plan spécial et au permis de construire, mais le plan spécial a été adopté et transmis au Canton pour approbation.

Les projets réalisés ont porté sur le suivi des travaux du Centre sportif, l'entretien énergétique des bâtiments communaux et du Collège, la rénovation des fontaines de la Vieille Ville, ainsi que l'adaptation du cimetière. Les bâtiments SAFED ont été repris avec un suivi rigoureux assurant l'équilibre des comptes, et des contacts ont été maintenus avec locataires et partenaires. La maintenance de la conciergerie a été rationalisée, permettant des économies sans réduction de service aux utilisateurs. Parallèlement, la Ville a poursuivi la valorisation du patrimoine architectural privé protégé et une politique foncière proactive pour sécuriser des terrains stratégiques au développement de la ville.

Secteur travaux publics

Routes, rues et trottoirs, mobilité douce

La ville entretient 51 km de routes et 40 km de trottoirs, soit 400'000 m² représentant un patrimoine estimé à près de 100 millions de francs. Le budget annuel pour l'entretien des routes, rues et trottoirs permet principalement de corriger de petites dégradations, tandis que le crédit-cadre pour l'entretien et la réfection des routes a financé des interventions prioritaires, telles que le gravillonnage de rues fortement dégradées et la pose de tapis finaux dans les secteurs anciens.

Les efforts principaux ont porté sur la sécurisation des passages piétons et des abords des écoles et crèches, les aménagements et assainissements liés à l'écoquartier, les mesures prévues dans le cadre du crédit-cadre « Mobilité douce », ainsi que l'équipement des étapes 2 de Communance Sud et la préparation de Communance Nord. L'étude d'un nouvel accès routier via les Prés-Roses, nécessaire pour le Centre de collecte et de valorisation des déchets, a impliqué une coordination étroite avec de nombreux acteurs et a abouti à l'engagement des travaux après l'approbation des crédits. Par ailleurs, l'étude du réaménagement du giratoire du Righi, conduite par les CFF et l'Office fédéral des routes, permettra d'améliorer la mobilité douce et d'adapter la circulation aux futurs trains rapides à deux étages.

Canalisations – PGEE

Le budget annuel pour l'entretien des canalisations permet d'assurer les curages, quelques réfections ponctuelles et des inspections à la caméra. Le crédit-cadre finance les travaux plus importants, notamment le renouvellement des infrastructures et les mesures d'assainissement prévues dans le cadre du PGEE. Plusieurs tronçons ont ainsi été assainis en 2024. Le Département UETP participe activement aux projets du Syndicat intercommunal pour l'assainissement des eaux de Delémont et environs (SEDE). Par ailleurs, la révision du Règlement sur les eaux usées et les eaux claires est presque finalisée et sera soumise au Conseil de Ville courant 2025.

Cours d'eau et projet « Delémont marée basse »

Le projet « Delémont Marée Basse » est entré dans sa phase finale avec la publication du plan spécial pour le tronçon Morépoint aval. Par ailleurs, une mise à jour de la carte des dangers est en cours pour mieux cibler les interventions futures et les prescriptions dans les plans spéciaux et permis de construire.

La gestion et l'entretien des cours d'eau ont été réalisés en collaboration avec la Commission de l'environnement pour assurer l'écoulement normal des eaux et prévenir les obstructions. Le Plan global de gestion et d'entretien des cours d'eau communaux, validé par le Conseil communal et approuvé par l'Office cantonal de l'environnement, est appliqué selon les priorités définies, et sa révision est à l'étude. Le Règlement sur la gestion et l'entretien des eaux de surface a été adopté par le Conseil de Ville. Les mesures de lutte contre les plantes envahissantes, notamment sur le ruisseau de Mettembert, se sont poursuivies.

Déchets

La réorganisation de la gestion des déchets au niveau régional s'est poursuivie en 2024. Le Syndicat intercommunal pour l'élimination des ordures et autres déchets (ci-après, SEOD) a avancé sur le projet du Centre de collecte et de valorisation des déchets, dont le crédit a été accepté et dont les travaux se poursuivront jusqu'en 2026. Parallèlement, l'étude sur l'implantation d'écopoints adaptés et de conteneurs semi-enterrés progresse, avec l'objectif de déposer prochainement un crédit et les demandes de permis de construire. Une analyse a également été engagée pour proposer des prestations mutualisées entre le SEOD et la voirie des communes du district.

Une stratégie de communication intégrale a été élaborée et mise en œuvre progressivement, combinant information, sensibilisation et actions de terrain. Parmi les initiatives réalisées en 2024 : présence régulière de la thématique dans le journal Delémont.ch, Clean Up Day en collaboration avec les écoles et la Société d'embellissement de Delémont (SED), campagne de lutte contre le littering et distribution de boîtes à mégots personnelles (écobox).

EN CHIFFRES



DÉCHETS (en tonnes)

2'271 : déchets urbains livrés au SEOD	302 : encombrants livrés au SEOD
1'790 : déchets verts	1'140 : papier (entreprises privées et voirie)
17 : huiles végétales et minérales	505 : verre
52 : aluminium et boîtes	10 : ferraille
136 : vêtements usagés (collectés par Texaid)	

Les tonnages collectés sont restés stables par rapport aux années précédentes.

Environnement, places de jeux, affichage public, réclames et enseignes

La chargée de mission Nature et Paysage a poursuivi plusieurs actions inscrites au Plan directeur Nature en ville, notamment en matière de plantations de haies, arbres et parterres fleuris, ainsi que pour l'aménagement des pieds d'arbres. Des contacts ont été maintenus avec la Bourgeoisie pour le renouvellement des arbres des allées du Domont et du Vorbourg. En 2024, 97 arbres (dont 63 nouveaux) et 965 arbustes ont été plantés, incluant des aménagements dans les giratoires et le cimetière. Le projet de sentier de la biodiversité en Vieille Ville et l'arboretum dans les jardins du Château, en collaboration avec la Société d'écologie et de protection des oiseaux Delémont (SEPOD), ont également été finalisés. La Fête de la Nature a été organisée dans le cadre de la Fête de la Transition.

Les mesures prévues concernant les places de jeux ont été mises en œuvre conformément au Plan directeur communal et aux priorités du crédit-cadre, avec de nouveaux équipements installés et le réaménagement du parc du Pré-Guillaume en cours.

Le Plan directeur communal de l'affichage public a permis un traitement systématique des requêtes liées aux réclames et enseignes. Suite à la motion acceptée par le Conseil de Ville demandant de revoir les termes du contrat qui lie la Ville à la SGA afin de mettre un terme à l'affichage commercial sur l'espace public, des discussions ont été engagées avec la SGA pour mettre en œuvre la décision prise.

Dans le cadre du plan climat, les études et réflexions ont été poursuivies afin de mieux intégrer les questions liées au réchauffement climatique dans les projets municipaux et réduire l'empreinte écologique de la Ville. La stratégie et le plan d'actions sont finalisés et largement mis en œuvre par les services communaux.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Commission des affaires sociales

La Commission a tenu 4 séances, sous la présidence d'Iskander Ali. La Commission a suivi l'avancement des politiques seniors, jeunesse et logement, la résidence Clair-Logis et le concept « Mieux vivre ensemble ». Elle a examiné la situation de la bibliothèque d'objets du Vilebrequin et le budget 2025. Les réflexions liées aux motions « Un frigo solidaire » et « Un lieu d'étude pour la jeunesse » ont été présentées. La Commission a préavisé plusieurs objets, notamment la révision des règlements sur les allocations et bourses, la vente du bâtiment du Creux-des-Biches et l'octroi d'un droit d'emption pour les immeubles de la Société coopérative jurassienne d'habitation.

Commission de la culture

La Commission a tenu 3 séances, sous la présidence de Mme Jessy Gigandet et la vice-présidence de Mme Agnès Maeder. Elle a suivi les activités et projets du Centre culturel, ainsi que le budget communal dédié à la culture. Le projet « Culture au pluriel » n'a pas été poursuivi à cause d'un manque de ressources. La Commission a participé au cortège de la Saint-Nicolas et proposé le Prix de la culture 2023, remis à l'Association « À part entière » le 25 avril.

Commission de l'Ecole primaire

M. Pascal Champion a démissionné de la présidence de la commission d'école et n'a pas été remplacé durant l'année. Plusieurs changements sont intervenus suite à l'entrée en vigueur le 1^{er} février 2024 de la nouvelle Loi scolaire, impactant de manière importante bien les compétences de la commission et ses attributions.

Commission de l'énergie et des eaux

La Commission de l'énergie et des eaux a tenu 5 séances, sous la présidence de M. Jean-François Gnaegi. Elle a notamment été informée de la mise à jour en cours de la planification énergétique territoriale (PET) et du plan climat, de même que des études préliminaires liées au projet de chauffage à distance (CAD). Des informations concernant le Parc éolien de la Haute-Borne SA, ainsi que sur la stratégie marketing des SID ont également été transmises à la Commission. Celle-ci a par ailleurs émis les préavis de sa compétence pour les objets suivants : comptes 2023, budget 2025, nouveau règlement relatif aux redevances sur l'électricité, crédits-cadres pour l'entretien et la rénovation des niveaux de réseau 5 et 7 et crédit d'acquisition du CAD des Herbages.

Commission des finances

La Commission a tenu 8 séances, sous la présidence de M. Maël Bourquard. Elle a préavisé les crédits d'investissement et le budget soumis au Conseil de Ville.

Commission d'évaluation des valeurs officielles et locatives des immeubles

Les estimateurs du Bureau des impôts et cadastre, avec les estimatrices et estimateurs du Canton, ont procédé à 61 estimations à la suite de nouvelles constructions, de transformations, de travaux d'amélioration, de constitutions de PPE ou d'autres changements d'affectation (le nombre d'estimations en 2023 se montait à 436, dont 350 qui concernaient des constitutions de PPE à l'Ecoquartier du Parc de la Sorne).

Commission de la mairie

La Commission a tenu 2 séances, sous la présidence de M. Pierre Brulhart. Elle a été informée des principaux dossiers en cours, dont la Police municipale, et a préavisé l'abrogation du règlement sur la fermeture des magasins.

Commission des sports

La Commission a tenu 3 séances, sous la présidence de M. Blaise Christe. Elle a suivi la mise en place des postes fixes pour la course d'orientation au Bois Brûlé, validé l'augmentation de l'abonnement piscine et suivi les projets du parc urbain et de la Journée des sports. La Commission a participé à l'inauguration de l'extension de la terrasse de la Blancherie et a préavisé la liste des sportifs méritants 2023, soumise au Conseil communal, pour remise des prix le 20 juin 2024.

Commission de l'UETP

La Commission a tenu 7 séances, sous la présidence de M. Grégoire Monin. Elle a traité différents dossiers, en particulier ceux requérant un préavis pour le Conseil de Ville. Vu son caractère sensible, le plan spécial « Les Arquebusiers », qui avait déjà été traité par le passé, a été discuté lors de deux séances avant son adoption formelle par le Conseil de Ville. Le second dossier important a été celui du plan spécial « Place Roland-Béguelin et rues attenantes » qui a été déposé publiquement et dont la demande de crédit a été préparée. Le troisième dossier également très important a été le traitement de la demande de crédit pour l'aménagement d'un nouvel accès aux Prés-Roses pour la mise en place de la future déchetterie régionale, qui a été préavisé favorablement et accepté par le Conseil de Ville. Le plan spécial « Communance Nord » a également été préavisé afin de développer un nouveau secteur destiné à accueillir des entreprises. Le plan climat a aussi été présenté et discuté.

Commission de la Vieille Ville

La commission a tenu 5 séances. Elle a traité principalement le plan spécial « Place Roland-Béguelin et rues attenantes », qui a mobilisé un temps important en raison des nombreuses questions à coordonner. La Commission a aussi suivi divers projets, dont le 300^{ème} anniversaire du Château, le projet d'arboretum dans les jardins, le projet de sentier de la biodiversité autour de la Vieille Ville, l'emplacement du marché et la gestion de la problématique des pigeons. Elle s'est également penchée sur la question de l'attractivité commerciale et a discuté des moyens pour tenter de limiter l'érosion des commerces qui touchent Delémont comme toutes les villes en général, en lien avec le commerce en ligne en

particulier. L'intégration de la Commission quadripartite du SAS a également été discutée, ce qui a permis un regroupement des deux commissions.

Commission de l'environnement

La Commission a tenu 5 séances. Elle a abordé les sujets principaux suivants : le projet sentier de la biodiversité incluant le projet d'arboretum, le concept d'aménagement paysager des giratoires qui a débouché sur des travaux importants à deux endroits de la ville, entrée Ouest et Communance. Elle a également assuré un suivi des demandes d'abattage et des nouvelles plantations sur les terrains communaux ainsi que celles des allées du Domont et du Vorbourg. Les dossiers Morépoint aval lié au projet « Delémont Marée Basse », l'assainissement de la décharge du Vorbourg, le plan climat et les mesures nature et paysage soutenues par l'agglomération ont également été discutés.

Commission de conciliation en matière de bail

Présidée par M. André Burri traité 114 dossiers, une forte augmentation par rapport à 2023 (55 dossiers). Elle a examiné 78 affaires en séance de conciliation, dont 35 ont abouti à un accord. Les dossiers concernaient principalement des augmentations de loyers et des contestations de décomptes de charges.

Commission quadripartite du CJC-SAS

La Commission a tenu une séance. Elle a fait le point sur les activités du SAS, les demandes de prolongation d'horaires et présenté la fusion avec la Commission Vieille Ville. Les modifications de la convention et du cahier des charges ont été soumises aux membres.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Afin de répondre aux défis à venir, la révision du ROCM transmis au Conseil de Ville permettra de jeter les bases d'une modernisation de la Municipalité. L'entrée en vigueur du nouveau règlement du personnel est un jalon important et s'accompagnera d'autres modifications du cadre légal communal. La poursuite du développement économique (Communance Nord, Gare sud) reste une priorité. L'adoption du plan spécial « Les Arquebusiers » ouvre de nouvelles perspectives pour le développement à l'ouest et la construction d'une nouvelle école. La Ville s'implique dans la transition énergétique (augmentation de la production d'électricité photovoltaïque, lancement d'études du Parc éolien de la Haute-Borne).

Face à la situation financière dégradée, le Conseil communal s'engage à tout mettre en œuvre pour que la Municipalité retrouve dans les meilleurs délais des finances saines et durablement équilibrées. Cet objectif passe par une gestion budgétaire rigoureuse et une politique d'investissement plus modeste. Il est essentiel de maintenir une capacité d'investissement pour assurer le développement de la ville et le bien-être des Delémontaines et Delémontains. A court et moyen termes, la suspension ou le report de projets (plan spécial Place Roland Béguelin) et la réduction des investissements s'avèrent toutefois nécessaires.

Le Conseil communal souhaite enfin que les adaptations apportées au rapport d'activités de l'administration reçoivent un accueil favorable et reste attentif à de potentielles améliorations.



Crédit photo Yannick Barthe

Prise de position sur le rapport 2024 du Conseil communal sur l'activité de l'Administration communale

Monsieur le Président du Conseil de Ville,
Mesdames et Messieurs,

La Commission de gestion et de vérification des comptes (CGVC) remercie le Conseil communal et l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'Administration pour la qualité du rapport 2024. La nouvelle présentation, plus harmonieuse et agrémentée de graphiques, rend le document plus lisible et agréable à consulter. Ces efforts sont salués.

La CGVC considère toutefois qu'il est possible d'aller plus loin dans la recherche de clarté et de concision. Le recours à des visuels supplémentaires (schémas, infographies, illustrations) permettrait d'alléger encore la lecture et de mettre en valeur les éléments essentiels.

Démographie et population

La Commission relève avec préoccupation le déséquilibre entre les naissances et les décès sur le territoire communal. Cette tendance démographique mérite une réflexion stratégique, accompagnée d'actions ciblées pour anticiper les conséquences possibles sur la vitalité de la ville.

Dans le prolongement, il serait pertinent de disposer de projections sur l'évolution de la natalité et des effectifs scolaires. Cette donnée est indispensable pour planifier l'avenir des écoles, en particulier le nombre de classes à maintenir ou à adapter.

Personnel communal et organisation

Le niveau d'occupation du personnel communal demeure stable, avec un chiffre d'équivalents plein temps à retenir comme indicateur clé. La CGVC prend acte des efforts en matière de formation, tout en attirant l'attention sur la gestion des absences, toujours élevées, et sur les conditions de travail des auxiliaires.

Le recours massif au vote par correspondance, largement plébiscité par la population, justifie la réduction du nombre de bureaux de vote.

Police et sécurité

La réorganisation de la police communale constitue un enjeu majeur. La Commission considère qu'une évaluation détaillée devra être menée après une année complète de fonctionnement. Les difficultés de personnel, ainsi que l'absence de mention de certains dossiers financiers sensibles, méritent des éclaircissements.

En matière de sécurité routière, la suppression des formations d'éducation routière est regrettable, même si elle est partiellement compensée par l'arrivée de nouveaux moyens matériels et humains.

Finances et fiscalité

La Commission exprime son inquiétude face aux retards accumulés dans le traitement des décisions fiscales. La rapidité et l'efficacité dans ce domaine sont essentielles pour garantir la confiance des citoyens et la solidité des recettes communales.

Maison de l'Enfance

Le bon fonctionnement de la Maison de l'Enfance a pu être assuré en 2024 grâce à une optimisation de l'encadrement éducatif, permettant d'éviter l'occupation de 2,86 postes. La CGVC estime que ce point mérite une attention particulière : derrière le terme « optimisation », la Commission se demande s'il cela ne cache pas des mesures d'économies qui pourraient fragiliser la qualité de l'accueil et la santé du personnel.

Les nouvelles normes cantonales ont augmenté le nombre d'enfants pris en charge par éducatrice (5 enfants de moins de 2 ans par adulte, 10 de 2 à 4 ans au lieu de 8, et 15 écoliers au lieu de 12). Ces changements alourdissent considérablement la charge de travail et pourraient expliquer certains départs de personnel.

Par ailleurs, la tendance à remplacer des éducatrices diplômées (HES ou ES) par des assistantes éducatrices (CFC), pour des raisons financières, constitue un affaiblissement des compétences disponibles. La CGVC considère qu'une enquête de satisfaction du personnel spécifique pourrait être menée pour analyser les conséquences de ces évolutions sur la qualité de l'accueil et sur les conditions de travail.

En revanche, la Commission salue l'audit externe ayant permis de réduire le gaspillage alimentaire et suggère que des démarches similaires soient entreprises pour l'optimisation de l'encadrement éducatif.

Cohésion sociale

La hausse marquée du nombre de funérailles décentes interroge et appelle des explications. Les changements observés dans les pratiques culturelles méritent une analyse approfondie afin d'adapter l'offre aux besoins de la population.

La politique du logement demeure un sujet sensible. Si la construction de nouveaux logements est à saluer, le taux de vacance élevé et ses conséquences économiques et sociales demeurent préoccupants.

Énergie, environnement et infrastructures

La progression des énergies renouvelables est encourageante, de même que les économies liées à l'éclairage public. Toutefois, le report de l'assainissement de certaines conduites d'eau est regrettable, malgré la bonne qualité générale du réseau.

En matière de mobilité, la suppression de la navette gare–vieille ville en 2024 n'est pas mentionnée. Cette suppression découle à la fois de mesures d'économie et d'une sous-utilisation en dehors des heures de pointe. La CGVC estime qu'une réflexion aurait pu être menée sur le maintien d'un service limité aux heures de forte affluence, avec du personnel à temps partiel.

S'agissant des bâtiments communaux, la Commission observe que seul un entretien minimal est actuellement assuré. Cette stratégie de report, motivée par des économies, risque d'augmenter à terme les coûts d'entretien de manière significative, voire insoutenable.

Enfin, la création du sentier de la diversité et de l'arborétum illustre positivement la capacité de la Ville à valoriser son patrimoine naturel et à améliorer la qualité de vie.

Commissions

La CGVC regrette l'absence de président pour la commission de l'école primaire, conséquence des modifications de la loi cantonale. Elle observe aussi que certaines commissions, notamment celles de la Mairie, du sport et de la culture, se sont réunies trop rarement pour un suivi optimal de leurs dossiers.

La forte hausse des conciliations en matière de baux et loyers témoigne enfin d'une tension croissante dans ce domaine et mérite un suivi attentif.

Conclusion

La CGVC remercie le Conseil communal et l'Administration pour les améliorations notables du rapport 2024 et recommande son acceptation. Elle souligne toutefois que :

- une plus grande concision et l'usage accru de graphiques et visuels rendraient le rapport encore plus attractif ;
- certains points sensibles (démographie, absentéisme, police, logement, fiscalité) doivent faire l'objet d'un suivi attentif et de réponses plus détaillées ;
- la vision transversale et la communication interne entre services doivent être renforcées afin d'éviter les difficultés relevées sur plusieurs projets.

La Commission invite enfin à envisager, pour l'avenir, une version plus allégée et imagée du rapport, davantage orientée vers la clarté et la transparence à l'égard de la population. Elle souhaite également que les prochains rapports soient préparés plus en amont et transmis dès le mois de juin.

Pour la Commission de gestion et de vérification des comptes :

La présidente

Le vice-président



Mme Céline Robert-
Charrue Linder

M. Christophe Günter

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal ;
 - l'article 29, al. 1 let. i) du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - le préavis de la Commission de gestion et de vérification des comptes
- sur proposition du Conseil communal ;

arrête

1. Le rapport 2024 du Conseil communal sur l'activité générale de l'Administration communale est accepté.
2. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La secrétaire :

Michel Rion

Lucie Üncücan-Daucourt

Delémont, le 27 octobre 2025